

DC
130
M65F7
1912

ALFRED FRANKLIN

ADMINISTRATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

CHRISTINE DE SUÈDE

ET

L'ASSASSINAT DE MONALDESCHI

AU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

D'après trois relations contemporaines.

PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR


100, rue du Faubourg-St-Honoré, 100
Place Beauvau.

—
1912

U d'/of OTTAWA



39003001930584



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

CHRISTINE DE SUÈDE

ET

L'ASSASSINAT DE MONALDESCHI

DU MÊME AUTEUR

Les sources de l'histoire de France, notices analytiques des recueils de documents relatifs à l'histoire de France. Grand in-8° à deux colonnes.

La vie privée d'autrefois, mœurs et coutumes des Parisiens du XIII^e au XVIII^e siècle. 27 vol. in-12.

Ouvrage couronné par l'Académie française, par l'Académie des sciences morales et par l'Académie de médecine.

Dictionnaire des arts, métiers et professions exercés à Paris depuis le XIII^e siècle. Grand in-8° à deux colonnes.

Des noms et des dates. — Les rois et les gouvernements de la France depuis Hugue Capet jusqu'à l'année 1906. In-12.

La civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton, du XIII^e au XIX^e siècle. 2 vol. in-8°.

Le duel de Jarnac et de la Châtaigneraie, d'après une relation contemporaine et officielle. In-16.

La vie privée au temps des premiers Capétiens. 2 vol. in-8°.

ALFRED FRANKLIN

ADMINISTRATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

CHRISTINE DE SUÈDE

ET

L'ASSASSINAT DE MONALDESCHI

AU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

D'après trois relations contemporaines.

40,

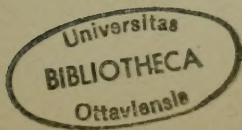
PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, rue du Faubourg-St-Honoré, 100

Place Beauvau.

—
1912



DC

130

.M65 F7

1912

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

	Pages.
I. La Cour de France en 1657.	1
II. La reine Christine de Suède	41
III. L'assassinat.	95
IV. Addenda :	
I. Assassinat des deux Guise	125
II. Assassinat du maréchal d'Ancre	143
III. Extrait des Mémoires de Motteville	154
IV. Extrait des Mémoires de Christine	159
V. Comment on voyageait en 1657.	172

RELATIONS

I. Relation du Père Le Bel	185
II. Relation italienne	205
III. Relation justificative.	221

INTRODUCTION

I

LA COUR DE FRANCE EN 1657.

Au moment où va se dérouler, dans le château de Fontainebleau, le drame que j'entreprends de raconter, la France est gouvernée par un Italien. Aucun souverain n'a fait peser sur elle un joug plus pesant; la noblesse est à ses pieds; le jeune roi, timide encore¹, s'efface avec crainte devant lui; la reine mère, la fière Espagnole, est éprise et asservie. Pourtant, cet étranger n'est ni un gentilhomme de vieille race, ni un vaillant capitaine. De naissance assez obscure, il n'a ni distinction, ni orgueil, ni morgue, ni grandeur, et il parle difficilement la

¹ Mme de Motteville, *Mémoires*, t. V, p. 223.

langue française¹. Il n'en conservera pas moins l'omnipotence jusqu'à sa mort; aucune compétition, aucune révolte ne tenteront plus de l'ébranler. Et quand il disparaît, l'homme à qui il transmet le pouvoir s'appelle Louis XIV, et la France est, sans contredit, la plus puissante nation de l'Europe.

Richelieu et Mazarin furent certainement, Mazarin surtout, d'habiles politiques, et je suis loin de méconnaître les services qu'ils ont rendus à notre nation. Mais quels vilains personnages!

Le clergé du moyen âge avait eu un beau geste quand il avait posé en principe que « l'Église a horreur du sang² », et

¹ Une Mazarinade s'exprime ainsi :

C'est merveille comme il desgoise
 Quand il veut en langue françoise.
 Il sçait fort bien dire : *Buon iour,*
Comme vous pourtez-vous, moussour,
Jo vous fars, pour assourance,
Oun iour quelque bénévolance.

(*La juliade ou discours*, etc., p. 10.)

² « Ecclesia abhorret a sanguine. »

cela au point qu'elle repoussait de son sein même les chirurgiens. Elle n'y resta pas longtemps fidèle. Les exigences du prosélytisme, la nécessité de défendre la foi catholique contre d'indiscrètes critiques l'y obligèrent sans doute. On a néanmoins le droit d'être surpris quand on voit, en plein milieu du XVII^e siècle, un prêtre, un prince de l'Église, s'en allant, glaive au côté, casque en tête, cuirasse au dos, prendre des villes et, chemin faisant, abattre quelques têtes gênantes. Entre temps, il courtise la reine, qui le repousse, et il la persécute pour se venger. Il est vrai qu'à ce moment, elle était en train de conspirer contre lui et de négocier avec l'Espagne contre la France.

Mais Richelieu est Français et grand seigneur; l'autorité qu'il exerce émane du roi, son maître; c'est en son nom qu'il agit, et ce maître n'a pas aliéné le droit de casser les arrêts rendus par son implacable justicier. Guilio Mazarini, lui, n'a

d'autre appui qu'un enfant inconscient et une reine sans prestige. Au début, sa finesse adroitement dissimulée et sa feinte humilité trompent les plus avisés. Tout le monde faisait de grandes révérences à Richelieu, tandis que Mazarin fait des révérences à tout le monde. Ni bon, ni méchant, souple, insinuant, flatteur, travailleur infatigable, insensible aux injures, fourbe, rapace et avare, il est en même temps doux, beau, affable, bénin, modeste. Il semblait désespéré, écrit Retz, que sa qualité de cardinal ne lui permît pas de s'humilier autant qu'il l'eût voulu.

Tout alla bien pendant qu'il conserva cette attitude, mais le jour où, relevant la tête, il entreprit d'affermir une autorité édiflée sur des bases si fragiles, un tollé général s'éleva contre ce faquin d'Italien¹. Nobles, parlementaires et bourgeois se dressent contre l'intrus. Les rues se hé-

¹ Mazarin s'était fait naturaliser Français en 1639.

rissent de barricades. Les Parisiens ceignent des dagues et des épées, brandissent des hallebardes et des arquebuses. Les lettrés s'exercent en riant au maniement d'une arme terrible, dont ils ne soupçonnent guère la puissance : créée par eux, la presse politique, plus libre dès le berceau qu'elle ne pourra jamais le devenir, vomit contre Mazarin des milliers de pamphlets, en prose et en vers, où il est honni, vilipendé, insulté, ridiculisé surtout¹. En face d'une situation de ce genre, Richelieu eût probablement voulu tenir tête à l'orage, Mazarin jugea plus sage de s'enfuir et de négocier. Alors sa maison est pillée, ses meubles, ses livres précieux, ses objets

¹ Ils sont connus sous le nom de *Mazarinades*, et leur nombre peut être évalué à six mille environ. La bibliothèque Mazarine en possède une collection presque complète. Tout le monde se mêlait d'en écrire, les écoliers dans les collèges, les commis libraires sur les comptoirs des magasins, les garçons d'imprimerie dans les cabarets, aussi les poètes râpés, Scarron entre autres,

d'art sont vendus à l'encan, sa tête est mise à prix, estimée d'ailleurs cinquante mille écus. Il y avait là de quoi tenter quelque méchant homme, dit le gazetier Loret dans son numéro du 31 décembre 1651 :

Ceux du Parlement, vendredy,
 Par un nouveau coup de tempeste,
 Proscirent hautement sa teste;
 Et, pour mieux piquer d'intérêt,
 Ordonnèrent par un arrêt,
 Qu'à celuy qui, de son épée,
 Ladite teste aura coupée,
 On fournira tout à l'instant
 Cinquante mille écus comptant :
 Assez grande et notable somme
 Pour tenter quelque méchant homme.

Mais rien n'ébranle la constance de

pour gagner un quart d'écu. Dès le matin, on les criait par les rues, puis la vente se centralisa sur le Pont-Neuf, où étalaient alors les bouquinistes. Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, qui connaissait l'indifférence de son maître pour les plus violents même de ces pamphlets, et qui en comprenait la valeur historique, les recueillait au jour le jour avec soin. On

Mazarin, sa foi en l'avenir. Et, dix-huit mois après, quand il se décide à faire dans Paris sa rentrée définitive, le jeune roi va au-devant de lui jusqu'à Dammartin, à sept lieues de la capitale, et le ramène au Louvre dans son carrosse. Les mêmes hommes qui avaient demandé qu'on leur livrât « mort ou vif » ce Mazarin abhorré, « s'étouffoient à qui se jetteroit à ses pieds le premier ». Le valet de chambre Laporte, témoin oculaire, nous le dit, et il ajoute : « Je vis une multitude de gens de qualité faire des bassesses si honteuses en cette rencontre, que je n'aurois pas voulu être ce qu'ils étoient à condition d'en faire autant¹. »

lit dans le registre de ses dépenses pour l'année 1649 : « En libelles de toutes sortes, 3,600 cahiers à deux liards le cahier... » (Voy. le *Mascurat* de Naudé.) La duchesse d'Orléans va plus loin, et prétend que Mazarin en fit lui-même le commerce (*Lettres*, édit. Brunet, p. 249). Je n'en crois rien, mais il en eût été bien capable si la spéculation lui avait paru fructueuse.

¹ *Mémoires*, p. 297.

Je n'ai point à rappeler par quels miracles d'habileté le joli Italien avait obtenu ce résultat, en opposant les unes aux autres les prétentions rivales de ses ennemis, en multipliant des promesses et des engagements qu'il était bien résolu à ne pas tenir. L'assassinat de Monaldeschi constitue essentiellement un fait d'ordre privé, et je ne dois ici que tracer un tableau de la Cour de France au temps où y arriva Christine.

Mazarin est alors à l'apogée de sa carrière, mais il lui reste peu d'années à vivre. Le 6 février 1661, douze médecins se réunissaient en consultation dans une des salles de son palais, et le célèbre Guénault se chargeait de lui faire connaître la sentence prononcée par les docteurs : c'était un arrêt de mort. Mazarin l'entendit avec calme. L'inquiétude des uns, la joie mal dissimulée des autres lui avaient fait comprendre déjà que le moment fatal approchait. Deux jours auparavant,

une main restée inconnue avait semé dans sa chambre des lettres de faire part préparées d'avance, et qui annonçaient son enterrement pour le 21 mars¹.

Mazarin manquait cependant de cette foi chrétienne qui permet d'envisager la mort sans crainte et sans regrets². Et puis, une fortune très réellement incalculable, une puissance presque sans limites, ce sont là des avantages terrestres dont il est difficile de se détacher. Le comte de Brienne nous a rapporté dans ses Mémoires une scène curieuse, et qui prouve quelles angoisses Mazarin cachait sous son calme apparent. Il nous le montre, déjà brisé par la maladie, errant seul dans les vastes galeries de son opulente demeure, disant un adieu désespéré aux

¹ Gui Patin, *Lettre* du 4 février 1661, t. III, p. 320.

² Voy. M^{me} de Motteville, *Mémoires*, t. VI, p. 77. — Choisy, *Mémoires*, p. 215. — Duchesse de Mazarin, *Mémoires*, t. V, p. 8. — M^{me} de Lafayette, *Histoire d'Henriette d'Angleterre*, p. 5.

merveilles artistiques qu'il y avait réunies, et se désolant comme un enfant à l'idée de s'en séparer. Il était enveloppé dans sa robe de chambre de camelot fourrée de petit-gris, et avait son bonnet de nuit sur la tête. On l'entendait venir au bruit de ses pantoufles qu'il traînait sur le sol. Il pouvait à peine se soutenir, et s'arrêtait sans cesse, contemplant chaque tableau et répétant avec douleur : « Il faut quitter tout cela !... Il faut quitter tout cela !... Que de peines j'ai eues à acquérir ces chefs-d'œuvre !... Puis-je les délaissér sans douleur ?... Je ne les verrai plus, là où je vais... » Le comte se montra. « Soutenez-moi, lui dit le cardinal, car je suis bien faible, je n'en puis plus. » Brienne voulut le faire asseoir. « Non, non, reprit-il, je suis bien aise de me promener, j'ai affaire dans ma bibliothèque. » Appuyé sur le bras du comte, il reprit ses lamentations, donna libre cours à son chagrin : « Voyez-vous, mon

ami, ce beau tableau du Corrège, cette *Vénus* du Titien, cet incomparable *Dé-luge* d'Antoine Carrache? Ah! mon pauvre ami, il faut quitter tout cela. Adieu, chers tableaux que j'aime tant et qui m'ont tant coûté! Je ne vous verrai plus¹! » Au moment d'abandonner un pouvoir presque absolu², voilà ce que pleurait surtout Mazarin! Est-ce petitesse, est-ce grandeur? se demande avec raison M. Clément de Ris³. La faiblesse, plutôt que la résignation, l'obligea à abréger cette triste visite, et il rentra dans ses appartements, se promettant bien d'abandonner un logis qui offrait tant d'aliments à ses regrets. Dès le lendemain, il se faisait transporter au château de Vincennes⁴.

¹ Loménie de Brienne, *Mémoires*, t. II, p. 115.

² Pouvoir qui « lui faisoit disposer de tout un royaume comme bon lui sembloit ». Motteville, t. VI, p. 76.

³ *Les amateurs d'autrefois*, dans le *Bulletin du bibliophile*, année 1867, p. 72.

⁴ Aubery, *Histoire du cardinal Mazarin* (1751), t. IV, p. 385.

La Cour l'y suivit, morne et silencieuse.
La reine mère et le roi voulurent s'y éta-
blir aussi,

Et Dieu sçait si Leurs Majestés,
Par leurs ordinaires bontés,
Le visitèrent, le plainquirent
Et de grands ennuis ressentirent¹.

Mazarin aimait l'argent avec passion. Tous les moyens lui étaient bons pour s'enrichir², tout lui devenait prétexte à friponneries et à pots-de-vin. Pendant qu'une atroce misère dépeuplait les campagnes, pendant que le peuple pliait sous le poids des « plus énormes voleries qui se fussent encore vues³ », il se réservait

¹ Loret, *Muse historique*, numéro du 5 mars 1661.

² On connaît le mot du duc de Mazarin, qui avait eu une partie des biens provenant de la succession du cardinal. Il était loin d'en nier l'origine suspecte, et disait : « Je suis bien aise qu'on me fasse des procès à leur sujet; je les crois tous mal acquis, et, du moins, quand j'ai un arrêt en ma faveur, c'est un titre et ma conscience est en repos. » Saint-Simon, *Mémoires*, t. X, p. 278.

³ Motteville, t. VI, p. 166.

un gros intérêt sur chaque ferme et chaque monopole. Il s'était transformé en munitionnaire des armées, et spéculait sur les fournitures, vin, pain, viande, etc. Il vendait toutes les charges de la Cour, jusqu'aux plus infimes : celles de la maison de la reine lui avaient rapporté trois millions et demi ; celles du duc d'Anjou, frère de Louis XIV, lui procurèrent près de dix-sept millions. Huit jours avant sa mort, la reine mère lui demandant de nommer un de ses protégés président au Parlement de Bretagne, il refusa jusqu'à ce que le candidat fût venu lui verser cent mille écus. Cela ne l'empêchait pas de reprocher à la bonne Anne d'Autriche qu'elle dépensait trop, et d'exiger qu'elle diminuât le chiffre de ses aumônes. Elle avait toujours reçu pour ses étrennes douze mille écus, et la jeune reine¹ espé-

¹ Marie-Thérèse d'Autriche, que Louis XIV avait épousée en 1660.

rait bien en avoir autant ; mais Mazarin ne voulut lui accorder que dix mille livres, et, comme elle se plaignait, il eut l'audace de lui répondre qu'il fallait ménager l'argent des impôts, « qui étoit le sang du peuple¹ ».

Son avarice envers le roi étoit telle, qu'au siège de Mardick, par exemple, il « manquoit de service et d'argent, vivoit comme un simple particulier, dînoit chez le cardinal ou chez le vicomte de Turenne. — Quand il rencontroit des pauvres soldats, il ne leur donnoit rien, parce qu'il n'avoit pas de quoi le faire². »

Au moment de disposer de la scandaleuse fortune qui va lui devenir inutile, Mazarin se sent arrêté par de poignantes hésitations ; on serait presque tenté de croire à des remords. Aujourd'hui, il avoue au roi qu'il a des sommes considé-

¹ Motteville, t. VI, p. 167.

Motteville, t. V, p. 283.

rables déposées à Brissac et à Sedan ; le lendemain, il envoie demander deux millions au receveur des gabelles, qui les lui refuse¹. Les souffrances physiques se joignent aux tortures morales. Il est en proie à de continuelles suffocations, son corps est sec, exténué, décoloré², ses pieds enflent à ce point qu'il faut les lui envelopper dans de la fiente de cheval³, et pour combattre son extrême faiblesse, on songe à le mettre au lait de femme⁴.

Cet homme, arrivé en France presque sans ressources, vient de donner en dot à sa nièce Hortense douze cent mille écus d'argent comptant. Chacune des deux reines a reçu de lui une poignée de dia-

¹ Gui Patin, *Lettre* du 7 mars 1661, t. III, p. 336.

² Gui Patin, *Lettre* du 7 mars 1661, t. III, p. 335.

³ Gui Patin, *Lettre* du 22 février 1661, t. III, p. 326.

⁴ Gui Patin, *Lettre* du 25 février 1661, t. III, p. 327.

— Remède resté pendant longtemps en vogue. Durant une maladie de Léonora Galigai, dont je parlerai plus loin et qui avait alors au moins quarante ans, « deux femmes nourrices lui donnaient à téter ». Voy. F. Hayem, *Le maréchal d'Ancre*, p. 75.

mants, et il lui reste encore plus de cent millions¹. Comment oser disposer d'une pareille fortune, comment l'avouer même, dans un temps où la France est épuisée par une longue guerre, où le peuple est accablé de taxes, écrasé sous les exactions et les corvées? Puis, Colbert est là qui, financier avant tout, voudrait faire rentrer ces fonds dans les coffres de l'État. Le confesseur de Mazarin, un bon Théatin italien, lui a accordé l'absolution; mais le cardinal ayant désiré que l'abbé Joly, curé de Notre-Dame-des-Champs², l'assistât jusqu'à la fin, celui-ci, plus scrupuleux que le Théatin, l'engage à restituer des trésors qui ne sauraient avoir été honnêtement acquis.

Mazarin ne se trouble pas pour si peu. N'est-il pas toujours le rusé négociateur qui a triomphé de la Fronde? Il connaît

¹ Valeur de l'époque.

² « Homme de grande réputation », écrit la duchesse de Montpensier.

mieux que personne le noble caractère du roi, et son parti est bientôt pris. Il appelle un notaire, et lui dicte un testament par lequel il institue Louis XIV son légataire universel¹. Le jeune souverain était trop honnête et trop fier pour accepter un pareil don; il rend au cardinal tous ses biens. Dès lors, leur origine est oubliée. Aux yeux des contemporains, le séjour fictif qu'ils ont fait dans les mains royales a suffi pour les purifier, Mazarin peut désormais en disposer sans crainte.

Il sembla un moment se reprendre à la vie. Le jeu, qu'il avait toujours passionnément aimé, occupa ses dernières journées. Comme distraction, il pesait les pistoles qu'il avait gagnées, afin de remettre à la partie celles que quelque rognure avait rendues plus légères². On jouait dans sa chambre, auprès de son lit, quand le nonce du pape, prévenu qu'il avait reçu

¹ Aubery, t. IV, p. 369.

² Motteville, t. VI, p. 63.

le viatique, vint lui apporter la bénédiction apostolique réservée aux membres du sacré collège¹. En même temps, on ordonne dans toutes les églises de Paris des prières de quarante heures², « ce qui ne se fait d'ordinaire que pour les rois³ ».

Son testament révèle bien la vaniteuse ostentation du parvenu. Ainsi, il lègue six cent mille livres au souverain pontife, afin qu'il puisse lever une armée contre les Turcs qui menaçaient la Hongrie; il donne à la couronne de France dix-huit gros diamants, sous la condition qu'ils porteront le nom du testateur: il veut qu'au Sancy, au Richelieu, aux cinq Médicis, aux quatre Valois, on ajoute les dix-huit Mazarins. Tout cela n'empêche pas qu'après sa mort, on trouve encore neuf millions à Vincennes, cinq au

¹ Loménie de Brienne, *Mémoires*, t. II, p. 127.

² Gui Patin, *Lettre* du 7 mars 1661. — Loret, *Musc historique*, numéro du 6 mars 1661.

³ Motteville, t. X, p. 181.

Louvre, sept à la Bastille, huit à la Fère, quinze ou vingt à Brissac et à Sedan¹. Un dernier sentiment de pudeur ou d'avarice l'avait empêché d'en disposer, et Colbert les fit remettre au Trésor.

Quand Mazarin eut terminé son testament, toutes ses pensées se tournèrent vers un projet qu'il caressait depuis longtemps en secret. Il manda auprès de lui Nicolas Le Vasseur et François Le Foin, notaires gardes-notes au Châtelet, et leur dicta l'acte de fondation d'un collège qui devait porter son nom et auquel il léguait sa magnifique collection de livres. Il ordonnait qu'au milieu des bâtiments s'élevât une chapelle destinée à recevoir son tombeau. Une somme de deux millions et un revenu de quatre-vingt mille livres étaient affectés à cette création, que Louis XIV déclara fondation royale, et qui subsista intacte jusqu'à la Révolution. On sait

¹ Loménie de Brienne, t. II, p. 146.

que les livres constituèrent le premier fonds de la bibliothèque Mazarine actuelle, et que l'immeuble fut peu à peu concédé presque tout entier à l'Institut de France.

Mazarin s'éteignit dans la nuit du 8 au 9 mars, vers deux heures et demie du matin¹. Louis XIV, qui allait avoir vingt-trois ans, et qui s'était jusque-là résigné à un rôle si effacé, n'attendit même pas la fin de la journée pour se dire et se montrer enfin roi. « Au matin, le roi s'éveillant appela sa nourrice qui couchoit dans sa chambre, et sortant de son lit lui fit signe de l'œil pour savoir si le cardinal étoit mort. Ayant su que oui, il s'habilla et fit venir les ministres, le chancelier Le Tellier, le surintendant Fouquet et de Lionne, et leur commanda de ne

¹ *Gazette de France*, numéro du 12 mars 1661. — D'après le docteur Réveillé-Parise, il mourait « d'une hydropisie de poitrine, suite d'une affection goutteuse chronique ». *Lettres de Gui Patin*, t. II, p. 438.

plus rien expédier sans lui en parler, leur déclarant qu'il ne vouloit point que ceux qui demanderoient des grâces s'adressassent à d'autres qu'à lui. Il alla ensuite trouver la reine mère. Ils dînèrent, et partirent, le plus tôt qu'ils purent, de Vincennes pour venir à Paris¹. »

Mazarin ne fut regretté de personne. Anne d'Autriche, qui l'avait tant aimé, ne le pleura point. Son avarice, sa dureté, son despotisme avaient fini par la détacher de lui². Anne, au contraire, était toujours restée douce, sympathique, facile à vivre. Madame de Motteville nous a conservé d'elle un portrait qui date de 1639 et qu'il y a tout lieu de croire ressemblant. « La reine, écrit-elle, étoit aussi belle qu'aucune des dames qui composoient son cercle. Elle avoit la bouche petite et vermeille, avec un sourire charmant, des yeux verts où s'unissoient la

¹ Motteville, t. VI, p. 83.

Motteville, t. V, p. 348.

douceur et la majesté, des cheveux admirables, des mains et des bras d'une beauté si surprenante que toute l'Europe en a ouï publier les louanges; leur blancheur, sans exagération, égaloit celle de la neige. Sa peau étoit si veloutée, si délicate, qu'elle ne pouvoit supporter pour ses chemises et ses draps que la plus fine batiste¹. »

Elle ne fut heureuse ni comme reine, ni comme femme, ni comme amante. Son mari ne se laissa jamais aimer d'elle, et il semble bien qu'elle le trompa avant de s'attacher à Mazarin; mais comment ne pas être indulgent envers la femme d'un roi si alangui, si ennuyé et si ennuyeux! Quand sa mort la fit régente, Voiture, un bel esprit admis dans son intimité, lui adressa ces gentils vers :

Je pensois que la destinée,
Après tant d'injustes malheurs,

¹ Tome I, p. 43, et t. VI, p. 292.

Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat et d'honneurs;
Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse,
La rime le veut toutefois.

Je pensois, nous autres poètes
Nous pensons extravagamment,
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez si, dans ce moment,
Vous avisiez en cette place
Venir le duc de Buckingham,
Et lequel seroit en disgrâce
De lui ou du Père Vincent?

Et Anne trouva ces vers « si jolis qu'elle les conserva longtemps dans son cabinet, et m'a fait l'honneur de me les donner depuis », dit avec orgueil madame de Motteville¹.

Anne les paya sans doute en reine, car je vois qu'au cours de cette année 1643, elle gratifia Voiture d'une pension de

¹ Tome I, p. 231.

mille écus : peut-être était-ce le prix du doux souvenir si ingénieusement rappelé. D'autre part, il m'a été impossible de découvrir d'où venait le dissentiment qui paraît s'être alors élevé entre la reine et le père Vincent Depaul, qu'elle avait jusque-là toujours protégé.

Revenons un peu sur nos pas.

Louis XIII avait été solennellement déclaré majeur le 28 octobre 1614. La séance se termina à trois heures et demie, et, au retour, « on le mit au lit, où il se fit apporter ses petits jouets¹ ». L'année suivante, il épousait Anne d'Autriche : tous deux venaient d'avoir treize ans². Le soir de la cérémonie, les deux époux allèrent se coucher chacun dans sa chambre. Mais Marie de Médicis tenait, prétend-on, à ce que l'union parût aussitôt inattaquable. Elle vint trouver

¹ Héroard, *Journal*, t. II, p. 160.

² Tous deux étaient nés en 1601, Anne le 22 septembre, et Louis le 27 du même mois.

son fils, et lui dit : « Ce n'est pas tout que d'être marié, il faut que vous veniez voir la Reyne, vostre femme, qui vous attend. » Le jeune homme s'habilla et suivit sa mère. Elle le conduisit au lit de la petite reine. « Ma fille, lui dit-elle, voici vostre mari que je vous amène, recevez-le auprès de vous, et l'aimez bien, je vous prie. » On installa auprès des deux enfants leurs nourrices, en leur recommandant de ne pas les laisser ensemble plus d'une heure et demie ou deux heures. « Puis tout le monde se retira, laissant consommer ledit mariagé, ce que le Roi fit, et par deux fois, ainsi que lui-même l'a avoué et que lesdites nourrices l'ont rapporté. » Cette relation, peu vraisemblable, est extraite d'une pièce officielle destinée sans doute à la Cour d'Espagne¹. Ce qui est plus sûr, c'est que les jeunes

¹ Voy. *Détail singulier de tout ce qui se passa le soir de la consommation du mariage de Louis XIII.* Dans la *Revue rétrospective*, t. II (1834), p. 250.

époux restèrent séparés, et que, vers 1618 seulement, on leur permit de partager le même lit.

Louis XIII n'abusa pas de la permission, comme le prouvent les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne et du nonce. Le 19 décembre 1618, le nonce écrit : « La reine est toujours dans l'attente de cette bienheureuse nuit que le roi devra passer avec elle, nuit qui ne finit point d'arriver. » Tourmenté par tout le monde, surtout par son confesseur et par de Luynes, son favori, Louis se laisse enfin persuader le 25 janvier 1619. « Le roi battait froid, Luynes le persuade, il le prie, il le supplie, le roi résiste, puis il cède, et Sa Majesté est ainsi conduite, presque portée, aux appartements de la reine, d'où Luynes revient aussitôt, et où le roi reste¹. »

¹ A. Baschet, *Le roi chez la reine, d'après les dépêches du nonce et autres pièces d'État*, 1864, in-8°.

Luynes ne remporta pas souvent de pareilles victoires¹, ce qui explique pourquoi Anne restait encore stérile après vingt-deux années de mariage. Toutefois, en 1628, elle crut, dit Retz, être enceinte du fait de Buckingham². En 1630, elle fit une fausse couche, qui pourrait bien avoir été provoquée; d'abord, on la saigna au pied³, il fallut ensuite avoir recours à un emplâtre, qui la blessa⁴. Louis XIII paraissait donc destiné à mourir sans postérité si la Providence ne fût intervenue, si de ferventes prières et un vœu solennel ne lui eussent acquis la protection spéciale de la Sainte Vierge,

¹ « Le Roy couchoit fort rarement avec la Reyne. Pour une pauvre fois, il prenoit quelques rafraichissemens et on le saignoit souvent. » Tallemant des Réaux, t. II, p. 242.

² *Mémoires*, édit. Feillet, t. III, p. 518.

³ Voy. les *Mémoires de Richelieu*, édit. Michaud, II^e série, t. VIII, p. 163.

⁴ Richelieu, *Journal*, édit. de 1665, t. I, p. 60. — Tallemant des Réaux, t. II, p. 41.

à qui l'on prête là un rôle un peu étrange.

Les incidents, qualifiés alors de miraculeux, qui se rattachent à la conception de Louis XIV remontent au mois de décembre 1637. A cette date, Richelieu venait de découvrir les secrètes menées de la reine, qui, cette fois, semblait bien perdue. Une seule chance de salut lui restait : elle pouvait triompher encore si, contre toute attente, une grossesse apportait à la France la promesse ou tout au moins l'espérance d'un Dauphin.

Le 10 février 1637, Louis XIII avait voué sa personne et son royaume à la Vierge¹. Cette pieuse pensée lui avait été suggérée par Louise de Lafayette, qui était fille d'honneur de la reine, et qui avait remplacé mademoiselle d'Hautefort dans le cœur du roi, cœur bien froid,

¹ Voy. *Déclaration du Roy, par laquelle Sa Majesté déclare qu'elle a pris la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de son royaume.* Paris, 1637, in-4^o.

comme on sait. Louise avait seize ans, Louis XIII en avait trente-huit, et Anne d'Autriche se préoccupait médiocrement d'une liaison où la passion n'avait aucune part. Un jour pourtant, le roi « eut un moment de foiblesse » ; il proposa à mademoiselle de Lafayette de « la mettre à Versailles, pour y vivre sous ses ordres et être toute à lui¹ ». Une jolie acquisition que la pauvre fille eût faite là ! Mais, aussi prudente que sage, elle quitta aussitôt la Cour, et se retira à Paris, chez les Filles Sainte-Marie, dans la rue Saint-Antoine². Louis XIII se consola très bien d'être ainsi abandonné, sut même gré à l'aimable fugitive d'avoir détourné de lui la honte d'un péché mortel, et prit l'habitude de venir la visiter dans son couvent, sans danger pour leur vertu, derrière les grilles du parloir.

¹ Motteville, t. I, p. 78.

² L'église est aujourd'hui un temple protestant.

La Cour était alors à Saint-Germain. Vers le milieu de décembre, le roi en partit dès le matin pour se rendre chez les Condé, à Saint-Maur, où il comptait coucher. Arrivé en haut de la rue Saint-Antoine, il renvoya « ses officiers de bouche », leur dit de continuer leur route jusqu'à Saint-Maur, et entra au couvent des Filles Sainte-Marie, pour voir mademoiselle de Lafayette.

La reine, prévoyant bien que le roi s'y arrêterait, avait fait avertir la jeune fille. Sur quel sujet roula leur conversation ? Quoique les deux amoureux fussent sans cesse épiés par les confidants du cardinal¹, nul ne l'a raconté. S'il faut en croire un historien dont la brillante imagination supplée volontiers au silence des

¹ « Le cardinal fit son possible pour gagner mademoiselle de Lafayette, comme toutes les personnes qui approchoient du roi ; mais elle eut plus de courage que tous les hommes de la Cour, qui avoient la lâcheté de lui aller rendre compte de tout ce que le roi disoit contre lui. » Motteville, t. I, p. 72.

écrivains contemporains, Lafayette pria pour la reine, depuis si longtemps négligée. « Noël allait venir. Louis XIII pourrait-il bien, dans un tel jour, où Christ vient apporter la paix, ne pas donner la paix à sa femme et à sa famille, à la France en péril s'il ne lui venait un Dauphin; dernier point délicat où cette enfant de dix-sept ans ne put ne pas rougir. Louis XIII semblait de bois¹. » Ce qui n'est pas douteux, c'est que la belle fille retint le roi fort tard, et il n'y avait rien là de bien exceptionnel, car Louis XIII restait souvent jusqu'à cinq heures de suite dans le parloir du couvent².

Durant le même temps, que se passait-il à Saint-Germain? Après le départ du roi, Anne avait donné des ordres pour que l'on préparât une chambre au Louvre; et elle aussi, quittant Saint-Germain,

¹ Michelet, *Histoire de France*, t. XII, p. 144.

² Tallemant des Réaux, t. II, p. 250.

était venue à Paris. Elle tentait encore une fois la fortune, voulait voir si le ciel ne cesserait pas d'être pour elle inflexible. Depuis que le roi s'était voué à la Vierge, le bruit avait souvent couru qu'Anne allait devenir mère. Au commencement de décembre, le comte de Brienne ayant trouvé la reine « plus rêveuse qu'elle n'avoit coutume de l'être et les yeux fort chargés », prit la liberté de lui rapporter les espérances que concevaient ses amis. « Elle rougit et changea aussitôt de discours. »

J'ai dit que Lafayette garda le roi fort tard. Quand il la quitta, il faisait nuit noire et un orage épouvantable se déchainait sur Paris. Le vent, soufflant avec une extrême violence, éteignait les torches, les rues étaient inondées, « hommes et chevaux ne pouvoient aller ». Le roi attendit quelque temps, puis perdit patience. Guitaut, capitaine des gardes d'Anne d'Autriche, se trouvait là.

Il conseilla de se rendre au Louvre, où, dit-il, Sa Majesté trouverait bon feu, bon gîte et la reine. Louis XIII n'eût pas mieux demandé, mais la reine était de trop, car il se doutait bien qu'il n'y aurait au Louvre « point d'autre lit que celui de la reine¹ ». Il s'opiniâtra donc, dans l'espérance que le temps changerait. Mais le vieux Guitaut, qui avait son franc-parler, insista. « Il fut un peu mieux reçu cette fois ; seulement le roi dit que la reine soupoit et se couchoit trop tôt pour lui. Guitaut l'assura qu'elle se conformeroit à son heure ; et Sa Majesté se rendant à ces raisons, il partit en dili-

¹ Motteville, t. I, p. 80. — Tout le mobilier se transportait alors au moindre déplacement. De là, à la Cour, les offices de *porteurs de lits et de meubles* qui, sous Louis XIV, furent au nombre de neuf, sans compter le *capitaine des mulets* et ses garçons. Quand la Cour s'était rendue à Saint-Germain, le mobilier du Louvre l'y avait suivie, et le seul lit présentable qui existât au Louvre était certainement celui qu'Anne y avait fait préparer dans la journée. Voy. A. F., *Dictionnaire historique des arts et métiers*, p. 250.

gence pour avertir la reine et faire en sorte que le roi n'attendît pas trop le souper. » Les deux époux soupèrent donc tête à tête ; ils partagèrent le même lit, « et cette nuit, la reine devint grosse du Dauphin, qui fut depuis le roi Louis XIV¹ ». Dès le lendemain matin, « un bon prêtre vint dire à la reine qu'un religieux Carme avait eu, pendant la nuit, une révélation lui annonçant qu'elle étoit enceinte² ».

En effet, le 5 septembre³ (1638), jour anniversaire de la naissance de Richelieu, Louis XIV venait au monde, à onze heures vingt-deux minutes du matin, « après avoir tenu la reine en travail pendant près de cinq heures⁴ ».

¹ Montglat, *Mémoires*, édit. Petitot, II^e série, t. XLIX, p. 181. — Voy. aussi le P. Griffet, p. 101.

² Loménie de Brienne, p. 69.

³ Quelques auteurs font naître Louis XIV le 16 septembre. Mais alors, comment Grotius pouvait-il, dès le 11, annoncer cette naissance à Oxenstierna? Voy. Grotius, *Epistolæ*, p. 462.

⁴ Bassompierre, *Mémoires*, t. IV, p. 280.

Le nouveau-né, « puer pulcher et vegetus¹ », ne ressemblait pas plus à Louis XIII que Louis XIII ne ressemblait à Henri IV. Quelques historiens ont voulu trouver une grande analogie de traits et de caractère entre Louis XIV et Buckingham, et ils expliquent ce fait par le phénomène de l'hérédité en retour. La science admet, en effet, qu'un enfant peut tenir, non de son père, mais des conjoints antérieurs de sa mère². Louis XIII mourut³ cinq ans après la naissance de ce fils si longtemps attendu et qui devait occuper le trône de France pendant soixante-dix-sept ans.

A la mort de Louis XIII, Anne et Mazarin avaient à peu près le même âge :

¹ H. Grotius, *Epistolæ*, édit. de 1687, 11 septembre 1638, p. 462.

² Voy. Dr Prosper Lucas, *Traité de l'hérédité*, t. II, p. 53 et suiv.

³ Le 14 mai 1643, jour anniversaire de la mort de Henri IV.

elle était née en septembre 1601¹, et lui en juillet 1602. Anne habitait alors le Louvre, il s'y logea aussi. Son appartement, situé au second étage, occupait la salle actuelle dite de Henri II et une partie du salon des sept cheminées².

Mazarin, au reste, venait d'acheter deux hôtels qu'il fit démolir et transformer en une opulente demeure à son usage. Elle s'élevait entre les rues actuelles des Petits-Champs, Vivienne et Richelieu³, par conséquent à l'extrémité du jardin attenant au palais qu'avait habité Richelieu, et, grâce à un mouvement de

¹ « L'âge de quarante ans, si affreux à notre sexe, ne l'empêchoit point d'être fort aimable. Elle avoit une fraîcheur et un embonpoint qui lui pouvoient permettre de se compter au rang des plus belles dames de son royaume, et nous l'avons vue depuis augmenter en âge sans perdre ces avantages. » Motteville, t. I, p. 225. — Dans cette phrase, le mot *affreux* doit être pris dans le sens de *redouté*, et le mot *aimable* signifie *digne d'être aimée*.

² Clément de Ris, p. 67.

³ La Bibliothèque nationale y a été installée en 1721.

terrain¹, elle dominait celui-ci. Mais Richelieu en mourant légua son palais à Louis XIV, et Anne s'y installa presque aussitôt pour se rapprocher de Mazarin. Cela ne lui suffit pas longtemps², de sorte que l'on construisit à travers le jardin une galerie couverte, qui permit au cardinal de venir à son aise et à toute heure visiter la régente. Puis celle-ci, le trouvant encore trop éloigné d'elle, finit par lui donner un appartement dans le palais même³. C'est celui qu'il occupait en 1657,

¹ Il existe encore.

² La princesse Palatine déclare formellement qu'Anne d'Autriche s'unit par un mariage secret à Mazarin, qui « n'était pas prêtre et n'avait pas les ordres qui pussent l'empêcher de contracter mariage ». Lettre du 27 septembre 1718, traduct. Brunet, t. II, p. 3.

Les Mazarinades parlent également d'un mariage secret qui aurait été célébré par Vincent Depaul, et expliquent ainsi la faveur que la reine témoigna toujours à ce saint prêtre. La correspondance du cardinal, récemment publiée, semble confirmer cette assertion. On a cependant fait remarquer que les lettres passionnées de Mazarin prouveraient aussi bien le contraire, et que le cardinal marié à la reine ne lui aurait probablement pas écrit de cette façon.

³ « La Reyne a remonstré en plein conseil qu'attendu

lors de l'arrivée de Christine à Paris.

Les Mazarinades furent aussi cruelles pour Anne que pour Mazarin. Les plus licencieuses sont même dirigées contre elle, et peuvent rivaliser avec les ignobles pamphlets qui, un siècle et demi plus tard, déchirèrent une autre reine de France, comme elle d'origine autrichienne.

Anne ne survécut guère à Mazarin. Rongée par un mal implacable, un cancer au sein, les dernières années de sa vie furent un véritable martyre, qu'elle supporta avec la patience, l'humilité et la dévotion d'une sainte. On ne peut lire sans émotion le récit qu'en a tracé ma-

l'indisposition de M. le cardinal Mazarin, et qu'il lui falloit tous les jours passer avec grand'peine au travers de ce grand jardin du Palais-Royal, et voyant qu'à toute heure il se présentoit nouvelles affaires pour lui communiquer, elle trouvoit à propos de lui donner un logement dans le Palais-Royal, afin de converser plus commodément avec lui de ses affaires. » Lettre d'Olivier d'Ormesson, du 19 novembre 1643, citée par V. Cousin, dans le *Journal des savants*, année 1856, p. 117.

dame de Motteville, la fidèle amie des bons et des mauvais jours. Ce beau corps, habitué à toutes les délicatesses d'une existence opulente, cette peau veloutée, objet de tant d'admiration, sont ravagés par la gangrène, par les ulcères, par les abcès. Il s'en exhale une telle odeur que les parfums prodigués sur le lit de la malade permettent seuls de l'approcher, et lorsqu'on la panse, il faut lui maintenir sous les narines des sachets de senteur¹. Quel étrange don est la vie, et que de mystères nous environnent!

¹ « Quand on la pansoit, on lui tenoit des sachets de senteur auprès du nez, pour la soulager de la mauvaise odeur qui sortoit de sa plaie. » Motteville.

« Quoiqu'elle tint toujours dans ses mains un éventail de peau d'Espagne, cela n'empêchoit pas que l'on sentit sa plaie jusqu'à faire manquer le cœur. » Montpensier.

II

LA REINE CHRISTINE.

Christine¹ eut pour père Gustave-Adolphe, intrépide batailleur dont les exploits élevèrent la Suède au rang de grande puissance. Ce guerrier, qui attendait un fils, fut très désappointé quand il apprit que la Providence lui envoyait encore une fille². Comme il était fort autoritaire et n'admettait pas qu'on lui résistât, il décida que de cette fille il ferait un garçon, et il tint parole. Il réussit même au delà de ses désirs, j'aime à le croire; mais il n'eut pas le temps de se repentir, car lorsqu'il fut tué à la bataille de Lutzen, Christine n'avait encore que six ans. Pourtant, l'on s'était

¹ Née le 8 décembre 1626.

² Il avait eu déjà une fille, nommée Christine, qui était morte en 1624.

aperçu déjà que la nature, semblant avoir prévu la fantaisie du père, y avait prédestiné l'enfant, lui avait prodigué tous les instincts du sexe auquel elle n'appartenait pas.

Ses premiers maîtres trouvèrent donc le terrain bien préparé. Fidèles aux instructions paternelles¹, ils l'élevèrent comme un jeune gentilhomme et la soumirent à une discipline toute virile; culture intensive, qui donna des fruits détestables. D'abord, ce système d'éducation produit en général des êtres hybrides, passionnés pour ce qu'il y a de plus mauvais chez l'homme, et dédaigneux de ce qu'il y a de meilleur chez la femme. En outre, la nature, qui avait doué Christine d'une intelligence exceptionnelle sous quelques rapports, avait négligé d'y joindre le moindre grain de

¹ Voy. ci-dessous l'extrait des Mémoires de Christine.

bon sens, d'où il résulta que sa vie ne fut guère qu'une succession ininterrompue de fautes, de sottises et de folies. L'épithète, un peu moderne, de déséquilibrée est bien celle qui lui convient.

A dix ans, elle écrivait avec une extrême facilité en suédois, en français et en latin, en bon latin, ma foi, ainsi que le prouvent plusieurs lettres d'elle qui nous ont été conservées. A dix-huit ans, elle parlait huit langues et en comprenait onze, elle avait même commencé l'hébreu et l'arabe.

Dans ce fouillis linguistique, ses préférences étaient pour le français, dont elle se servait ordinairement, pour le latin et pour le grec. Tous ses biographes célèbrent cette surabondance philologique comme un fait surprenant, et ils ont raison. Il ne faut cependant pas oublier qu'au siècle précédent déjà, où l'on ne soupçonnait guère les lycées et les écoles normales de filles, les dames du

plus haut rang faisaient de sérieuses études et possédaient à fond plusieurs langues. Renée de France, fille de Louis XII, savait l'histoire, les mathématiques, le latin et le grec aussi bien qu'aucun savant de son temps¹. Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, apprit tout enfant le latin, l'espagnol et l'italien, auxquels elle joignit plus tard un peu de grec et d'hébreu.

Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, parlait l'italien et l'espagnol « aussi disertement que si elle avoit esté née et eslevée toute sa vie en Italie et en Espagne² ». Le latin lui était également familier. Les ambassadeurs en-

¹ Voy. Brantôme, t. VIII, p. 408, et Haag, *La France protestante*, t. VIII, p. 410.

A six ans (en 1556), d'Aubigné, élevé par un précepteur, savait le latin, le grec et l'hébreu. A six ans et demi, il traduisit en français « le *Crito*, de Platon, sur la promesse du père qu'il le feroit imprimer avec son effigie enfantine au devant du livre ». Voy. *Sa vie*, écrite par lui-même, édit. Réaume, t. I, p. 6.

² Brantôme, t. VII, p. 75.

voyés de Pologne pour offrir la couronne au duc d'Anjou vinrent rendre visite à Marguerite, et l'évêque de Cracovie lui fit une belle harangue en latin ; elle lui répondit aussitôt dans la même langue, sans aucune préparation, et avec une facilité et une élégance qui étonnèrent ces étrangers¹. Catherine de Médicis les avait reçus avant elle, mais il lui avait fallu un interprète ; et à qui s'était-elle adressée ? A une femme, la belle d'Annebaud. En 1574, Catherine exige du jeune roi de Navarre une justification de sa conduite. Henri embarrassé² emprunte la plume de sa femme, et il n'a qu'à se louer du langage ferme et digne qu'elle lui fait tenir³.

¹ Brantôme, t. VIII, p. 40.

² Henri III et Henri IV avaient été élevés à Paris, au collège dit de Navarre. Henri III n'y apprit à peu près rien. Henri IV resta toujours brouillé avec l'orthographe, mais il possédait un peu de latin et même de grec. Voy. *Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 462.

³ Voy. A. Mongez, *Histoire de Marguerite de Valois* (1777), p. 413.

Marguerite a laissé des mémoires dont Pellisson admirait le style. Quand, en 1638, l'Académie française conçut la première idée de son Dictionnaire, « on commença un catalogue des livres les plus célèbres de notre langue », et l'on y admit les Mémoires de Marguerite¹. Marie Stuart parlait latin, et elle avait appris cette langue entre dix et onze ans, comme le prouve un cahier de thèmes faits par elle en 1554, qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale².

Autour même de Christine, la baronne Vendela Skytte possédait le français, l'allemand, le latin et le grec. Ses deux sœurs Heldelina et Anna, ainsi que sa fille Heldevig, étaient aussi savantes que la baronne. Marguerite Steinhök passait

¹ Pellisson, *Histoire de l'académie française*, t. I, p. 138.

² Fonds latin, 8,660. — Sur ce volume, voy. l'*Athenæum français*, numéro du 13 août 1853, p. 775.

avec raison pour une exquise latiniste, et Catherine Buræa a laissé une foule de lettres écrites dans un latin d'une grande pureté¹.

Les connaissances philologiques de Christine n'étaient donc pas ce qui la distinguait le plus des personnes de son sexe. Mais je reviens à son portrait.

Elle était gaie, vaillante, et en même temps brusque, colère, emportée. Elle dédaignait toutes les bienséances observées par les femmes. Sa prestance, ses manières étaient d'un homme, et d'un homme mal élevé. Elle se couchait sur son siège, les jambes étendues; elle les croisait, les jetait à droite et à gauche, se souciant fort peu que sa posture parût négligée et même indécente.

Elle excellait dans tous les exercices du corps, ne craignait ni la pluie, ni le soleil, ni le chaud, ni le froid. Elle aimait

¹ Voy. Stiermann, *Bibliotheca*, p. 875.

l'escrime et les chiens. Infatigable à la chasse, elle y consacrait jusqu'à dix heures consécutives, et son adresse était telle, qu'elle tirait parfois à balle le gibier. Écuyère habile et intrépide, elle se faisait obéir des chevaux les plus rebelles, bien qu'elle montât presque toujours assise de côté. Depuis son abdication, elle renonça souvent aux habits de son sexe. En somme, elle avait tout d'un homme, rien d'une femme. « Elle me parut un joli petit garçon », écrit la duchesse de Montpensier¹. Antoine Argout, doyen de la cathédrale de Vienne, ayant un jour à la haranguer, s'arrangea pour ne pas placer une seule fois dans son discours le mot *reine*, ne voulant pas rappeler qu'elle était femme².

Elle ne restait jamais plus d'une demi-heure à table, et n'accordait aucune atten-

¹ *Mémoires*, t. III, p. 153.

² D'Artigny, *Mémoires d'histoire et de critique*, p. 339.

tion aux mets qu'on lui servait. Elle ne buvait que de l'eau.

Sa toilette ne la préoccupait guère. Elle négligeait même les soins de propreté les plus élémentaires, car elle resta jusqu'à quinze jours sans se peigner. Elle portait fort rarement des gants. Quand elle fit son entrée à Paris, en 1656, ses mains étaient « si crasseuses » qu'elles attirèrent l'attention de madame de Motteville¹. Elle avait souvent du linge déchiré et des taches d'encre à sa chemise. Elle n'aimait pas les bijoux, portait une bague seulement, chaussait volontiers des souliers d'homme.

Elle ne se plaisait pas dans la société des femmes. Presque toujours enjouée, elle se montrait souvent plus familière qu'il n'est permis à une personne de qualité; elle prenait les mains de son interlocuteur, badinait avec trop de laisser-aller.

¹ *Mémoires*, t. V, p. 229. — Voy. ci-dessous.

Elle restait au lit très peu de temps, se levait vers cinq heures et travaillait toute la matinée. Sa mémoire était prodigieuse, et elle la conserva intacte jusqu'à sa mort.

En religion, elle était fort sceptique. « S'il y a un Dieu, écrivait-elle un jour, je serai bien attrapée. » Elle ne fut ni bonne protestante, ni bonne catholique.

Elle refusa toujours de se marier. Étant née libre, disait-elle, j'entends mourir libre; « je ne veux pas qu'on agisse envers moi ainsi qu'un paysan avec son champ. Il pourrait d'ailleurs naître de moi aussi bien un Néron qu'un Auguste. »

Elle était très libre en paroles, et ses excentricités prêtaient fort à la médisance. Aussi n'a-t-elle été guère ménagée par ses biographes, tous ont jugé sévèrement sa vie privée. Ceux qui veulent paraître bien informés citent deux noms entre autres, ceux d'Antonio Pimentelli, ambassadeur d'Espagne en

Suède¹, et celui du comte Gabriel de la Gardie² que Christine envoya en France pour y annoncer sa royale visite.

Cette opinion était si bien accréditée, qu'à Paris on la surveilla de très près. Madame de Motteville, qui nous a conservé le souvenir des deux séjours qu'elle y fit, a même cru devoir manifester son étonnement qu'ils n'aient fourni matière à aucun scandale. Christine, écrit-elle, « parut civile, particulièrement aux hommes, mais sans donner aucun sujet effectif de croire les mauvais contes qu'on avoit faits d'elle, malgré qu'ils s'étoient répandus par toute l'Eu-

¹ « D'autres l'avoient accusée d'avoir aimé tendrement, en Suède et en Flandre, un Espagnol nommé Pimentel. » Motteville, t. V, p. 216.

² « Il avoit la mine haute et ressembloit à un favori. Il parloit de la reine en des termes si passionnés qu'il étoit facile de le soupçonner de quelque tendresse plus grande que celle qu'il lui devoit par la qualité de sujet. » Motteville, t. I, p. 378.

Il étoit, dit Christine, ivrogne et menteur. Elle le maria avec sa cousine Marie-Euphrosine.

rope à son désavantage, et l'avoient fait passer dans l'opinion de tous les sages pour une personne qui ne l'étoit guère¹ ». Et plus loin : « Rien ne parut en elle de contraire à l'honneur, je veux dire à cet honneur qui dépend de la chasteté; si elle s'étoit laissé entamer sur ce chapitre, les charitables gens de la Cour n'auroient pas oublié de le publier. Mais en tout le reste, elle montra peu de sagesse, peu de conduite et beaucoup d'emportement pour le plaisir². »

Après avoir scruté toute la vie de Christine, étudié à fond son caractère et parcouru son énorme correspondance, je déclare que je n'ai rien trouvé qui puisse justifier les accusations répandues contre elle, calomnies qu'elle n'ignorait évidemment pas, et dont, pendant longtemps, elle ne se soucia guère. L'âge l'y rendit

¹ *Mémoires*, t. V, p. 222.

² *Mémoires*, t. V, p. 278.

sensible. Durant son séjour à Rome en 1674¹, elle eut connaissance d'un odieux pamphlet dirigé contre ses mœurs, et que l'on attribuait, faussement d'ailleurs, à Chanut, qui avait été ambassadeur de France en Suède. Christine ne put contenir son irritation. Elle demanda que l'auteur fut recherché, et écrivit à l'abbé Bourdelot : « Ne laissez pas de poursuivre si bien l'affaire que vous obteniez un châtement exemplaire. Je l'espère de la justice et de l'amitié du roi de France... J'ai tout le penchant qu'il faut pour mépriser et pardonner ces sortes de sottises, mais il me semble que je dois à ma gloire quelque ressentiment que je ne veux pas lui refuser. Le siècle où nous sommes ne donne quartier à personne. Pour moi, je suis accoutumée à l'ingratitude et suis exposée depuis longtemps à l'envie et à l'imposture. Ma consolation est que ma

¹ Elle avait alors quarante-huit ans.

conscience ne me reproche rien. La Suède, Rome et tous les autres lieux de la terre où j'ai passé ma vie rendront témoignage de la fausseté de ces calomnies. J'en appelle à la conscience de ceux qui les ont inventées, et je suis persuadée qu'ils ne croient pas eux-mêmes ce qu'ils disent¹... »

Ces lignes me paraissent bien la protestation sincère et indignée d'une accusée non coupable, et s'il est un vice dont Christine n'ait pas été soupçonnée, c'est bien l'hypocrisie.

La même préoccupation se retrouve dans les Mémoires que Christine, devenue dévote sur le tard, rédigea vers cette époque², et qu'elle dédia A DIEU. Lisez :

« Seigneur, je vous rends grâce de m'avoir fait naître fille, d'autant plus que

¹ De Rome, 6 novembre 1674.

² Voyez-en un extrait ci-dessous.

vous m'avez fait la grâce de n'avoir fait passer aucune foiblesse de mon sexe jusque dans mon âme. Vous vous êtes servi de mon sexe pour me préserver des vices et des débauches du pays où je suis née; et après m'avoir condamnée au sexe le plus foible, vous avez voulu m'exempter de toutes ses foiblesses ordinaires... Mon tempérament ardent et impétueux ne m'a pas donné moins de penchant à l'amour que pour l'ambition. En quel malheur ne m'eût pas précipitée un si terrible penchant, si votre grâce n'eût employé mes défauts mêmes pour m'en corriger. Mon ambition, ma fierté, incapable de se soumettre à personne, et mon orgueil méprisant tout, m'ont servi de merveilleux préservatifs. Par votre grâce, vous y avez ajouté une délicatesse très-fine, par laquelle vous m'avez garantie d'un penchant si périlleux pour votre gloire et mon bonheur; quelque proche que j'aie été du précipice, votre puis-

sante main m'en a retirée. Vous savez, quoi qu'en puisse dire la médisance, que je suis innocente de toutes les impostures dont elle a voulu noircir ma vie. J'avoue que si je ne fusse née fille, mon tempérament m'auroit entraînée peut-être en de terribles désordres. Mais vous, qui m'avez fait aimer toute ma vie la gloire et l'honneur plus qu'aucun plaisir, vous m'avez préservée des malheurs où les occasions, la licence de ma condition et l'ardeur de mon tempérament m'auroient précipitée. Je me serois sans doute mariée, si je n'eusse reconnu en moi la force que vous m'avez donnée de me passer des plaisirs de l'amour. »

La femme, vieillie et désenchantée, qui se confessait ainsi à Dieu, était certainement de bonne foi. En tout et partout, Christine resta toujours étrangère à la sentimentalité, penchant qui ne s'accorde guère avec le caractère que nous lui connaissons, et je ne lui découvre qu'une

seule affection tendre, celle qu'elle conçut pour la belle comtesse Ebba Sparre, sa demoiselle d'honneur. La sensibilité, même la plus banale, manque dans toutes les lettres de Christine, sauf dans celles qui sont adressées à cette favorite privilégiée. Elle lui écrit, au moment où elle vient d'abandonner la Suède :

« Que mon bonheur seroit sans second, s'il m'étoit permis de le partager avec vous. Je vous jure que je serois digne de l'envie des dieux si je pouvois jouir du bien de vous voir. Il faut que vous me donniez au moins cette satisfaction de croire qu'en quelque endroit du monde que je me trouve, je conserverai éternellement le souvenir de votre mérite, et que j'emporterai au delà des monts la passion et la tendresse que je vous ai toujours portées. Conservez-moi du moins votre cher souvenir¹... »

¹ De Bruxelles, 1655.

Elle lui mande encore de Rome le 6 janvier suivant : « Que je serois heureuse s'il m'étoit permis de vous voir, belle. Est-il possible que vous vous souveniez encore de moi? Ne me suis-je pas trompée, lorsque je me suis persuadée que j'étois la personne du monde que vous aimiez le plus? Ha! si cela est, ne me détrompez pas, laissez-moi plutôt mon erreur, et ne m'enviez point la félicité imaginaire que me donne l'opinion d'être chérie de la plus aimable personne du monde. Ne souffrez pas que le temps ni l'absence me privent de la satisfaction d'être aimée de vous, et croyez que, quoi qu'il puisse arriver, je ne cesserai d'être à vous. Adieu, belle, adieu. Je vous embrasse un million de fois. »

Au mois de mars 1657, Christine vient de quitter la France, et elle se dirige de nouveau vers Rome. Mais trois années de séparation n'ont pas refroidi son cœur, et elle écrit de Pesaro à sa chère com-

tesse : « Une amitié éprouvée par trois ans d'absence ne doit pas être suspecte, et si vous n'avez oublié le droit que vous avez sur moi, il vous souviendra qu'il y a déjà plus de douze ans que je suis en possession d'être aimée de vous ; enfin, que je suis à vous d'une manière qu'il est impossible que vous puissiez me perdre, et ce ne sera jamais qu'avec la vie que je cesserai de vous aimer... Adieu, souvenez-vous de moi. Je vous embrasse un million de fois, et vous prie d'être assurée que je vous aime de tout mon cœur. »

Ebba Sparre mourut cinq ans plus tard, et cette lettre semble bien être la dernière qu'elle ait reçue de Christine.

Dans l'intimité, les deux amies se tutoyaient. Ménagè raconte que le savant Saumaise étant tombé malade pendant sa visite à la Cour de Suède, Christine, qui l'avait logé au palais, l'alla visiter un matin, accompagnée de la belle Sparre. Il était au lit, tenant un livre que, « par res-

pect », il chercha à cacher au moment où il les vit entrer. C'était, en effet, *Le moyen de parvenir*, ouvrage facétieux, très rabelaisien et plein de contes fort libres. « Ha! ha! dit la reine, voyons ce que c'est! montrez-moi les bons endroits. » Saumaise lui en ayant présenté un des meilleurs, elle le lut tout bas en souriant. Après quoi, pour se donner plus de plaisir, adressant la parole à la belle Sparre, sa favorite, qui entendoit le français : « Viens, Sparre, s'écria-t-elle, viens, vois un beau livre de dévotion. Tiens, lis-moi cette page tout haut. » La belle demoiselle n'eut pas lu trois lignes qu'arrêtée par les gros mots, elle se tut en rougissant. Mais la reine, qui se tenoit les côtes de rire, lui ayant ordonné de continuer, il n'y eut pudeur qui tînt, il fallut que la pauvre fille lût tout¹. »

Christine eut encore une autre passion,

¹ *Ménagiana*, édit. 1729, t. IV, p. 215.

à laquelle elle se livra avec toute la fougue de son caractère, celle des lettres et des arts, des lettres surtout. Elle donne alors très peu de temps au sommeil, se lève avant le jour, et consacre toute sa matinée à l'étude. Par ses largesses, elle attire à Stockholm l'élite de la science européenne, s'entoure d'érudits qu'elle comble de prévenances, de faveurs et de riches présents, à la condition, pourtant, qu'ils se plieront « à ses humeurs et à ses fantaisies¹ ».

Parmi eux, il faut citer Samuel Bochart, qui savait, dit-on, l'arabe, l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, le persan, le copte et l'éthiopien. Dès l'âge de douze ans, il composait des vers en langue grecque. Saumaise consacrait deux nuits sur trois à l'étude ; il apprit seul plusieurs langues orientales, entre autres le copte, l'arabe

¹ Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, t. II, p. 396.

et l'hébreu. Daniel Heinsius fut historiographe de Suède, et Isaac Vossius bibliothécaire de la ville à Amsterdam. Gassendi reçut de Christine une chaîne d'or et une forte pension ; il avait pourtant le tort de repousser la doctrine d'Harvey sur la circulation du sang. Descartes eut peu de succès en Suède. Madame de Motteville prétend qu'il mourut « parce que la reine n'avoit pas approuvé sa philosophie¹ ». C'est tout de même faire trop d'honneur à Christine. La vérité est que les absurdes conceptions de Descartes, ses esprits vitaux, ses tourbillons, sa glande pinéale ne furent pour rien dans la maladie qui l'enleva, pneumonie contractée par une froide matinée d'hiver, alors qu'à cinq heures, il allait travailler avec la reine dans la bibliothèque du palais.

Pendant la Fronde, Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, se rendit aussi

¹ *Mémoires*, t. I, p. 379.

à l'appel de Christine. Balzac, Scarron, Chapelain, Scudéri, Mézerai entretenaient avec elle un actif commerce de lettres. Si son nom ne figure guère en tête de leurs livres, c'est que l'Église interdisait toute dédicace à un hérétique, et que la condamnation de Galilée venait de terrifier le monde savant¹.

L'amour des lettres, le projet de s'y consacrer entièrement, plus encore, le besoin d'une indépendance absolue, l'impatience d'échapper à toute contrainte, avaient familiarisé Christine avec la pensée de renoncer au trône. Il faut dire aussi que le faste déployé à sa Cour, ses libéralités envers les érudits réunis autour d'elle et envers d'autres personnages moins dignes d'intérêt, le désordre qui s'était introduit dans toutes les branches

¹ Descartes, en l'apprenant, voulait brûler ses papiers et renoncer à toute étude, tant il craignait d'avoir émis ou d'émettre quelque opinion subversive.

de l'administration, les prodigalités qui épuisaient le Trésor, avaient fini par causer un mécontentement général et par aliéner à la reine le cœur de ses sujets. Un contemporain dit que ses dettes personnelles se montaient à dix millions, valeur du temps. En 1651, elle manifesta une première fois l'intention d'abdiquer. Son entourage, intéressé à la conserver, l'en dissuada; mais trois ans après, elle prit une résolution définitive. Le 16 juin, elle abandonna le trône de Suède, et le transmit à son cousin Charles-Gustave¹, qu'elle avait obstinément refusé d'épouser. Dans une séance solennelle des États, elle dépouilla les vêtements royaux. En déshabillé de taffetas blanc, elle prononça un discours dans lequel elle disait un dernier adieu à son peuple et le déliait du serment de fidélité. Décidée à passer désor-

¹ « La curiosité de notre siècle, écrit Gui Patin, aura bien de la peine à découvrir la vraie cause de cette folie. » (Lettre du 1^{er} mai 1654.)

mais ses jours sous le ciel de l'Italie et au milieu des merveilles artistiques de Rome, elle quittait Stockholm quelques jours après, et gagnait le Danemark.

Elle délaisse alors les habits de son sexe, s'habille en jeune seigneur, prend le nom de comte de Dohna, et commence à travers l'Europe une vie errante, où elle donne libre cours aux fantaisies d'un cerveau dérégé. A Hambourg, elle va loger chez un vieux juif qui lui fournissait des objets d'art. En grande pompe, le landgrave de Hesse la conduit à l'église Saint-Pierre, où un éloquent sermon célèbre les mérites et la gloire de la savante reine de Suède. Au lieu de l'écouter, elle lit un volume de Virgile; il est vrai que, le lendemain, elle envoie une chaîne d'or au prédicateur. A Munster, elle visite incognito, en costume d'élégant cavalier et l'épée au côté, le collègue des Jésuites. Enfin, à Bruxelles, elle accomplit l'acte le plus important de sa vie. Sans bruit,

dans l'appartement de l'archiduc Léopold, comme s'il se fût agi d'une banale formalité, elle abjure le protestantisme¹ entre les mains d'un religieux Dominicain, secrétaire de Pimentelli. C'était creuser un fossé infranchissable entre sa patrie et elle, le séjour de la Suède lui était désormais interdit.

Si Christine avait cédé à des scrupules de conscience en abandonnant le protestantisme et par conséquent la couronne, on ne pourrait qu'admirer un aussi noble sacrifice fait à l'ardeur de sa foi, mais rien n'autorise une aussi bienveillante interprétation. D'accord ou non avec le Saint-Siège, les catholiques qui entouraient Christine n'avaient pas eu de peine à lui faire comprendre qu'une hérétique ne saurait occuper à Rome et dans la société romaine le rang auquel elle prétendait.

¹ 24 décembre 1654.

Son abjuration, bientôt connue à Bruxelles, lui fit beaucoup d'honneur. Le jour même, il y eut spectacle à la Cour ; il était bien juste, dit-on alors, qu'on lui donnât le soir la comédie, puisqu'elle l'avait donnée le matin. Puis on organise à son intention des fêtes, des bals, des tournois, des parties de chasse, des divertissements de tous genres ; même Mazarin lui envoie de Paris des chanteurs et des comédiens qui représentent pour elle des pièces de théâtre en diverses langues.

Christine, ravie, s'empressait de raconter tout cela à la belle Sparre : « Je reçois ici mille hommages. Mes occupations sont de dormir, étudier un peu, causer, rire, voir des comédies et passer le temps agréablement. Enfin, je n'ai plus à écouter de sermons, je méprise tous les orateurs. Comme le dit Salomon, chacun doit vivre content en mangeant, buvant et chantant. » Les écrivains suédois ac-

cusent surtout Pimentelli et les jésuites d'avoir circonvenu Christine, qui ne demandait, d'ailleurs, qu'à se laisser convaincre. On peut croire que l'abjuration à huis clos lui avait parfaitement suffi; mais l'Église ne s'en contenta pas, et neuf mois après, à Insprück, Christine dut rendre publique sa conversion et la laisser solenniser avec magnificence¹.

Le surlendemain, la néophyte écrit au pape pour lui annoncer sa prochaine arrivée dans la ville sainte : « J'ai instruit le monde que, pour obéir à votre Sainteté, j'ai abandonné avec la plus grande allégresse² mon royaume, où la vénération pour votre Sainteté est comptée parmi les péchés impardonnables³, et j'ai mis à part tout respect humain⁴ pour ré-

¹ 3 novembre 1655.

² « Ho lasciato con somma allegrezza. »

³ « Fra i peccati irremissibili. »

⁴ « Ho messo a parte ogni rispetto humano. »

véler à tous que je préfère au plus beau trône du monde la gloire d'obéir à votre Sainteté. »

La vraie piété a des allures moins pompeuses. Le premier résultat de ces hâbleries fut de rendre fort aléatoire le paiement de la pension que la Suède devait servir à Christine. Mais le pape y suppléa dans une certaine mesure.

La reine déchue se dirige aussitôt vers l'Italie. A Faënza, à Forli, à Rimini, à Pesaro, on lui fait de brillantes réceptions. C'est à Pesaro que lui est présenté le comte Sentinelli, qui va jouer un si abominable rôle dans l'assassinat de Monaldeschi. Christine fit son entrée à Rome, vêtue, nous dit-on, en amazone. Montée sur un grand cheval blanc, elle passa en revue les troupes pontificales rangées sur son passage, et arriva ainsi à Saint-Pierre. Alexandre VII l'y attendait. Après trois profondes révérences, elle baisa ses mains et sa mule, puis lui peignit la joie

qu'elle éprouvait d'avoir enfin rejeté la foi de ses pères et embrassé la sainte religion catholique et romaine. Le pape lui répondit que sans nul doute le ciel était en fête; il la baptisa de nouveau, et voulant associer leurs noms, lui conféra celui d'Alessandra. Et tous deux se disaient tout cela très sérieusement.

Christine fut logée au palais Farnèse. Les cardinaux vinrent la saluer, puis lui firent visiter les plus belles églises et les plus savantes communautés de la ville. Au collège de la *Sapienza*, appartenant aux jésuites, chaque professeur donna une leçon en sa présence. Au collège de la Propagation, elle fut conduite dans l'imprimerie de l'établissement, où l'on composa devant elle ces trois mots: ÆTERNUM CHRISTINA VIVAT, en latin, en grec, en syriaque, en hébreu, en chaldéen, en arabe, en copte et en arménien. Après quoi, les élèves la complimentèrent en

vingt-deux langues¹. Christine sembla les comprendre, montrant une fois de plus qu'elle était richement douée pour la philologie, et provoquant ainsi une admiration qu'on n'est pas forcé de partager.

Elle ne tarda guère à mécontenter la société romaine par ses excentricités. Aussi, une épidémie s'étant déclarée, elle en prit prétexte pour s'éloigner, et elle se décida à venir en France.

Elle s'embarqua à Civita-Vecchia dans une galère papale. On refuse de la recevoir à Gênes, par crainte de la contagion, et elle débarque à Marseille. Elle traverse Aix, Montélimar, Orgon, Avignon, et s'arrête neuf jours à Lyon. Elle est à Dijon le 27 août², et elle arrive le 1^{er} septembre à Fontainebleau. Elle trouve là

¹ Tous ces compliments ont été imprimés. Voy. *Concordia linguarum in laudem Christinæ, Suecorum reginæ*.

² Année 1656.

le duc de Guise¹ et Comminges², venus pour la complimenter au nom du roi et de la reine. Le duc de Guise, dans une lettre adressée à un de ses amis, et qui « fut lue par le roi et par la reine avec plaisir », peint ainsi l'impression que lui fit Christine : « Elle n'est pas grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large, le bras beau, la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme, une épaule haute, dont elle cache si bien le défaut par la bizarrerie de son habit et de sa démarche qu'on en pourroit faire des gageures. Le visage est grand sans être défectueux, tous les traits sont de même et fort marqués, le nez aquilin, la bouche assez grande, mais pas désagréable, les dents passables, les yeux fort beaux et pleins de feu, le teint, nonobstant quelques marques de

¹ Grand-chambellan.

² Comminges était capitaine des gardes d'Anne d'Autriche. Il avait remplacé son oncle Guitaut.

petite vérole, assez vif èt assez beau...

« Son corps, lacé par derrière et de biais, est quasi fait comme nos pourpoints, sa chemise sort tout autour au-dessus de la jupe, qu'elle porte assez mal attachée et pas trop droite. Elle est toujours fort poudrée, avec force pommade, et ne met quasi jamais de gants. Elle est chaussée comme un homme, dont elle a le son de voix et quasi toutes les actions. Elle affecte fort de faire l'amazone. Elle a pour le moins autant de gloire et de fierté qu'en pouvoit avoir le grand Gustave, son père. Elle est fort civile et fort caressante, parle huit langues et principalement la françoise comme si elle étoit née à Paris¹. Elle sait plus que toute notre académie jointe à la Sorbonne, se connoît admirablement en peinture comme en toutes

¹ Mais elle l'écrivait moins bien, comme on le voit par ses *Mémoires*. Il est vrai que, quand elle les rédigea, il y avait vingt-sept ans qu'elle habitait Rome, où elle fréquentait peu de Français.

autres choses, sait mieux toutes les intrigues de notre Cour que moi. Enfin, c'est une personne tout à fait extraordinaire. Je l'accompagnerai à la Cour par le chemin de Paris, ainsi vous en pourrez juger vous-même. Je crois n'avoir rien oublié, hormis qu'elle porte quelquefois une épée, avec un collet de buffle, et que sa perruque est noire¹. »

Son entrée dans Paris, le 8 septembre (1656), à neuf heures du soir, aux flambeaux, fut un véritable triomphe. Elle montait un cheval blanc, couvert d'une housse brodée d'or et d'argent, avec des pistolets dans les fontes; son grand chapeau était chargé de plumes noires, et elle tenait une canne à la main. Six ou sept mille cavaliers avaient été à sa rencontre², et quinze mille bourgeois armés,

¹ Dans les *Mémoires* de Motteville, t. V, p. 217.

² Environ six ou sept milliers
De fort honnestes cavaliers,
Et la pluspart de grande mine,
Furent au-devant de Christine.

distribués en cent trente-deux compagnies¹, l'attendaient à la porte Saint-Antoine, ainsi que l'introducteur des ambassadeurs et le gouverneur de Paris. Le prévôt des marchands lui présenta un dais, qu'elle refusa d'accepter et qui fut porté devant elle². L'on se rendit d'abord à Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum*. A la porte stationnait « une calèche découverte, en broderie d'or, attelée de six chevaux isabelle³ », qui la conduisirent au Louvre, où son appartement était préparé. On lui avait destiné le magnifique

¹ *Gazette de France*, numéro du 12 septembre 1656.

² L'aimable Christine, pourvue
De douceur, de grâce et d'appas,
Fit dans Paris le premier pas
Sous un dais dont la riche étoffe
Eût pu charmer un philosophe,
Mais qui, par trop d'humilité,
Ne fut point d'icelle accepté,
Se contentant, cette pucelle,
De le voir porter devant elle.

(Loret, *Lettre* du 16 septembre 1756.)

³ *La pompeuse entrée de la reine de Suède*, etc.

lit de satin blanc brodé d'or que Richelieu avait légué à Louis XIII.

Le lendemain, elle fut haranguée successivement par le recteur, au nom de l'Université; par le premier président du Parlement, accompagné de tout le corps en robes rouges; par le président de la Chambre des comptes et celui de la Cour des aides; par une députation de l'Académie française, en tête de laquelle marchait Patru. Le célèbre avocat lui adressa un très long discours, où le pathos s'alliait à quelque éloquence, et où il était bien démontré que Christine avait procuré au trône de Suède plus d'éclat encore qu'elle ne lui en avait emprunté. Toutes ces harangues, aussi bien que les réponses de Christine, ont été publiées¹.

¹ Voy. J.-C. Lunig, *Theatrum ceremoniale*, Leipzig, 1720, in-folio.

J'emprunte ce passage au discours de Patru : « Vous avez cherché quelque chose de plus rare encore que tous les dons de la nature et de la fortune. Votre Majesté a pu, dans sa plus tendre jeunesse, environnée

Le jour suivant, Christine, après s'être confessée, alla communier à Notre-Dame. La duchesse de Montpensier remarqua que son attitude ne fut guère ce que l'on attendait d'une nouvelle convertie, car « elle causa tout le temps de la messe et fut toujours debout¹ ».

Après quelques jours consacrés à Paris, elle se rendit à Compiègne, pour retrouver la Cour, qui avait l'habitude de passer l'été dans cette résidence.

Je laisse maintenant la parole à madame de Motteville, témoin oculaire :

« Nous vîmes alors arriver à Com-

de tout ce qui peut séduire l'âme ou l'amollir, elle a pu, dis-je, résister au chant des sirènes et s'appliquer à l'étude de la sagesse... Qu'on cherche, qu'on remue toute l'histoire, qu'on fouille dans toute l'antiquité, on ne trouvera ni cette assiduité, ni cette vigueur d'esprit, et moins encore cet amour de la vertu que rien ne peut lasser ni vaincre. »

¹ Elle ajoute : « Ceux qui la virent furent mal édifiés de sa dévotion, pour une nouvelle catholique qui devait être encore dans le premier zèle. » *Mémoires*, t. III, p. 72.

piège la reine de Suède dont on avoit ouï conter tant de choses extraordinaires. Cette princesse, qui avoit quitté son royaume, sembloit l'avoir fait par un généreux dédain de la couronne, en faveur de son plus proche parent, que ses sujets avoient souhaité qu'elle épousât. Elle avoit embrassé notre religion, et avoit renoncé à l'hérésie entre les mains du pape. Quelques-uns estimoient infiniment cette action, et croyoient que cette princesse, en quittant la couronne de Suède, méritoit celle du monde entier. D'autres l'accusoient d'avoir quitté son royaume par force ou par légèreté, et d'avoir aimé tendrement en Suède et en Flandre un Espagnol nommé Pimentel, qui avoit été dans sa Cour de la part du roi, son maître. On l'avoit beaucoup louée et infiniment blâmée. Elle passoit pour une personne illustre ; les plumes des plus fameux auteurs, tant sur la louange que sur la satire, n'étoient employées qu'à

parler de ses vertus héroïques ou bien de ses défauts. En quittant la Suède, elle avoit été en Flandre, puis à Rome. Ensuite de ces voyages, elle voulut voir la France aussi bien que l'Italie; et cette grande réputation qu'elle avoit acquise fit que la Reine¹ fut assez aise de la voir. Le roi de Suède, à qui cette reine du nord avoit laissé son royaume, étoit un prince belliqueux; il se faisoit craindre et considérer. Il avoit demandé au cardinal que cette princesse fût bien traitée en France... »

[Mazarin alla à sa rencontre jusqu'à Chantilly où elle devait dîner.]

« Deux heures après ce repas, le Roi et Monsieur² arrivèrent comme des particuliers. Le Roi entra par une porte qui étoit au coin du balustre du lit, et se montra avec toute la foule qui étoit au-

¹ Anne d'Autriche.

² Le duc d'Anjou, frère du roi.

tour d'elle et du cardinal. Aussitôt qu'ils furent aperçus par lui, il les présenta à la reine de Suède, et lui dit qu'ils étoient deux gentilshommes des plus qualifiés de la France. Elle les connut en les regardant, pour avoir vu leurs portraits au Louvre, et lui répondit qu'elle le croyoit ainsi, et qu'ils paroisoient être nés à porter des couronnes¹.

« Après cette conversation, le Roi la quitta pour aller trouver la Reine, qui le lendemain alla la recevoir, accompagnée du Roi et de toute la suite royale. Ce fut à trois lieues de Compiègne, au Fayet, maison appartenant au maréchal de La Motte-Houdancourt, où se fit cette célèbre entrevue. Les cheveu - légers, les gendarmes et les gardes alloient devant le carrosse de leurs majestés, par gros es-

¹ « Ils lui baisèrent la robe, elle les releva, et dit : Ils sont de bonne maison. » (Montpensier, *Mémoires*, t. III, p. 7.) Louis XIV avait alors dix-huit ans, et son frère seize ans.

cadrons, et, comme ils étoient parés, cet accompagnement étoit véritablement royal... Aussitôt que Christine vit la Reine, elle descendit de carrosse, et la Reine s'avança aussi deux ou trois pas pour l'aller recevoir. Elles se saluèrent toutes deux civilement. La reine de Suède voulut faire quelques complimens et remercier la Reine du bon traitement qu'elle avoit reçu en France; mais ces paroles furent interrompues par celles de la Reine, qui lui témoigna la joie qu'elle avoit de la voir... J'étois une des personnes qui me trouvai le plus près de ces deux royales personnes, et quoique les descriptions si particulières que l'on avoit faites de la reine de Suède me l'eussent figurée dans mon imagination, j'avoue néanmoins que d'abord sa vue me surprit. Les cheveux de sa perruque étoient ce jour-là défrisés; le vent, en descendant de carrosse, les enleva, et comme le peu de soin qu'elle avoit de

son teint lui en faisoit perdre la blancheur, elle me parut d'abord comme une Égyptienne dévergondée qui, par hasard, ne seroit pas trop brune. En regardant cette princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux me parut extraordinairement étrange, et plus capable d'effrayer que de plaire. Son habit étoit composé d'un petit corps, qui avoit à moitié la figure d'un pourpoint d'homme, et l'autre moitié celle d'une hongreline¹ de femme. Sa chemise étoit faite à la mode des hommes; elle sortoit par en bas de son demi-pourpoint comme celles des hommes, et elle faisoit sortir au bout de ses bras et sur ses mains la même quantité de toile que les hommes en laissoient voir alors au défaut de leur pourpoint et de leurs manches. Sa jupe étoit

¹ Ce mot, qui désigna d'abord une sorte de surtout à l'usage des soldats, se vit vers le milieu du xvii^e siècle adopté par les femmes; ce fut alors une simple camisole à larges basques,

courte, et, au lieu que nos robes sont traînantes, la sienne lui faisoit voir les pieds découverts. Elle avoit des rubans noirs, renoués, en manière de petite oie¹, sur la ceinture de sa jupe. Sa chaussure étoit tout à fait semblable à celle des hommes...

« Après l'avoir regardée avec cette application, je commençai à m'accoutumer à son habit, à sa coiffure et à son visage. Je trouvai qu'elle avoit les yeux beaux et vifs, qu'elle avoit de la douceur dans le visage, et que cette douceur étoit mêlée de fierté. Enfin, je m'aperçus avec étonnement qu'elle me plaisoit, et, d'un instant à l'autre, je me trouvai entièrement changée pour elle. Elle me parut plus grande qu'on ne nous l'avoit dite, et moins bossue, mais ses mains, qui avoient été louées, n'étoient guère louables; elles étoient seulement assez bien faites et pas

¹ On appelait *petite oie* les cordons, les aiguillettes, l'ensemble des fanfreluches qui constituaient alors les accessoires du vêtement d'homme,

noires, mais ce jour-là, elles étoient si crasseuses qu'il étoit impossible d'y apercevoir quelque beauté.

« Quand la Reine fut arrivée à Compiègne, après avoir été conduite dans son appartement, elle nous fit l'honneur de nous dire qu'elle étoit charmée de cette reine, et nous avoua que, le premier quart d'heure, elle en avoit été effrayée, comme les autres, mais qu'après l'avoir vue et l'avoir entendu parler, cette surprise s'étoit changée en inclination. Elle nous dit que cette princesse, faisant semblant de vouloir voir le portrait du Roi et de Monsieur que la Reine portoit au bras, elle lui avoit fait ôter son gant, et qu'elle lui avoit dit les choses du monde les plus jolies sur la beauté de ses mains¹, la louant de les avoir su louer sans l'embarrasser...

¹ Les mains d'Anne d'Autriche étoient célèbres dans toute l'Europe.

« Après cela, on la mena dans sa chambre, où elle fut servie par les officiers du Roi. Il fallut qu'on lui donnât jusques à ses valets de chambre pour la servir et pour la déshabiller; car elle étoit seule, n'avoit ni dames, ni officiers, ni équipages, ni argent : elle composoit à elle seule toute sa Cour. Chanut, qui avoit été résident pendant son règne, étoit auprès d'elle, et deux ou trois hommes mal bâtis, à qui, par honneur, elle donnoit le nom de comtes. On pouvoit dire avec vérité qu'elle n'avoit personne; car, outre ces médiocres seigneurs, nous ne lui vîmes que deux femmes qui ressembloient plutôt à des revendeuses qu'à des dames de quelque condition...

« Cette princesse gothique témoignoit estimer l'esprit et la capacité du cardinal, et lui, de même, paroissoit avoir beaucoup de vénération pour elle. Son extérieur étoit digne de risée et de moque-

rie ; quasi toutes ses actions avoient quelque chose d'extravagant, et on pouvoit avec justice la blâmer, comme on pouvoit avec juste sujet la louer extrêmement. Elle ne ressembloit en rien à une femme, elle n'en avoit pas même la modestie nécessaire. Elle se faisoit servir par des hommes dans les heures les plus particulières. Elle affectoit de paroître homme en toutes ses actions. Elle chantoit souvent en compagnie ; elle rêvoit, et sa rêverie alloit jusqu'à l'assoupissement. Elle paroissoit inégale, brusque et libertine en toutes ses paroles, tant sur la religion que sur les choses à quoi la bienséance de son sexe l'obligeoit d'être retenue. Elle juroit le nom de Dieu, et son libertinage s'étoit répandu de son esprit dans ses actions. Elle ne pouvoit demeurer longtemps en même place. En présence du Roi, de la Reine et de toute la Cour, elle appuyoit ses jambes sur des sièges aussi hauts que celui où elle

étoit assise, et les laissoit voir trop librement. Elle n'observoit nulle règle de toutes celles que les rois ont accoutumé de garder à l'égard du respect qu'on leur porte. Ses deux femmes, toutes hideuses et misérables qu'elles étoient, se couchoient sur son lit familièrement et faisoient avec elle à moitié tout. La politesse naturelle à notre nation ne se rencontroit point en elle.

« Elle partit de Compiègne le 23 de septembre. La Reine la fut conduire à deux lieues de là, et ces deux princesses se séparèrent avec quelques marques d'attendrissement. Le marquis de Saint-Simon la traita à Senlis, et Monsieur et Madame du Plessis la reçurent à leur belle maison de Frêne avec une magnificence extraordinaire. Passant à un certain bourg proche de ce lieu, elle voulut voir une demoiselle Ninon, célèbre par son esprit. Ce fut à elle seule, de toutes les femmes qu'elle vit en France, à qui elle donna

quelques marques d'estime. Le maréchal d'Albret et quelques autres en furent cause, par les louanges qu'ils donnèrent à cette courtisane de notre siècle¹.

« De là, cette amazone suédoise prit des carrosses de louage que le Roi lui fit donner, et de l'argent pour les pouvoir payer. Elle s'en alla, suivie seulement de sa chétive troupe, sans train, sans grandeur, sans lit, sans vaisselle d'argent, ni aucune marque royale. »

Christine se rendit ainsi à Turin, à Venise, puis à Rome.

« L'année suivante², écrit encore madame de Motteville, la reine de Suède, sans être souhaitée et quasi malgré le Roi, vint faire un second voyage en France, qui ne lui réussit pas aussi bien que le premier. Elle fut contrainte, par l'ordre qu'elle en reçut, de s'arrêter à Fontai-

¹ Ninon, née en 1620 (Voy. le *Dictionnaire de Jal*, p. 770), avait donc trente-six ans.

² Année 1657.

nebleau, où elle s'ennuya beaucoup, car peu de personnes la vinrent visiter. Et son voyage, sans précaution et sans sûreté d'être bien reçue, eut la destinée des actions imprudentes qui, d'ordinaire, apportent du chagrin. »

C'est pendant ce second séjour que Christine fit tuer son écuyer Monaldeschi, drame que je raconterai tout à l'heure.

Forcée de quitter la France, Christine témoigna le désir de se rendre en Angleterre, mais Cromwell reçut si froidement les ouvertures faites en son nom qu'elle dût abandonner ce projet. Elle partit pour Toulon, où elle s'embarqua pour Livourne, et elle était à Rome au mois de mai¹.

Ià, elle s'enticha d'alchimie et d'astrologie; elle a quelques démêlés avec le pape, aussi avec le gouverneur de Rome qui s'était permis de faire châtier quelques gens attachés à sa maison. Puis, quand

¹ Année 1658.

elle apprend la mort de Charles-Gustave, l'idée lui vient de retourner en Suède, de remonter sur son trône. Connaissant l'attachement du peuple suédois pour la religion réformée, c'était folie. Peut-être un vague espoir de prosélytisme entraînait-il dans l'esprit du clergé romain, mais l'apôtre était mal choisi. Christine traverse de nouveau toute l'Europe, et arrive à Stockholm, où elle reçoit un accueil plus que froid; les États l'avertissent que si elle ne veut pas renoncer à faire profession publique de catholicisme, il lui faut quitter le royaume. Elle prend le parti de retourner à Rome.

De là, Christine continua à entretenir des relations avec la Suède et à se bercer de puériles espérances. En 1667, la voilà encore sur les routes, et on la retrouve à Hambourg, d'où elle cherche à négocier. Les États et les tuteurs du jeune roi finissent par lui notifier le texte de la *convention* qu'elle est invitée à observer.

Il s'y trouvait de quoi dissiper toutes ses illusions, car il y était dit en substance :

1^o Nul exercice d'aucune religion étrangère ne sera permis à la reine Christine ni à ses domestiques ;

2^o Sa Majesté ne s'ingérera d'aucune manière dans les questions relevant du gouvernement ;

3^o Elle sera tenue de congédier ses officiers et domestiques étrangers ;

4^o Si les États du royaume sont convoqués durant son séjour, elle devra quitter la ville où ils se réuniront ;

5^o S'il était établi que la reine Christine osât transgresser ces instructions, on s'assurerait de sa personne et de ses complices.

Il fallut bien reprendre le chemin de Rome. C'est là qu'elle mourut le 19 avril 1689, munie de la bénédiction pontificale¹. Elle entra dans sa soixante-troi-

¹ « Le 14 d'avril, vers les trois heures de la nuit, la fièvre ordinaire de l'érésipèle attaqua de nouveau Sa

sième année; elle était grosse et grasse, avec un double menton et un ventre proéminent. Elle avait extravagué jusqu'à la fin. On l'avait vue poser sa candidature au trône de Pologne, promettant d'y être plus roi que reine, de commander les armées, etc., etc. Elle prétendit ensuite enlever la Poméranie à la Suède. Nulle part on la prit au sérieux.

On lui fit des obsèques solennelles et elle fut enterrée dans l'église Saint-Pierre.

Par son testament, écrit le 1^{er} mars, elle avait déclaré vouloir mourir dans le sein de l'Église catholique, « croyant fermement que, hors d'elle, il n'y a point de salut¹ ». Elle ordonnait qu'aussitôt

Majesté avec une grande violence. Nonobstant tous les remèdes possibles, cinq jours après, la reine étant couchée sur le côté droit avec la main gauche sur le col, sans nul mouvement, même avec une tranquillité très remarquable, passa à la possession du ciel. » *Relation de la mort et des funérailles de la reine Christine.*

¹ « Credenda fermeamente che fuori di lei non vi ha salute. »

après sa mort, vingt mille messes seraient dites pour le repos de son âme¹. Elle ne voulait avoir pour épitaphe que ces mots :

D. O. M.

VIXIT CHRISTINA ANNOS LXIII,

mais ce désir ne fut pas respecté.

¹ Les communautés religieuses de Rome se les disputèrent.

III

L'ASSASSINAT.

Au moment où Christine vint en France pour la seconde fois¹, deux jeunes Italiens, le comte Sentinelli et le marquis Monaldeschi, se partageaient sa faveur ; on a dit aussi ses faveurs, mais cela est une pure calomnie, je crois l'avoir prouvé dans le chapitre précédent.

Depuis l'abjuration de Christine, la noblesse suédoise avait refusé d'entrer à son service, et sa Cour, fort réduite, se composait de quelques Italiens qui suppléaient à leur petit nombre par les titres pompeux qu'ils portaient. Sentinelli cumulait les fonctions de capitaine des gardes et de chambellan, Monaldeschi était dit grand-écuyer. Tous deux se jalouaient, se haïssaient et cha-

¹ Année 1657,

cun d'eux cherchait à perdre l'autre. Ayant accompagné Christine en France, ils furent, avec elle, logés au château de Fontainebleau.

Le 6 novembre, à neuf heures un quart du matin, un valet de pied appartenant à la domesticité de Christine vint avertir le Père Le Bel, prieur du couvent des Mathurins, que la reine le demandait. Il suivit le messager jusqu'au château et fut aussitôt introduit auprès de Christine. Celle-ci était dans sa chambre, et seule; mais, redoutant sans doute que leur conversation pût être entendue, elle ordonna au religieux de la suivre dans la galerie dite des Cerfs. Elle s'informa d'abord de la fidélité avec laquelle le clergé de France observait le secret de la confession; le Père Le Bel la rassura, lui dit qu'en cette matière il était « aveugle et muet¹ »; il lui cita même

¹ Lorsque l'on recherchait si Ravailiac avait eu des complices, on demanda au jésuite d'Aubigny, fort

cette prudente parole de l'Évangile : « *Sacramentum regis abscondere bonum est.* » Christine lui confia alors une liasse de papiers, cachetée en trois endroits, avec recommandation de la conserver précieusement, et de la rapporter au premier avis qu'il recevrait.

Le samedi suivant, 10 novembre, le Père Le Bel fut de nouveau mandé au château, et reçu encore dans la galerie des Cerfs¹. La reine se tenait au milieu

versé dans l'étude des cas de conscience, « s'il est permis au confesseur de révéler la confession d'un qui diroit avoir eu une tentation de tuer le roi ». D'Aubigny éluda la question, et répondit que « Dieu lui avoit fait cette grâce singulière d'effacer incontinent de sa mémoire tout ce qu'on lui disoit sous le sceau de la confession ». — Voy. P. Mathieu, *Histoire de la mort de Henri IV*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1^{re} série, t. XV, p. 92.

¹ Cette galerie a 74 mètres de longueur sur 7 de largeur. Elle est éclairée par vingt fenêtres en plein cintre et ornée de tableaux représentant les vues à vol d'oiseau de treize maisons royales : Fontainebleau, Compiègne, Blois, Amboise, Chambord, etc. C'est vis-à-vis du château de Saint-Germain que Monaldeschi fut assassiné.

de la pièce, causant d'un air indifférent avec Monaldeschi; trois autres personnages, l'épée nue à la main, restaient éloignés de quelques pas. Le religieux avait apporté les papiers dont il était dépositaire. Christine ouvrit la liasse et parcourut du regard plusieurs lettres, qu'elle présenta successivement à Monaldeschi. Celui-ci pâlit et balbutia des excuses embarrassées; elle le qualifia alors de traître et le força d'avouer qu'il reconnaissait son écriture et sa signature.

Terrifié, il se jeta aux pieds de Christine et implora son pardon. Elle lui ordonna de se relever. Puis tous deux marchèrent par la galerie : lui, suppliant toujours; elle, ne lui déniait rien, l'écoutant avec une grande patience, sans jamais témoigner la moindre animosité, sans aucun signe de colère. S'arrêtant enfin devant le religieux, elle lui dit à haute voix : « Mon Père, vous êtes té-

moin que je donne à ce traître, à ce perfide tout le temps qu'il veut pour se justifier, s'il le peut. Je me retire, et vous laissez cet homme ; disposez-le à la mort et ayez soin de son âme. » Le pauvre prieur épouvanté voulut intercéder auprès de la reine. Elle lui répondit fort doucement qu'il lui était impossible de pardonner ; « que ce traître étoit plus coupable et plus criminel que ceux qui sont condamnés à la roue ; qu'elle lui avoit communiqué, comme à un fidèle sujet, ses affaires les plus importantes et ses plus secrètes pensées ; qu'elle l'avoit considéré comme un frère, et que sa conscience devoit lui servir de bourreau ». Cette scène dura près d'une heure.

Que contenaient donc les lettres tombées entre les mains de Christine ? Le Père Le Bel, qui seul ait pu le savoir, a bien gardé le secret de la confession, et en supposant qu'il l'ait révélé à Mazarin, le cardinal s'est aussi montré impéné-

trable¹. On ne saurait, dès lors, accorder confiance aux explications embrouillées et contradictoires données par les relations contemporaines.

Mais la roue n'était pas un supplice ordinaire. Pour s'en rendre digne, il fallait avoir commis une série de crimes affreux ou avoir attenté à la vie d'un roi. Monaldeschi, dit Christine, avait mérité plus que la roue ; quel épouvantable forfait avait-il donc perpétré ? Quelle infâme perfidie avait donc été machinée, quel terrible complot avait donc été tramé contre cette reine sans puissance et sans royaume, logée à Fontainebleau presque par charité ? On semble d'accord aujourd'hui sur ce point. Une trahison amoureuse, une infidélité ou la révélation de

¹ « On n'a point su le détail de cette affaire », écrit mademoiselle de Montpensier. (*Mémoires*, t. IV.) — « Nul n'a été bien instruit de la vérité de cette histoire », écrit madame de Motteville. (*Mémoires*, t. V.)

quelque secret d'alcôve¹ ont seules pu, aux yeux de Christine, justifier un pareil supplice. Elle parle latin, elle s'habille en homme, elle a abdiqué son trône, mais elle n'a pas abdiqué son sexe, elle est bien restée femme. Monaldeschi, prétend-on, se serait épris de quelque indigne créature, à qui, fort imprudemment, il aurait écrit des lettres passionnées, que Sentinelli serait parvenu à obtenir d'elle. « Ce n'était pas, écrit Voltaire, une reine qui punissait un sujet, c'était une femme qui terminait une galanterie par un meurtre, c'était un Italien qui en faisait assas-

¹ Je mentionne seulement pour mémoire deux lettres ignobles attribuées à Monaldeschi par l'auteur de l'ouvrage suivant : *Les Anténors modernes, ou voyages de Christine et de Casimir en France pendant le règne de Louis XIV*, t. II, p. 442. — Mais voici la traduction, incorrecte d'ailleurs, d'une épigramme latine qui fit alors quelque bruit, et dont l'auteur était le docteur Étienne Bachot :

En punissant dans ta fureur
Un amant indiscret qui devient ta victime,
Cruelle reine, par ce crime,
L'un a perdu la vie et l'autre perd l'honneur.

siner un autre sur l'ordre d'une Suédoise, dans un palais du roi de France¹. » J'ai expliqué plus haut que la vie privée de Christine ne me paraissait pas autoriser cette imputation toute gratuite.

On a dit aussi que Monaldeschi était l'auteur de lettres offensantes pour Christine, lettres où il aurait imité l'écriture et la signature de Sentinelli. Il ne put les désavouer quand la reine lui présenta les brouillons qu'il avait eu l'imprudence de conserver et où sa propre écriture n'était pas déguisée. Il semble bien que ce soit là le motif allégué par la relation justificative².

Nous avons laissé Monaldeschi avec le prieur des Mathurins et les trois hommes tenant toujours au poing leurs épées nues. Les tournant vers le condamné, ils

¹ *Siècle de Louis XIV*, chap. VII.

² Voy. ci-dessous.

lui conseillèrent d'implorer l'indulgence divine. L'un d'eux accepta cependant d'aller trouver la reine pour intercéder encore en sa faveur. Il revint presque aussitôt : Christine lui avait ordonné de se retirer et d'en finir avec le traître. « Allons, marquis, lui dit-il, songez à votre âme, il faut mourir. » Le malheureux vit bien qu'il ne pouvait plus mettre d'espoir qu'en la pitié du pauvre religieux qui, n'ayant pas l'habitude de pareilles scènes, était aussi plus mort que vif, lui-même en convient. Monaldeschi le supplia de tenter une nouvelle démarche auprès de Christine, et il y consentit.

Il la trouva seule, « avec un visage serein et sans aucune émotion ». Sa chambre était, semble-t-il, contiguë à la galerie, et madame de Motteville prétend que la reine y riait et causait « aussi tranquillement que si elle eût fait une chose indifférente et fort louable ». Il faut

reconnaître là une de ces exagérations sorties on ne sait d'où, dont s'agrémentent, au début, tous les événements sensationnels, et nous savons que la confidente d'Anne d'Autriche écrivait presque au jour le jour. Le long et grave entretien du Père Le Bel n'eut donc point de témoin. La reine ne montra ni impatience, ni ressentiment ; elle resta froide, impassible, inexorable. Le bon moine s'agenouilla devant elle. Les larmes aux yeux et les sanglots au cœur, par les douleurs et les plaies de Jésus-Christ, avec tous les arguments que lui dicta sa charité chrétienne, il la conjura de pardonner. Très placidement, Christine répondit qu'elle regrettait de ne pouvoir accorder cette grâce ; le condamné s'était montré perfide, félon et cruel envers elle, il ne méritait aucune pitié ; le supplice de la roue avait été infligé à des scélérats moins coupables que lui. Elle avait, en son âme et conscience, pro-

noncé une juste sentence, il fallait qu'elle fût exécutée sans retard¹.

Le religieux osa insister, il osa même représenter à la reine qu'elle était hors de son pays, et qu'elle habitait un château appartenant au roi de France, qui pourrait s'offenser de la liberté qu'elle allait prendre. Christine demeura toujours aussi calme. « Quoique sa trahison et son crime n'aient jamais été égalés, je n'ai aucune haine contre Monaldeschi, répondit-elle, j'en prends Dieu à témoin. Le droit de justice m'appartient, et il m'est loisible de l'exercer en tout temps et en tous lieux. Le roi de France ne me

¹ Le 27 février 1654, Christine écrivant à Chanut, ambassadeur de France à La Haye, au sujet de l'abdication qu'elle méditait, lui disait : « J'emploierai le temps à examiner ma vie passée; j'aurai la satisfaction de me souvenir d'avoir fait du bien aux hommes avec joie, *d'avoir puni sans pitié ceux qui le méritoient.* » (Foucher de Careil, *Descartes et la reine Christine*, p. 146.) Trois ans auparavant, elle avait fait trancher la tête à son historiographe Messenius et à son fils, coupables tous deux d'avoir publié contre elle un pamphlet.

tient pas captive, je reste ici maîtresse de mes volontés, et je ne dois qu'à Dieu compte de mes actions. Et puis, ajouta-t-elle, ce que je fais n'est pas sans exemple. » Que signifiaient ces mots? Christine connaissait assez l'histoire de son temps pour savoir qu'en effet elle n'innovait rien, qu'elle se bornait à continuer une tradition dont les annales de la monarchie française offraient plus d'un exemple. Sans remonter bien haut, elle ne pouvait avoir oublié l'assassinat des deux Guise par Henri III et l'assassinat de Concini par Louis XIII; même, si elle avait eu le don de divination, elle y eut joint l'assassinat du duc d'Enghien par Napoléon I^{er}. Encore Christine veillait-elle sur l'âme de sa victime, ce qu'avaient tout à fait négligé ses prédécesseurs. Il n'est pas douteux que la reine fit allusion à ces vilaines aventures, puisque le bon Père eut l'esprit de lui répondre que « si les Rois avoient fait des choses sem-

blables, ç'avoit été chez eux et non ailleurs ». Après tout, peut-être se vantait-il un peu, car il y avait quelque danger à parler ainsi à Christine, qui pourtant n'aurait jamais osé l'expédier avec l'autre¹. Lui-même dit encore que « si les choses avoient été moins avancées », il aurait peut-être obtenu un sursis, mais il semble vouloir surtout en ceci faire ressortir le mérite de ses arguments. Malgré son abdication, Christine se regardait partout comme souveraine. Durant un séjour à Rome, elle anoblit même, de

¹ Dans un acte de notoriété daté du 4 décembre 1657, le Père Le Bel est qualifié de « prêtre, curé de l'église paroissiale de monsieur saint Pierre d'Avon, ministre et supérieur du couvent royal de la Très Sainte Trinité et rédemption des captifs, fondé au château de Fontainebleau, conseiller et aumônier du roi ». (Voy. le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, an. 1888, p. 43.) Cette imposante énumération de titres représentait une assez modeste situation. La petite chapelle destinée aux habitants de Fontainebleau était de construction récente. On avait, en même temps, annexé à l'église paroissiale d'Avon une maison pour deux religieux Trinitaires, à qui cent cinquante livres par an assuraient la nourriture et l'entretien.

sa propre autorité, une famille italienne.

L'entretien du Père Le Bel avec la reine parut long sans doute au malheureux qui en attendait fiévreusement l'issue; c'était, au contraire, autant de temps gagné pour lui. En apprenant que Christine s'était montrée inflexible, il fondit en larmes et poussa deux ou trois grands cris; puis il vint s'affaler aux pieds du religieux, qui s'était assis sur un banc de la galerie. Il commença alors sa confession, où, dans son trouble, il entremêla des mots latins, français et italiens. En vérité, ce Monaldeschi n'est intéressant sous aucun rapport. Il pleure vraiment trop. Puis, l'idée de défendre sa vie ne lui vint seulement pas. Comme tout gentilhomme, il portait au moins une dague, nous savons même que son pourpoint recouvrait une légère cotte de mailles. Trois sbires, l'épée à la main, l'entouraient, c'est vrai; mais il aurait tué ou seulement blessé à mort Sentinelli,

ç'aurait été très bien et on lui en aurait su gré. Je ne puis pourtant croire, quoique le fait soit affirmé par madame de Motteville, qu'il ait eu l'infamie de demander pardon à ce misérable, qu'il ait poussé la bassesse jusqu'à le prier « d'aller implorer la miséricorde de la reine, leur maîtresse ».

Une lueur d'espoir lui revint lorsqu'il vit entrer dans la galerie l'aumônier de Christine; elle l'envoyait sans doute pour voir si tout marchait à souhait. Interrompant sa confession, Monaldeschi courut à lui, fit appel à sa pitié, et obtint qu'il allât intercéder en sa faveur. L'aumônier sortit avec Sentinelli, qui revint presque aussitôt, et seul. « C'est un poltron, avait répondu Christine, il faut qu'il meure; et pour l'obliger à achever sa confession, blessez-le. » — « Marquis, dit Sentinelli en rentrant, demande pardon à Dieu, car, sans plus tarder, il faut mourir. Es-tu confessé? » En même temps, il le

repousse, l'épée haute, jusqu'à l'extrémité de la galerie, et lui porte un coup dans l'estomac. Monaldeschi voulant parler, saisit la lame de la main droite, et Sentinelli la retirant vivement, lui coupa trois doigts. Il s'aperçut alors que sa victime portait une cotte de mailles, aussi est-ce à la tête qu'il s'adressa désormais.

Monaldeschi appela en gémissant le Père Le Bel, qui s'approcha, écarta les trois sbires et donna au condamné l'absolution¹, avec la pénitence de souffrir la mort pour ses péchés et de pardonner à ses bourreaux. C'était beaucoup demander, avouons-le. Un violent coup porté sur la tête le renversa tout sanglant ; il fit signe alors qu'on lui coupât le cou pour abrégier ses souffrances. « Enfin, Sentinelli lui passa son épée au travers de la

¹ D'après la relation dite justificative, Monaldeschi aurait demandé à être assisté aussi par l'aumônier de la reine, « son ancien ami », et c'est de lui qu'il aurait reçu l'absolution.

gorge, et la lui coupa, à force de la chicoter. » C'est madame de Motteville qui parle ainsi; Le Bel dit seulement, dans sa relation, que Sentinelli « lui perça la gorge d'une épée assez longue et étroite ».

Le malheureux eut une douloureuse agonie, durant laquelle le Père Le Bel continua à l'exhorter et récita pour lui un *De profundis*. En même temps, Sentinelli se baissant lui remua un bras et une jambe afin de s'assurer qu'il était bien à peu près mort; lui déboutonnant ensuite son haut-de-chausses, il le fouilla, mais trouva bien peu de choses dans les poches. Sur ce, ajoute le bon religieux, « ils s'en allèrent tous les trois, et moi après, pour demander les ordres de Sa Majesté ». La galerie était inondée de sang. « Quoiqu'on l'ait fort lavée, il en reste toujours des marques », suivant mademoiselle de Montpensier¹; et J.-C.

Nemeitz écrivait, vers 1718, dans son guide aux environs de Paris : « On voit encore le carreau sur lequel ce misérable mourut, et qui est marqué d'une croix blanche¹. »

En recevant les quatre acteurs de cette tragédie, l'attitude de Christine ne se démentit pas un seul instant. Avec une grande sérénité, elle témoigna un profond regret que la conduite de Monaldeschi l'eût forcée de se montrer aussi sévère envers lui²; elle promit même de prier Dieu pour obtenir qu'il reçût dans son paradis l'âme de ce grand coupable.

Ainsi soit-il.

Le bon religieux reçut de Christine l'ordre de faire enlever le cadavre. Une bière fut aussitôt commandée, et à cinq

¹ *Le séjour de Paris, etc.*, édit. de 1727, t. II, p. 570.

² Plus tard, durant son séjour à Rome, elle s'intéressa à la nièce de Monaldeschi et elle la maria avec le marquis Mathias del Monte, dont le père avait été premier gentilhomme de sa chambre. On n'avait pas de rancune dans la famille Monaldeschi.

heures un quart, Monaldeschi était inhumé dans l'église d'Avon, située à une demi-lieue du château.

Le surlendemain, Christine envoya au Père Le Bel, qui les avait bien gagnées, cent livres destinées à des messes pour l'âme du défunt et aux frais de son enterrement. Le service eut lieu le jour suivant ; il fut annoncé par le son des cloches et célébré avec solennité et dévotion. On n'oublia, écrit le prieur, ni le *Credo*, ni les messes payées par la reine.

Le souvenir de cet événement fut conservé par une pierre noire de deux pieds carrés, placée à l'entrée de l'église, près du bénitier, et portant ces mots, ainsi disposés :

CY GIT
MONALD.
XI¹

¹ On trouve cette inscription reproduite dans le *Magasin pittoresque*, ainsi qu'une vue de la petite église d'Avon. (Année 1837, p. 20.)

Vers 1835, on lui adjoignit l'inscription suivante :

Le samedi 10 novembre 1657, à cinq heures trois quarts du soir, ont été déposés, près du bénitier, les restes du marquis de Monaldeschi, grand-écuyer de la reine Christine de Suède, mis à mort dans la galerie des Cerfs du château de Fontainebleau, à trois heures trois quarts du soir.

Il est de toute évidence que Christine se croyait, de très bonne foi, l'élue de Dieu, qu'elle croyait avoir reçu de lui le droit de justice, le droit de vie et de mort, non seulement sur ses sujets, mais sur tous ceux qui l'approchaient, peut-être même sur l'humanité entière. Vingt ans après l'exécution de Monaldeschi, elle écrivait à Bonvisi, nonce apostolique de Vienne : « Au temps où je régnois, je ne requérois autre chose de mes serviteurs et de mes ministres qu'une aveugle obéissance, avec laquelle ils exécú-

toient mes ordres sans réplique. J'étois seule la maîtresse absolue, je voulois l'être et savois l'être, par la grâce de Dieu. Il est vrai qu'à l'heure qu'il est, j'ai changé de fortune, mais pas de sentiment. Je fais en petit ce que je faisais alors en grand, et je vous promets qu'il n'y aura pas un de mes serviteurs qui aura la hardiesse de faire un pas sans mes ordres¹. »

Tout cela est imposant, et constitue en littérature un morceau à effet. Mais ce pouvoir absolu exige chez celui à qui il est confié une sagesse absolue, et l'on devine les beaux résultats qu'en doit obtenir une cervelle un peu dérangée. Il est bien certain que l'assassinat de Monaldeschi ne laissa aucun remords à Christine. Vingt-cinq ans plus tard, en août 1682, elle mandait au comte d'Alibert, son secrétaire : « Dites à Heinsius que

¹ Lettre du 22 août 1676.

toutes les fariboles qu'il écrit au sujet de Monaldeschi me paroissent ridicules et téméraires, et que je permets à toute la Westphalie de le croire innocent, que tout ce qu'on en dira m'est fort indifférent. »

Christine craignit pourtant que l'acte de justice auquel elle s'était vue contrainte ne fût défiguré ou mal interprété à Paris. Elle s'empressa donc d'envoyer un de ses gentilshommes au cardinal, avec mission de lui apporter un récit exact des faits.

La nouvelle fut reçue fraîchement¹. Depuis la mort de Richelieu, les temps n'étaient plus à la cruauté. Sous la main de Mazarin, la haute société s'était moralisée et assagée, et les querelles, amoureuses ou autres, se dénouaient avec moins de fracas. « La Reine fut scandalisée, toute la Cour eut horreur d'une si laide

¹ Voy. *Journal de voyage de deux Hollandais*, 13 novembre 1657.

vengeance, et ceux qui avoient tant estimé cette reine furent honteux de lui avoir donné des louanges¹. » On rappelait partout la façon dont s'était conduit Crillon, quand Henri III avait voulu se défaire du duc de Guise. Sachant que Crillon avait à se plaindre du duc, il lui donna l'ordre de le tuer; juste sentence, disait-il, puisqu'en acceptant d'être chef de la Ligue, le cardinal s'était rendu coupable de lèse-majesté. — « Ma foi, sire, répondit Crillon, il est certain que je n'aime guère le duc, et je suis tout prêt à le provoquer. S'il accepte, je m'efforcerai de vous en défaire loyalement; mais quant à l'assassiner, ne comptez pas sur moi pour cela. » Henri III avait pourtant promis à Crillon, en échange de ce service, l'épée de connétable, représentant la plus haute dignité militaire qu'il y eût en France.

¹ Motteville, t. V, p. 277.

Dans son numéro du 17 novembre, Loret, gazetier de la Cour, raconta en ces termes l'exécution de Monaldeschi :

Il est arrivé quelque noize
Chez l'amazone suédoize
Christine, qui présentement
Demeure en ce beau logement
Que Fontainebleau l'on appelle.
L'un des siens n'ayant eu pour elle
Le respect et fidélité
Qu'on doit à toute majesté,
Icelle ayant, au préalable,
Fait confesser ce misérable,
A sa rigueur l'abandonna.
Des coups de dague on lui donna,
Dont son malheur ou son offense
Attirèrent la violence,
Sans autre forme de procez.

Mazarin était tenu à moins de réserve que le gazetier. Toutefois, au milieu du XVII^e siècle, la fiction monarchique, la vénération pour le souverain avaient encore reçu peu d'atteintes, et Christine, reine volontairement sans royaume, n'en était pas moins reine. Le cardinal montra

en cette circonstance sa prudence habituelle. Il dépêcha à Fontainebleau, avec des instructions très précises, son ami particulier Ondedei, alors évêque de Fréjus, et qui fut un de ses exécuteurs testamentaires. « L'offense que Votre Majesté a commise envers le roi de France, dit Ondedei à Christine, est si grave, et ses conséquences eussent pu être pour vous si humiliantes, que le cardinal n'a pas voulu faire savoir au roi qu'un pareil attentat avait été commis dans un de ses châteaux. Il espère donc que Votre Majesté voudra bien nier toute participation à cette fâcheuse aventure, en rejeter toute la responsabilité sur l'indigne serviteur qui a certainement outrepassé ses ordres, et l'inviter à quitter la France. » Mais Mazarin, l'homme sans fierté, se heurta ici au superbe orgueil de Christine¹. D'un ton hautain, elle déclara que

¹ Toujours infatuée de ce qu'elle ne cesse d'appeler son honneur et sa gloire (voy. plus loin l'extrait de

tout avait été voulu et conduit par elle seule. « S'il en est ainsi, reprit Ondedei, il est indispensable que Votre Majesté renonce à se montrer dans Paris, car elle y serait exposée à des froissements, peut-être même à des affronts, qu'il est sage d'éviter. »

La reine consentit cependant à éloigner Sentinelli, mais le cardinal ne la laissa pas moins languir à Fontainebleau, où elle ne recevait que de rares visites. Elle en profita pour contracter une intime liaison avec la comtesse de la Suze, aussi détraquée qu'elle, et qui, fille d'un Coligni¹, s'était, comme elle, convertie au

ses Mémoires), elle écrivait, dans une autre circonstance, à la Régence de Suède : « Je ne puis croire que la Régence permette que le roi de France s'arroge quelque pouvoir sur moi, cela étant incompatible avec ma naissance et ma qualité, puisque j'égale à cet égard tous les potentats du monde ; je ne reconnois aucun supérieur que Dieu seul. » (Année 1663.)

¹ Elle avait eu pour père Gaspard de Coligni, seigneur de Châtillon, maréchal de France, petit-fils du grand Coligni.

catholicisme; non sans raison, disait Christine, car le mari qu'elle avait quitté était protestant, et elle tenait à ne le revoir ni dans ce monde, ni dans l'autre.

Mais l'esprit inquiet et la maladive activité de Christine rêvaient d'autres horizons, et elle ne cessait d'importuner Mazarin pour obtenir le droit de venir résider à Paris. De son côté, Mazarin ne cessait de lui représenter que Paris n'avait pas oublié le meurtre de Monaldeschi, et qu'il y aurait danger pour elle à s'y montrer. Il le lui envoya répéter un jour par Chanut, fin diplomate qui avait été jadis en Suède le confident de la reine. Chanut remplit sa mission avec une telle habileté que Mazarin reçut le lendemain la lettre suivante, où s'étale sans réserve le ridicule orgueil de Christine :

« Mon cousin,

« Monsieur Chanut, qui est un des meilleurs amis que je pense avoir, vous dira

que tout ce qui me vient de votre part est reçu de moi avec estime ; et s'il a mal réussi dans les terreurs paniques qu'il a voulu susciter dans mon âme, ce n'est pas faute de les avoir représentées aussi effroyables que son éloquence est capable de les figurer. Mais, à dire vrai, nous autres gens du Nord sommes un peu farouches et naturellement peu craintifs. Vous excuserez donc si la communication n'a pas eu le succès que vous auriez désiré ; et je vous prie de croire que je suis capable de tout faire pour vous plaire, hormis de craindre. Vous savez que tout homme qui a passé trente ans ne craint guère les sornettes. Et moi, je trouve beaucoup moins de difficulté à étrangler les gens qu'à les craindre. Pour l'action que j'ai faite avec Monaldeschi, je vous dis que si je ne l'avois faite, je ne me coucherois pas ce soir sans la faire, et que je n'ai nulle raison de m'en repentir. Voilà mes sentimens sur ce sujet ; s'ils

vous plaisent, j'en serai aise; si non, je ne laisserai pas de les avoir, et serai toute ma vie votre affectionnée amie.

« CHRISTINE¹. »

J'ai dit que Mazarin était doux et patient; il le prouva une fois de plus en ne prenant pas au sérieux les rodomontades de cette impénitente et arrogante personne. Bien plus, il lui permit un peu plus tard de passer le carnaval à Paris. Il la logea au Louvre, dans son propre appartement, pour lui faire comprendre qu'elle ne devait pas prolonger longtemps son séjour². Quoiqu'on lui fit presque partout fort grise mine, elle employa les jours gras le mieux qu'elle put. Elle courait les bals masqués, allait sans cesse à la comédie, seule ou avec des hommes,

¹ Dans M.-A. Geoffroy, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France en Suède*, Introduction, p. xxxi.

² Montpensier, *Mémoires*, t. IV, p. 49.

dans des carrosses quelconques. Les austérités du carême la décidèrent à quitter la France. Suivant Gui Patin, la reine aurait dit que si Christine ne s'en allait pas, elle-même sortirait du Louvre. Mazarin finit par la renvoyer avec un vieux carrosse et l'argent nécessaire à ses frais de route¹.

¹ On lit partout que le cardinal lui aurait donné deux cent mille livres. La France devait, en effet, cette somme à la Suède, notre alliée durant la guerre de Trente Ans, mais Christine ne représentait plus son pays.

IV

ADDENDA

- I. L'assassinat des deux Guise. — II. L'assassinat du maréchal d'Ancre. — III. Extrait des Mémoires de madame de Motteville. — IV. Extrait des Mémoires de Christine. — V. Comment on voyageait en 1657.

I

L'ASSASSINAT DES GUISE¹.

Je rappelle que la scène ci-dessous racontée se passe au château de Blois, où venaient d'être réunis les États généraux. La majorité y appartenait aux Ligueurs, aux ennemis du roi, aux complices des Guises, aux partisans de ce

¹ Voy. ci-dessus, p. 106.

Balafré qu'un peu plus d'audace eût fait roi de France, ou tout au moins roi de Paris, le 12 mai, à la *journée des Barricades*.

Henri III avait dû céder. Il s'était enfui après avoir accordé tout ce qu'il refusait la veille. Les accusations que nous allons le voir porter contre le Balafré et son frère exagéraient seulement la vérité, car les États ne ménageaient au roi ni les affronts, ni les humiliations. Sans faire tort à personne, on peut hardiment dire que l'assassin et ses victimes étaient aussi peu intéressants les uns que les autres.

Lestoile et Miron n'ont tiré des deux récits qui suivent aucune conclusion, aucun enseignement. Il est facile de réparer cet oubli : sept mois après l'assassinat des deux Guise, Henri III était, à son tour, assassiné par Jacques Clément.

I. — EXTRAIT DU JOURNAL DE LESTOILE¹.

Le vendredi 23, le roi manda, de bon matin, le duc de Guise et le cardinal, son frère.

Venus à son mandement, ils vont à la chambre du Conseil où ils siègent en leur rang avec les autres conseillers d'État. Déjà y étoient avant eux entre autres les maréchaux d'Omout et de Retz...

Étant donc entrés au Conseil, l'œil du duc, du côté de sa balafre, fut vu pleurer, et il saigna par le nez deux ou trois gouttes. Il envoya quérir par un page un mouchoir, dans lequel on l'avertissoit qu'il y avoit un billet lié à un des coins, qui l'avertissoit de sortir incontinent ou qu'il étoit mort, mais le billet fut ôté audit page en montant, et le mouchoir seul baillé...

Sur ce, le Roi le manda. Et, à l'instant, se leva du Conseil pour aller trouver Sa Majesté. Comme il entroit dans la chambre du roi², un

¹ A la date du 23 décembre 1588.

² Contiguë à la salle du Conseil.

des gardes lui marcha sur le bout du pied, et soudain, par dix ou douze des Quarante-cinq¹ disposés là en embuscade derrière une tapisserie, fut saisi aux bras et aux jambes, et poignardé et massacré, jetant entre cris et paroles ce dernier, qui fut clairement entendu : « Mon Dieu, ce sont mes péchés qui en sont cause. » Sur ce pauvre corps, fut jeté un méchant tapis, et là laissé quelque temps gisant, exposé aux opprobres et moqueries des courtisans, qui l'appeloient le beau roi de Paris, nom que lui avoit donné Sa Majesté.

Lequel étant en son cabinet², leur ayant demandé s'ils en avoient fait, en sortit, et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que le duc de Guise en avoit donné au feu amiral³. Puis, l'ayant un peu contemplé, dit tout haut : « Mon Dieu, qu'il est grand ! Il paroît encore plus grand mort que vivant⁴. »

¹ Composant la garde particulière du roi.

² Contigu à sa chambre, où le meurtre avait été commis.

³ L'amiral de Coligni, assassiné pendant la Saint-Barthélemy.

⁴ Cette dernière phrase, publiée, jusqu'au milieu du

Le cardinal de Guise, qui étoit assis au Conseil avec M. l'archevêque de Lyon, entendant la voix de son frère qui crioit merci à Dieu entre les coups d'épées et de dagues, remua sa chaise pour se lever, disant : « Voilà mon frère qu'on tue ! » Et voulant sortir, furent empêchés par les maréchaux d'Aumont et de Retz, qui, l'épée nue à la main, crièrent : « Qu'homme ne bouge, s'il ne veut mourir ! » Incontinent après, cardinal et archevêque furent conduits en un galetas, bâti peu de jours auparavant pour y loger des Feuillants et des Capucins.

II. — RELATION DE LA MORT DE MESSIEURS LE
DUC ET CARDINAL DE GUISE, PAR LE SIEUR
MIRON, MÉDECIN DU ROI¹.

Après soupé, le roi se retire en sa chambre

xix^e siècle, par tous les éditeurs de Lestoile, ne figure pas dans le manuscrit original.

¹ Miron, bon médecin peut-être, étoit écrivain détestable. Pour rendre son récit compréhensible, j'ai dû parfois couper en deux des phrases interminables et faire subir à d'autres quelques coupures.

sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt, premier écuyer, de faire tenir un carrosse prêt à la porte de la galerie des Cerfs à quatre heures, pour ce qu'il vouloit aller à la Noue, et revenir de bonne heure en son Conseil ; commande au sieur de Marle d'aller vers le cardinal de Guise le prier de se trouver dans sa chambre à six heures, puis fait commandement aux Quarante-cinq gentilshommes ordinaires à ce qu'ils eussent à se trouver en sa chambre au matin à cinq heures.

Sur les neuf heures, le roi mande le sieur de Larchant, capitaine des gardes du corps, et lui commande de se trouver à sept heures du matin, assisté de ses compagnons, pour présenter une requête au duc de Guise lorsqu'il monteroit au Conseil ; et que, le duc entré dedans la chambre du Conseil, qui étoit l'antichambre du roi, il se saisît de la montée et de la porte, en telle sorte que quiconque ce fût ne put entrer, ni sortir, ni passer ; qu'en même temps, il logeât vingt de ses compagnons à la montée du vieux cabinet par où l'on descend à la galerie des Cerfs, avec pareil commandement.

Cela fait, chacun se retire, et le roi, sur les dix à onze heures, entre en son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement. Où ayant demeuré jusqu'à minuit : « Mon fils, lui dit-il, allez vous coucher et dites à du Halde¹ qu'il ne faille pas de m'éveiller à quatre heures, et trouvez-vous ici à pareille heure. » Le roi prend son bougeoir et s'en va coucher avec la reine. Le sieur de Termes se retire aussi, et en passant fait entendre la volonté du roi au sieur du Halde, qui le supplia de l'éclairer pour mettre son réveil-matin à quatre heures.

Ainsi, chacun va se reposer, et pendant ce repos l'on dit que le duc de Guise prenoit le sien auprès d'une des plus belles dames de la Cour, d'où il se retira sur les trois heures après minuit, comme je l'ai appris du sieur Le Jeune, son chirurgien, qui se trouva à son coucher avec d'autres de ses domestiques. Il le vit lisant cinq billets portant avis qu'il eût à penser à soi et à se donner garde des entreprises du roi. Il mit ces avertissemens sous le

¹ Premier valet de chambre.

chevet, et se couchant, dit : « Ce ne seroit jamais fait si je voulois m'arrêter à tous ces avis ; il n'oseroit. Dormons, et vous allez coucher. »

Quatre heures sonnent. Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la reine. Damoiselle Louise Dubois, dame de Piolant, sa première femme de chambre, vient au bruit, demande qui c'étoit. « C'est du Halde, dites au roi qu'il est quatre heures. — Il dort et la reine aussi. — Éveillez-le, il me l'a commandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous les deux. » Le roi ne dormoit pas, ayant passé la nuit en telles inquiétudes que vous pouvez imaginer. Entendant parler, il demande à la damoiselle de Piolant qui est là : « Sire, dit-elle, c'est monsieur du Halde qui dit qu'il est quatre heures. — Piolant, dit le roi, ça mes bottines, ma robe et mon bougeoir. » Il se lève et, laissant la reine dans une grande perplexité, va en son cabinet où étoient déjà le sieur de Termes et du Halde. Il leur demande les clefs des petites cellules qu'il avoit fait dresser pour des Capucins. Les ayant, il monte, le sieur de Termes portant le

bougeoir. Le roi en ouvre une et y enferme du Halde à clef; lequel, me le racontant, disoit n'avoir jamais été en pareille peine, ne sachant de quelle humeur le roi étoit poussé. Le roi descend, et de temps à autre il alloit lui-même regarder en sa chambre si les Quarante-cinq y étoient arrivés; et à mesure qu'il en trouvoit les faisoit monter et les enfermoit de la même façon qu'il avoit enfermé du Halde.

Cependant, les seigneurs et autres du Conseil commençoient d'arriver au cabinet. Il falloit entrer de côté pour y entrer, le passage étant étroit et de ligne oblique : le roi l'avoit fait faire exprès au coin de sa chambre et fait condamner la porte ordinaire. Quand ils furent entrés, il met en liberté ses prisonniers de la même façon qu'il les avoit enfermés, et, le plus doucement qu'il peut, les fait descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit à cause de la reine, sa mère, qui étoit malade et logée au-dessous.

Cela fait, il rentre en son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son Conseil : « Vous savez tous de quelle façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585 et ce que

j'ai fait pour détourner ses mauvaises intentions, l'ayant avantaagé autant qu'il m'a été possible... Au lieu de reconnoître tant de bienfaits, il s'est si fort oublié qu'à l'heure où je parle, il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit à cette extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin. » Et leur ayant demandé s'ils ne vouloient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, et fait entendre aussi l'ordre qu'il vouloit tenir pour l'exécution, chacun d'eux approuve son dessein et sa procédure, et font tous offre de leur très humble service et de leur propre vie.

Cela fait, il va en sa chambre, où étoient ses quarante-cinq gentilshommes ordinaires, auxquels il parla en cette sorte : « Il n'y a aucun de vous qui ne soit obligé de reconnoître combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moi, ayant fait choix de vos personnes sur toute la noblesse de mon royaume pour confier la mienne à votre valeur, vigilance et fidélité... Vous savez tous les insolences et les injures que j'ai reçues du duc de Guise, lesquelles j'ai souffertes jusques à faire douter

de ma puissance et de mon courage... J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que ce matin il meure ou que je meure. Ne voulez-vous pas me promettre de me servir et m'en venger en lui ôtant la vie? »

Lors tous ensemble, d'une voix, lui promirent de le faire mourir; et l'un d'entre eux, nommé Sariae, frappant sa main contre la poitrine du roi, dit en son langage gascon : « Cap de Diou, Sire, iou lou bous rendis mort. » Là-dessus, Sa Majesté ayant commandé de cesser les offres de service et les révérences, de peur d'éveiller la reine, sa mère : « Voyons, dit-il, qui de vous a des poignards? » Il s'en trouva huit; ceux-ci sont ordonnés pour demeurer en la chambre et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arrêta avec son épée. Le roi met douze de ses compagnons dans le vieux cabinet qui a vue sur la cour; ceux-ci devoient être de la partie pour le tuer à coups d'épée au moment où il viendrait à hausser la portière de velours pour entrer. Il met les autres à la montée par où l'on descend de ce cabinet à la galerie des Cerfs. Puis, il envoie monsieur le maréchal d'Aumont au

Conseil pour le faire tenir et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevêque de Lyon après la mort du duc.

Cependant le roi, après avoir ainsi parachévé l'ordre qu'il vouloit être suivi pour cette exécution, vivoit en grande inquiétude, pour les incertitudes qui se rencontrent bien souvent aux grands desseins. En attendant que les deux frères fussent arrivés au Conseil, il alloit, il venoit, il ne pouvoit durer en place, contre son naturel. Parfois, il se présentoit à la porte de son cabinet, et exhortoit ceux demeurés en la chambre à se bien donner garde de se laisser endommager par le duc de Guise : « Il est grand et puissant ; j'en serois marri », disoit-il.

On lui vient dire que le cardinal de Guise étoit au Conseil, mais l'absence du duc le travailloit surtout.

Il étoit près de huit heures quand le duc de Guise fut éveillé par ses valets de chambre. Il se lève soudain, et s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au Conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente une requête. Le duc entre en la

chambre du Conseil, et le sieur de Larchant, selon le commandement du roi, envoie le sieur de Rouvray, son lieutenant, et le sieur de Montclar, exempt des gardes, à la montée du vieux cabinet, avec vingt de ses compagnons.

Peu après que le duc de Guise fut assis : « J'ai froid, dit-il, le cœur me fait mal, que l'on fasse du feu. » Et s'adressant au sieur de Morfontaine, trésorier de l'Épargne : « Monsieur de Morfontaine, je vous prie de dire à monsieur de Saint Pris¹ que je le prie de me donner des raisins de Damas ou de la conserve de roses. » Et ne s'en étant point trouvé, il apporte des prunes de Brignoles, qu'il donna au duc.

Là-dessus, Sa Majesté ayant su que le duc de Guise étoit au Conseil, commanda à monsieur de Revol² : « Revol, allez dire à monsieur de Guise qu'il vienne parler à moi en mon vieux cabinet. » Le sieur de Marillac, maître des requêtes, rapportoit une affaire des

¹ Un des valets de chambre du roi.

² Secrétaire d'État.

gabelles quand le sieur de Revol entra. Il trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignoles. Et lui ayant dit : « Monsieur, le roi vous demande, il est en son vieux cabinet », il se retire et va trouver le roi.

Le duc de Guise met des prunes dans son drageoir et jette le reste sur le tapis. Puis il se lève, trousse son manteau sous le bras gauche, met ses gants et son drageoir dans la main du même côté : « A Dieu, dit-il, messieurs. »

Il heurte. Le sieur de Nambu¹ lui ayant ouvert la porte, sort et ferme la porte après soi. Le duc entre, salue ceux qui étoient dans la chambre. Ceux-ci se lèvent, le saluent en même temps et le suivent comme par respect. A deux pas près de la porte du vieux cabinet, il prend sa barbe avec la main droite, et tournant le corps à demi pour regarder ceux qui le suivoient, il fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montfery l'aîné, qui crut que le duc vouloit reculer pour se mettre en défense; et en même temps le frappe d'un

¹ Huissier de la chambre.

coup de poignard dans le sein, en disant : « Ha ! traître, tu en mourras. » Au même instant, le sieur des Effranats se jette à ses jambes, le sieur de Saint-Malines lui porte un grand coup de poignard près de la gorge, dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'épée dans les reins. Le duc crioit à tous ces coups : « Hé, mes amis ! hé, mes amis ! » Lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard au bas du dos, il s'écria fort haut : « Miséricorde ! » Et, bien qu'il eût son épée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pourtant pas, tant il étoit puissant, de les entraîner d'un bout de la chambre à l'autre, jusqu'aux pieds du lit du roi, où il tomba.

Ses dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une cloison entre deux : « Ha, dit-il, on tue mon frère ! » Et se voulant lever, est arrêté par le maréchal d'Aumont qui, mettant la main sur son épée : « Ne bougez, dit-il, mordieu, Monsieur, le roi a besoin de vous. » D'autre part, l'archevêque de Lyon¹ fort effrayé, joignant les

¹ Pierre d'Épinac, qui fut arrêté le même jour avec

maines : « Nos vies, dit-il, sont entre les mains de Dieu et du roi. »

Après que le roi eut su que c'en étoit fait, il va à la porte du cabinet, hausse la portière, et ayant vu le duc étendu, entre, et commande au sieur de Beaulieu¹ de visiter ce qu'il auroit sur lui. Il trouve autour du bras une petite clef attachée à un chaînon d'or et un billet où étoit écrit, de la main du duc, ces mots : « Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois. » Un cœur en diamant fut pris, ce, dit-on, à son doigt par le sieur d'Antraques.

Cependant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, apercevant en le corps quelque petit mouvement, il lui dit : « Monsieur, pendant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roi. » Alors, sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir, comme d'une voix enrouée, il rendit l'âme.

Il fut couvert d'un manteau gris et au-des-

le cardinal. Il échappa à la mort, et conserva son siège jusqu'en 1599.

¹ Secrétaire d'État.

sus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant cette façon, puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, grand prévôt de France, lequel, par le commandement du roi, fit brûler le corps par son exécuteur¹ dans la première salle qui est en bas à main droite en entrant dans le château. A la fin, il fit jeter les cendres en la rivière.

Quant au cardinal de Guise, le roi commanda que lui et l'archevêque de Lyon fussent menés et gardés dans la tour du Moulin; Sa Majesté n'ayant d'autre volonté que punir le cardinal de la prison, à cause du respect qu'il portoit à ceux de cet ordre. Mais il lui fut dit par quelques-uns de condition notable que c'étoit le plus dangereux de tous, et que quelques jours auparavant, il avoit tenu des propos très insolens et pleins d'extrême mépris au désavantage de Sa Majesté. Il auroit dit, entre autres, qu'il ne vouloit pas mourir avant qu'il eût mis et tenu la tête de ce tyran entre ses jambes pour lui faire une couronne avec

¹ Dans la chaux vive. On craignoit que le peuple cherchât à s'emparer du corps et en fit trophée.

la pointe d'un poignard¹. Ces paroles, qu'elles fussent véritables ou supposées, émurent tellement le courage du roi que tout à l'heure il résolut de s'en dépêcher. Ce qui fut fait le lendemain matin.

Mandé par le sieur de Gast², capitaine aux gardes, de venir trouver le roi, il prie l'archevêque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort. Cela fait, ils s'embrassent et se disent adieu. Comme le cardinal approche de la porte de la chambre, il se trouve assailli à coups de hallebarde par deux hommes apostés³ et commandés pour cette exécution.

¹ Allusion au mot attribué à la duchesse de Montpensier, sœur du *Balafré*, qui montrait pendus à son côté des ciseaux d'or, destinés, disait-elle, « à faire une couronne monacale » au roi, qu'elle eût voulu enfermer dans un couvent.

² Le capitaine du Guast, l'un des mignons de Henri III. Par la suite, il trahit son maître indignement.

³ Les Quarante-cinq ayant montré quelque hésitation quand on leur demanda de tuer un prince de l'Église, on trouva sans grand'peine deux sbires (on a dit aussi quatre) qui, moyennant quatre cents écus, rendirent au roi ce service.

Après laquelle fut fait de son corps de même qu'on avoit fait de son frère.

II

L'ASSASSINAT DU MARÉCHAL D'ANCRE¹.

Pour l'intelligence de la relation qui va suivre, quelques explications sont indispensables.

Gabrielle d'Estrées, maîtresse du roi, était morte en 1599, au moment où Henri IV, malgré de Thou et Sully, se montrait bien décidé à l'épouser². Il l'avait remplacée par Henriette d'Entraques, à qui bientôt, « en foi et parole de roi », il promettait le mariage, enga-

¹ Voy. ci-dessus, p. 106.

² Les toilettes commandées pour la cérémonie étaient terminées, et la fiancée avait déjà passé à son doigt l'anneau nuptial.

gement écrit, dont la drôlesse¹ ne se des-saisit par la suite que moyennant vingt mille écus comptants. Il était temps d'en finir, et, au mois d'avril 1600, fut conclue l'union du roi avec Marie de Médicis, fille du grand-duc de Toscane.

Ce choix n'était pas heureux. Vingt-sept ans, grosse, triste, jalouse, acariâtre, revêche, têtue, bigote, elle ne dissimula pas longtemps sa répugnance pour un mari en qui elle devinait un hérétique relaps. Sa mort même la laissa si indifférente qu'on pût l'accuser d'avoir été complice du crime qui la faisait veuve et régente.

Elle était arrivée de Florence, trainant à sa suite un cortège de freluquets ita-

¹ Devenue duchesse de Verneuil. — Déçue dans ses espérances matrimoniales, elle organisa avec l'Espagne un complot contre la France. Un arrêt rendu le 1^{er} février 1605 condamna son père et son frère à avoir la tête tranchée, et elle-même à finir ses jours dans un couvent. Henri fit grâce de la vie à tout le monde, bien qu'Henriette eût formellement refusé de solliciter aucun pardon.

liens, bons surtout à piaffer autour d'elle. Depuis les expéditions de Charles VIII et de Louis XII, surtout depuis la régence de l'infâme Catherine, la France était exploitée par une bande de Cisalpins, bavards, bruyants, vantards, avides, qui s'efforcèrent de la gouverner et surtout de la ruiner à leur profit. Un sieur Concini, issu d'une bonne famille florentine, avait été du voyage, et, chemin faisant, il s'était intimement lié avec Leonora Dori¹, sœur de lait et confidente de Marie. Il réussit à l'épouser, et devint ainsi le favori de la reine. Son influence grandit encore après la mort de Henri, mais il eut alors à lutter contre celle d'Albert de Luynes, devenu le familier du jeune roi. L'assassinat de Concini fut le dénouement de la lutte engagée entre les deux favoris.

Pendant plus de trois semaines, le roi

¹ Dite plus tard Galigaï.

et son ami recherchèrent les moyens les plus sûrs pour se défaire de Concini. Le marquis de Montpouillan offrit de le poignarder en présence de Louis XIII, qui repoussa cette proposition. Son inquiétude était extrême; peu sûr de ses complices, il redoutait toujours de leur part une indiscretion.

En 1612, Concini et sa femme avaient obtenu du roi, au coin du quai, quelques toises de terrain attenant au Louvre; ils y élevèrent bien vite un logis contigu à la demeure royale, et c'est de là que sortait Concini quand il fut frappé.

Il est assez facile de reconstituer la topographie de l'endroit où se commit le crime. La porte principale du palais était située près du fleuve, dans la rue d'Autriche¹, qui longeait à l'est les bâtiments

¹ Ou de l'Autriche, nom que lui donne toujours Les-toile dans son Journal. Une pièce d'avril 1636, publiée par Félibien (*Histoire de Paris*, t. VI, p. 130), la nomme « rue de l'Autriche ou du Louvre ».

du Louvre, alors séparés de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par d'importantes constructions. Commençant à la Seine, la rue d'Autriche finissait entre les rues actuelles de Marengo¹ et de l'Oratoire², mais plus près de cette dernière, qui même représente peut-être son extrémité.

A l'endroit servant d'entrée au Louvre, un pont dormant³ précédait le pont-levis, placé entre deux tourelles, et qui donnait accès dans un passage voûté fort sombre⁴. Concini, accompagné, comme à l'ordinaire, d'une soixantaine de gentils-hommes, n'avait pas encore franchi la

¹ Alors rue du Coq.

² Alors cul-de-sac de l'Oratoire.

La rue d'Autriche, qui n'a jamais eu rien de commun avec la rue du Louvre actuelle, disparut vers 1665, lorsque le palais agrandi fut terminé, de ce côté, par la colonnade du Louvre,

³ Qui fut tantôt en bois, tantôt en pierre.

⁴ Dans la cour actuelle, cette entrée du Louvre est indiquée sur le sol par un pavage spécial.

porte quand il fut tué sur un signe de Vitry, et celui-ci termina la scène par un coup de pied. Vitry, alors capitaine des gardes, fut, à la suite de ce haut fait d'armes, créé maréchal de France.

Toutes les mesures, d'ailleurs, avaient été prises en cas d'échec. Du côté des Tuileries, trente chevaux, sellés et bridés, entourant un carrosse, attendaient le roi et sa suite, qui auraient été se réfugier à Meaux.

Le favori à peine mort, on arrêta sa femme. Accusée d'abord de lèse-majesté divine et humaine, crime difficile à prouver, on y ajouta l'accusation de sorcellerie, et, comme sorcière, d'infâmes juges la condamnèrent à être brûlée vive. Par faveur, on voulut bien la faire décapiter avant de livrer son corps aux flammes. Le procès avait été surtout poursuivi par Luynes, impatient de se voir attribuer les biens de sa victime. Il allait visiter messieurs du Parlement et les pressait

de prononcer un arrêt de mort, leur jurant qu'il serait commué par le roi. Or, ce monstrueux arrêt, rendu le 8 juillet, fut en toute hâte exécuté le jour même, à huit heures du soir.

RELATION EXACTE DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ
A LA MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE¹.

... Le lundi 24², le roi se leva de grand matin, et fit dire qu'il vouloit aller à la chasse... Son départ fut différé d'heure en heure, tantôt pour déjeuner, tantôt pour jouer au billard, tantôt pour autre prétexte... Monsieur de Luynes³ et le colonel d'Ornano ne s'éloignèrent guère d'auprès de lui toute la matinée, et il eut le soin d'aller dire à la reine, sa femme, que si elle entendoit du bruit, elle ne s'étonnât de rien.

¹ Relation attribuée tantôt au garde des Sceaux Michel de Marillac, tantôt au duc de Chaulnes, frère de Luynes.

² Avril 1617.

³ Favori du roi.

Cependant Vitry avoit mis diverses personnes aux aguets pour l'avertir quand le maréchal viendrait au Louvre. Lui, demeura longtemps dans la salle des Suisses, assis sur un coffre, ne faisant semblant de rien.

Sur les dix heures, averti que le maréchal sortoit de son logis, et s'en venoit accompagné de cinquante ou soixante personnes, qui marchaient la plupart devant lui, il sortit de la salle des Suisses, avec son manteau sur l'épaule et son bâton¹ à la main, et s'en alla droit à la porte. En même temps, du Hallier, Persan et autres prirent le même chemin, et se trouvèrent une quinzaine autour de lui...

Dès qu'on lui eût montré le maréchal, qu'il avoit d'abord laissé passer, Vitry lui porta la main sur le bras droit, disant : « Le roi m'a commandé de me saisir de votre personne. » Le maréchal, en grand étonnement, dit : « A me ? » Et faisant un pas en arrière s'avança contre la barrière du pont dormant, et fit semblant de vouloir mettre la main sur la garde de son épée. Vitry répliqua : « Oui, à

¹ Insigne de sa charge.

vous », l'empoignant de plus près. Il fit signe à ceux qui le suivoient de charger ; et à l'instant, du Hallier, frère dudit Vitry, Perray, Guichaumont, Morsains et le Buisson se jetèrent sur lui, et lâchèrent tout en un moment chacun un coup de pistolet, sans que l'on puisse savoir qui fut le premier ; deux ne portèrent que sur le bois de la barrière, les autres trois portèrent, l'un dans la tête, entre les deux yeux, l'autre dans le gosier, et le troisième à la joue, sur l'oreille droite. Perray croyoit être le premier, Morsains le croyoit aussi, et Guichaumont plus que tous les autres. Sarroque, Persan, Tarand, La Chesnay, Boyer et autres en voulurent être aussi. Sarroque donna un coup d'épée dans le flanc, sous le tétin ; il s'étoit offert au roi, plus d'un mois auparavant, pour tuer le personnage. Tarand donna deux coups d'épée, dont l'un étoit dans le cou. Les autres en donnèrent aussi, mais il étoit déjà mort. Tant y a qu'il tomba sur les genoux, appuyé contre la barrière ; et Vitry, criant Vive le roi ! lui donna un coup de pied qui acheva de l'étendre par terre...

Deux de ceux de la suite du maréchal mirent la main à l'épée¹, et percèrent le manteau dudit Vitry ; mais leur ayant été dit que c'étoit de l'autorité du roi, ils se reculèrent, et l'un d'eux se mit à genoux devant du Hallier. Sarroque apporta l'épée au roi, qui la lui donna ; le Buisson eut le diamant que le maréchal portoit au doigt, estimé par aucuns six mille livres, les autres disent quinze mille ; Boyer eut l'écharpe ; un autre eut le manteau de velours noir, garni de passement de Milan. Deux des pages du défunt se voulurent amuser à pleurer autour du corps, mais les autres pages et laquais leur ôtèrent leurs chapeaux et manteaux...

Le corps fut incontinent emporté dans une petite chambrette des soldats des gardes. Il étoit habillé d'un pourpoint de toile d'or, avec un gipon² et haut de chausses de velours gris-brun.

¹ Non pas deux, mais un seul, le sieur de Saint-Georges, que, dans la suite, Richelieu fit capitaine de ses gardes.

² Le mot, très ancien, de gipon ou jupon désignait encore un vêtement d'homme ajusté sur le torse.

Cependant Vitry rentra dans la cour du Louvre, où il se promena quelque temps tout au milieu, et allant çà et là, tenant toutes choses en bride. La Catherine¹, qui avoit ouï le coup de pistolet, ouvrit un des chassis de la chambre de la reine qui tournent sur ladite cour, demanda audit Vitry qu'est-ce que c'étoit. Il répondit que c'étoit le maréchal d'Ancre qui étoit tué. Elle demanda qui avoit fait le coup; il dit que c'étoit lui qui l'avoit fait, par le commandement du roi. Sur quoi, elle referma le chassis, et l'alla dire à la reine; laquelle dit : « J'ai régné sept ans, je n'attends plus qu'une couronne au ciel... »

Le lendemain, dès les sept ou dix heures du matin, quelqu'un ayant montré l'endroit, à l'église Saint-Germain de l'Auxerrois, où l'on avoit enterré le maréchal, il y eut plusieurs qui le voulurent venir voir. Le premier désordre fut de ceux qui alloient cracher sur cette tombe et trépigner les pieds là dessus. Après lesquels d'autres commencèrent à gratter à l'entour avec les ongles, et firent tant qu'ils

¹ Femme de chambre de la reine.

découvrirent les jointures des pierres. Et ayant découvert le corps par le côté des pieds, les attachèrent avec les cordes des cloches, et mirent telle force, sans avoir patience que tout le corps fut déterré, qu'ils l'arrachèrent hors de terre, en criant toujours Vive le roi!...

III

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE MADAME
DE MOTTEVILLE¹.

[ASSASSINAT DE MONALDESCHI]

... La reine Christine envoya quérir le Père Mathurin de la chapelle, elle lui donna à serrer un paquet de lettres. Puis elle fit appeler un nommé Monaldeschi, gentilhomme qui étoit à elle. L'ayant mené dans la galerie des

¹ Voy. ci-dessus, p. 95 et suiv.

Cerfs, proche de sa chambre, elle lui dit qu'il l'avoit trahie, et qu'il falloit qu'il en fut puni. Sur ce qu'il nia la chose, le Père Mathurin, qu'elle avoit envoyé quérir, entra, et lui ayant demandé ses lettres, elle les montra à cet homme, ce dont il demeura surpris.

Alors, il se jeta à ses pieds, et lui demanda pardon. Elle lui dit qu'il étoit un traître, et qu'il ne méritoit pas de grâce; et ayant dit au Père de le confesser, elle les quitta tous deux pour rentrer dans son appartement, d'où elle envoya dans la galerie Sentinelli, son capitaine des gardes, qui avoit ordre de faire l'exécution. Il étoit frère d'un Sentinelli¹, favori de cette princesse, et Monaldeschi, à ce qu'on disoit, par jalousie, l'avoit accusé fausement de beaucoup de crimes. Mais nul n'a été bien instruit de la vérité de cette histoire, c'est pourquoi je ne puis parler que de l'action et point de sa cause.

Monaldeschi refusa longtemps de se confesser, demanda pardon à son bourreau Sentinelli, et le pria d'aller de sa part implorer la

¹ On ne trouve qu'ici cette étrange assertion.

miséricorde de la reine, leur maîtresse : ce qu'il fit. Mais il ne put rien obtenir qu'une confirmation de son premier arrêt. Elle se moqua du criminel, de ce qu'il avoit peur de la mort, l'appela poltron, et dit à son capitaine des gardes : « Allez, il faut qu'il meure, et afin de l'obliger à se confesser, blessez-le. »

Sentinelli revint annoncer à ce misérable l'arrêt définitif de sa mort, et en même temps voulut lui donner quelque coup d'épée. Mais il trouva qu'il étoit armé sous son pourpoint, si bien que l'épée ne le put blesser qu'au bras dont il para le coup. Il en reçut encore un à la tête. Et comme il se vit baigné dans son sang, alors il se confessa à ce Père Mathurin, qui étoit aussi effrayé que son pénitent.

Le Père, après l'avoir confessé, alla se jeter aux pieds de cette reine impitoyable, qui le refusa tout de nouveau.

Enfin Sentinelli lui passa son épée au travers de la gorge, et la lui coupa à force de la chicoter.

Quand il fut expiré, on prit son corps et on l'enterra sans bruit.

Cette barbare princesse, après une action aussi cruelle que celle-là, demeura dans sa chambre, à rire et à causer aussi tranquillement que si elle eût fait une chose indifférente ou fort louable.

La Reine-mère, toute chrétienne, qui avoit eu tant d'ennemis qu'elle auroit pu faire punir et qui n'avoient reçu d'elle que des marques de sa bonté, en fut scandalisée. Le Roi et Monsieur la blâmèrent, et le ministre¹, qui n'étoit pas cruel, en fut étonné. Enfin, toute la Cour eut horreur d'une si laide vengeance, et ceux qui avoient tant estimé cette reine furent honteux de lui avoir donné des louanges. Mais ce ne fut pas sans se moquer du pauvre mort, qui n'avoit eu le courage ni de se sauver ni de se défendre, et d'avoir eu contre cet accident une précaution si inutile², car du moins il devoit avoir un poignard et s'en servir avec valeur.

On laissa cette reine languir longtemps à

¹ Mazarin.

² Allusion sans doute à la cotte de mailles que portait Monaldeschi.

Fontainebleau, pour lui montrer le mépris que l'on avoit pour elle ; mais enfin, elle supplia tant de fois le ministre de la laisser venir à Paris qu'il lui fut impossible de la refuser. Elle vint donc voir le ballet que le Roi dansa cette année pour le carnaval.

Il est à croire qu'elle auroit souhaité de pouvoir s'établir tout à fait en France ; mais on ne lui fit espérer de l'y souffrir que quelques jours seulement. On la logea dans le Louvre, à l'appartement du cardinal Mazarin, ce qui fut concerté exprès, pour lui montrer qu'il falloit qu'elle le quittât promptement. Malgré toutes les précautions de la Reine, elle y passa les jours gras, qu'elle employa le mieux qu'elle put... Elle montra peu de sagesse, peu de conduite et beaucoup d'emportement pour le plaisir. Elle couroit les bals en masque ; elle alloit sans cesse à la comédie avec des hommes, toute seule, dans les premiers carrosses qu'elle rencontroit, et jamais personne n'a paru plus éloignée de la philosophie que celle-là. Elle partit enfin les premiers jours du carême, ayant reçu quelque argent du Roi, et s'en retourna à Rome, où

l'action qu'elle avoit faite en France ne la fit pas estimer.

IV

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE CHRISTINE.

Ces mémoires, écrits par Christine en 1681, s'arrêtent à l'année 1635. Le manuscrit, conservé à Rome, dans la bibliothèque du cardinal Albani, a été publié pour la première fois à Amsterdam en 1759, par Jean Arckenholtz. Très sincères et très prétentieux dans le fond, ils sont très négligés dans la forme. Mais il ne faut pas oublier que quand Christine les composa, elle habitait depuis trente ans la ville de Rome, où elle avoit rarement l'occasion de parler français.

Toujours ridiculement préoccupée de sa grandeur et de sa gloire, elle aurait

voulu, disait-elle, voir l'histoire de son règne écrite par une main qu'elle demandait impartiale, ne se doutant guère de ce que sa folle vanité en eût souffert. Elle mandait à Vossius : « J'ai remarqué que l'ignorance ou l'envie ont pris plaisir à dissimuler ou à obscurcir les plus grandes et les plus belles actions de mon règne; ce qui m'oblige à vous demander réparation en faveur de la vérité, à laquelle tous les écrivains sont obligés de rendre hommage... Vous avez été vous-même témoin oculaire de sa plus haute félicité. Je ne vous demande, d'ailleurs, que la pure vérité... »

Vossius ayant sagement reculé devant les dangers de l'entreprise, Christine s'en chargea, comme on va le voir.

LA VIE DE LA REINE CHRISTINE FAITE PAR
ELLE-MÊME ET DÉDIÉE A DIEU.

Ce seroit à moi, Seigneur, une ingratitude

horrible, si je n'employois le loisir que vous m'avez donné à votre gloire. Ce que vous êtes et ce que je suis m'y oblige. Vous êtes tout, et je ne suis rien ; mais je suis un rien que vous avez rendu capable de la gloire de vous adorer et de vous posséder. Je suis, par votre grâce, celle de toutes vos créatures que vous avez le plus favorisée. Vous avez versé sur moi, à pleines mains, tout ce qui peut rendre une créature heureuse et glorieuse en ce monde. Vous avez fait servir à votre gloire et à ma félicité la vigueur de mon âme et celle de mon corps, la naissance, la fortune et la grandeur...

Ma mère ¹, qui avoit quelque beauté accompagnée des bonnes qualités de son sexe, vécut avec le roi dans une union assez douce, à laquelle rien ne manquoit, sinon la succession, la reine, ma mère, n'ayant donné qu'une fille au monde, qui étoit morte. Elle s'étoit depuis encore blessée d'un fils de peu de mois, ce qui rendit ma naissance si impor-

¹ Marie-Éléonore de Brandebourg, fille aînée de l'électeur.

tante. Le roi obtint enfin ce qu'il avoit si fort désiré, dans un voyage qu'il fit en Finlande, où la reine, qui l'accompagna, se trouva grosse de moi dans Abo, ce qui leur donna à tous les deux une fausse joie, puisqu'ils s'étoient persuadés que le ciel leur donneroit un héritier. La reine, ma mère, m'a assuré que tous les signes la trompèrent et lui persuadèrent qu'en accouchant de moi, elle accoucheroit d'un fils. Elle eut des songes qu'elle crut mystérieux et le roi en eut de même. Les astrologues, qui sont toujours prêts à flatter les princes, l'assurèrent que la reine étoit enceinte d'un successeur. Ainsi on se flatta, on espéra, on se trompa, et on arriva jusqu'au terme, Seigneur, que vous avez prescrit à tous ceux qui entrent dans la vie. Déjà la cour étoit de retour à Stockholm. Le roi y étoit aussi; mais il étoit considérablement malade, et des astrologues, qui se trouvèrent présens, assurèrent unanimement que le point de ma naissance, qu'ils voyoient approcher, étoit tel qu'il étoit presque impossible qu'il n'en coûtât la vie au roi ou à la reine ou à l'enfant. Ils assurèrent aussi que

si cet enfant pouvoit survivre vingt-quatre heures, il feroit quelque chose de fort grand. C'est dans une telle constitution des astres que je vins au monde le 8 décembre 1626. C'est ce fatal moment que vous aviez prescrit, depuis toute éternité, à ma naissance.

Je naquis coiffée depuis la tête jusqu'aux genoux, n'ayant que le visage, les bras et les jambes de libres; j'étois toute velue, j'avois la voix grosse et forte. Tout cela fit croire aux femmes occupées à me recevoir que j'étois un garçon. Elles remplirent tout le palais d'une fausse joie, qui abusa le roi même pour quelques momens. L'espérance et le désir aidèrent à tromper tout le monde, mais ce fut un grand embarras pour les femmes quand elles se virent trompées. Elles étoient en peine comment désabuser le roi. La princesse Catherine, sa sœur, se chargea de cette commission. Elle me porta entre ses bras en état de me faire voir au roi, et elle donna au roi le moyen de se désabuser de lui-même. Ce grand prince n'en témoigna aucune surprise, il me prit entre ses bras et me fit un accueil aussi favorable que s'il n'eût pas été

trompé dans son attente. Il dit à la princesse : « Remercions Dieu, ma sœur, j'espère que cette fille me vaudra bien un garçon, je prie Dieu qu'il me la conserve, puisqu'il me l'a donnée... »

La reine, ma mère, qui avoit toutes les foiblesses aussi bien que toutes les vertus de son sexe, étoit inconsolable. Elle ne pouvoit me souffrir, parce qu'elle disoit que j'étois fille et laide; et elle n'avoit pas grand tort, car j'étois basanée comme un petit Maure. Mon père m'aimoit fort, et je répondois à son amitié d'une manière qui surpassoit mon âge.

Il arriva, peu de jours après qu'on m'eût donné le baptême, qu'une grosse poutre tomba et faillit écraser le berceau où je dormois, sans me donner la moindre atteinte. Outre cet accident, on fit encore d'autres attentats sur moi. On me fit tomber exprès, on tenta mille autres inventions pour me faire périr ou pour du moins m'estropier. La reine, ma mère, disoit de belles choses là-dessus, et on ne pouvoit la désabuser de ses imaginations. Quoi qu'il en soit de tout cela, il ne me reste aucun autre préjudice qu'un peu d'irré-

gularité dans ma taille¹ que j'aurois pu corriger si j'eusse voulu m'en donner la peine.

Le roi avoit ordonné de me donner une éducation toute virile, et de m'apprendre tout ce qu'un jeune prince doit savoir pour être digne de régner. Il déclara positivement qu'il ne vouloit pas qu'on m'inspirât aucun des sentimens de mon sexe, que les seuls de l'honnêteté et de la modestie². Il vouloit que dans tout le reste je fusse prince, et que je fusse instruite en tout ce qu'un jeune prince doit savoir. Ce fut en cela que mes inclinations secondèrent merveilleusement ses desseins, car j'eus une aversion, une antipathie invincible pour tout ce que font et disent les femmes. J'eus de plus une inhabileté insurmontable pour tous les ouvrages de main. On ne trouva jamais moyen de m'en rien apprendre. Mais, en échange, j'appris avec une merveilleuse facilité toutes les langues, toutes les sciences et tous les exercices qu'on vouloit m'apprendre. Je savois, à l'âge de quatorze ans, toutes les

¹ Voy. ci-dessus, p. 72 et 83.

² On voit suffisamment que ce mot signifie ici pudeur, décence.

langues, toutes les sciences et tous les exercices dont on voulut m'instruire; mais, depuis, j'en ai appris bien d'autres sans le secours d'aucun maître, et il est certain que je n'en eus jamais pour apprendre la langue allemande, la françoise, l'italienne ni l'espagnole, non plus que pour apprendre mon suédois, qui est ma langue naturelle.

Il en est de même des exercices; j'appris seulement un peu à danser et à monter à cheval. Je sais pourtant les autres exercices, et je me sers de toutes les armes passablement bien, sans avoir presque appris à les manier. Enfin, entre ce qu'on m'apprit et ce que j'ai voulu savoir de moi-même, vous m'avez fait la grâce, Seigneur, de me rendre capable de tout ce qu'un prince doit savoir et de tout ce qu'une fille peut apprendre avec honneur.

De plus, j'étois infatigable. Je couchois souvent au serein sur la dure. Je mangeois peu et dormois moins. Je passois deux ou trois jours sans boire, parce qu'on ne me permettoit pas de boire de l'eau, ayant pour la bière et pour le vin une aversion presque invincible;

la reine, ma mère, me donna une fois le fouet, pour m'avoir surpris buvant en cachette la rosée dont elle se lavoit le visage. Cela obligea les gens à me permettre de boire de la petite bière, qui passe pour être si méchante qu'il n'y a que la plus basse canaille parmi nous qui en boit. Mais enfin j'en bus par nécessité, l'aimant mieux toujours que la bière et le vin. Je crois que cela m'a si fort échauffé les entrailles, et brûlé si fort en dedans, que cela m'a causé tant d'incommodités de la bile; ma bile m'ayant brûlé le sang d'une étrange manière, car je ne buvois que par une extrême nécessité. Je souffrois la faim de même quand il le falloit; mais pour manger, tout m'étoit bon, excepté le jambon et tout ce qui vient du pourceau, pour lequel j'ai une antipathie invincible. Je souffrois le chaud et le froid sans aucune peine. Je marchois de longues traites à pied. Je courois à cheval sans me lasser jamais. Je faisois une vie si extraordinaire, malgré tout le monde. On fit tout ce qu'on put pour m'en empêcher, mais il falloit avoir patience et me laisser faire. J'aimois l'étude avec passion, mais je

n'aimois pas moins la chasse, la course, le jeu. J'aimois les chevaux, les chiens; mais aucun divertissement de plaisir ne m'a jamais fait perdre un moment ni de mes études, ni de mon devoir : vous savez, Seigneur, que je n'ai rien à me reprocher là-dessus, par votre grâce. Bien que j'aimasse la chasse, je n'étois pas cruelle, je n'ai jamais tué un animal sans en avoir senti une cruelle compassion.

Les femmes et les hommes qui étoient de garde auprès de moi se désespéroient, car je les fatiguois furieusement, et je ne leur donnois de repos ni jour ni nuit; quand mes femmes vouloient me détourner d'une si fatigante manière de vivre, je me moquois d'elles, et leur disois : « Si vous avez sommeil, allez vous reposer, je n'ai que faire de vous. » Les heures de mes jours étoient occupées entre les affaires, les études et les exercices.

Le chancelier¹ passoit tous les jours trois ou quatre heures avec moi, pour m'instruire dans mon devoir. Ce fut de lui proprement

¹ Axel, comte d'Oxenstierna, le plus grand ministre qu'ait eu la Suède. C'est malgré lui que Christine se décida à abdiquer. Il mourut en 1654.

que j'appris en partie ce que je sais de l'art de régner. Vous avez voulu, Seigneur, que ce fût un des plus grands hommes du monde qui m'en donnât les premières leçons, et ce n'est pas une des moindres obligations que je vous ai, puisque m'ayant ôté le roi, mon père, vous avez voulu que ce grand homme restât pour m'instruire. Je pris un plaisir extrême à l'entendre parler, et il n'y avoit étude, jeu ni divertissement que je ne quit-tasse avec plaisir pour l'écouter. Il prenoit, en revanche, un plaisir extrême à m'instruire, et nous passions des trois ou quatre heures, et souvent plus, ensemble, fort contents l'un de l'autre. Et, si j'ose le dire sans blesser la modestie, ce grand homme fut forcé plus d'une fois d'admirer un enfant dans lequel vous aviez mis de tels talens, surtout un désir de s'instruire et une capacité d'apprendre qu'il admiroit sans le comprendre, étant si rare dans l'âge où j'étois...

A une si heureuse naissance, à tant de beaux talens, qui sont les dons de votre seule grâce, Seigneur, la nature corrompue avoit mêlé des défauts que je ne dissimulerai pas. J'étois

méfiant, soupçonneuse, de plus ambitieuse jusques à l'excès. J'étois colère et emportée, superbe et impatiente, méprisante et railleuse. Je ne donnois quartier à personne, et ces défauts, au lieu de diminuer avec l'âge et la fortune, se sont si fort augmentés qu'ils ne m'ont que trop fait connoître que ces défauts étoient de ma personne et non pas de ma fortune; et, ce qui est très nouveau, j'ai ressenti plus vifs et plus forts ces défauts dans la mauvaise que dans la bonne fortune...

J'ai encore un défaut dont j'oublois presque de m'accuser, c'est celui d'avoir trop méprisé les bienséances de mon sexe, et c'est ce qui m'a fait paroître souvent plus criminelle que je ne suis; mais j'ai reconnu trop tard ce défaut pour pouvoir le corriger, et je n'ai pas voulu m'en donner la peine. Je suis même persuadée que j'aurois mieux fait de m'en émanciper tout à fait, et c'est l'unique foiblesse dont je m'accuse. Car n'étant pas née pour m'y assujétir, je devois me mettre entièrement en liberté là-dessus, comme ma condition et mon humeur l'exigeoient.

J'ai eu encore d'autres défauts que certaines

personnes de l'un et de l'autre sexe, qui approchoient de moi durant mon enfance, me donnoient par leurs mauvais exemples, dont je me suis entièrement corrigée par votre grâce. Les enfans sont, comme les singes, susceptibles de toutes les formes qu'on leur imprime. Notre nation a des vices qui lui sont propres, comme toutes les autres ont les leurs. Vous m'avez préservée de celui de la crapule, mais vous avez permis que le vice des sermens¹ m'infectât par contagion; mais, par votre grâce, Seigneur, je m'en suis entièrement dé faite. Je suis pourtant en quelque façon excusable; parce que je suis née dans un pays et dans un siècle où ce défaut régnoit également parmi l'un et l'autre sexe en Suède, où l'on ne savoit pas parler sans jurer.

J'ai encore deux autres défauts qui sont que je ris trop souvent et trop haut, et que je marche trop vite. Mais parce que je ne ris jamais mal à propos, j'ai négligé ce défaut, aussi bien que celui de marcher trop vite, qui est un effet de l'impétuosité de mon naturel,

¹ Des jurements.

ennemi de toute lenteur. Tous ces défauts ne seroient que peu considérables s'ils ne se trouvoient dans une fille. Mon sexe les rend plus inexcusables, comme ils ôtent aussi en partie le prix à toutes mes bonnes qualités et talens, puisqu'ils sont d'une nature qui ne lui conviennent pas...

V

COMMENT ON VOYAGEAIT EN 1657.

VOIES DE COMMUNICATION ET MOYENS
DE LOCOMOTION.

On a vu plus haut qu'après avoir abdiqué, Christine passa une partie de sa vie sur les routes, errant à travers l'Europe, de Stockholm à Rome, par le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et la France. Il serait intéressant

de savoir comment pouvaient s'effectuer de pareils voyages à cette époque; mais, sur ce point, les documents n'abondent pas, et il faut savoir se contenter de peu.

Pour l'intérieur de la France, la plupart des villes importantes étaient desservies dès 1646. Mais, en général, la voiture ne se mettait en route que quand, après quelques jours d'attente, elle avait réuni un nombre suffisant de voyageurs. Dans l'état officiel dressé au cours de cette année¹, le nom des entrepreneurs de transports est presque toujours suivi de ces mots : « Part quand il peut. »

Les progrès en ce sens furent très lents. Pendant longtemps encore, les véhicules affectèrent les formes les plus variées. Les *carrosses de route*, de *voiture* ou de *diligence* étaient ainsi appelés pour les

¹ *La liste des messagers, coches et postes de France. Avec les noms des lieux où ils sont logez et les jours qu'ils partent et arrivent en ceste ville de Paris, mis par ordre alphabétique. 1646, in-8°.*

distinguer des carrosses appartenant à des particuliers et employés dans l'intérieur des villes. Ils acceptaient les *hardes* seulement, refusaient les marchandises. Les *messageries*, les *charrettes couvertes*, les *coches*, plus vastes et plus lourds, prenaient voyageurs et marchandises. Les *carabas*, grandes et vieilles voitures, semblaient un héritage du marquis de Carabas.

En 1647, on mettait trois jours pour aller de Paris à Laon¹. Quatre pèlerins, qui avaient entrepris cette année-là de se rendre à Notre-Dame de Liesse, nous ont transmis en vers le récit de ce long voyage. Ils arrivèrent :

Le premier jour à Nanteuil.

Le deuxième jour à Soissons.

Le troisième jour à Laon².

¹ On y va aujourd'hui en moins de 2 heures.

² *Le vray trésor de l'histoire sainte sur le transport miraculeux de l'image de Notre-Dame de Liesse, Nouvellement composé par quatre pèle-*

En 1665, il fallait :

Pour aller de Paris à Lyon, 10 jours¹.

Pour aller de Paris à Clermont, 8 jours².

Pour aller de Paris à Orléans, 2 jours³.

Le *coche d'eau* demandait, pour aller à Lyon, dix jours en été et onze jours en hiver. « Dans lesdits coches, il y a des chambres particulières fort propres et commodes⁴. » Inutile de dire que car-

rins faisant ce saint voyage en l'année 1644. Ensemble une instruction très salutaire aux voyageurs, etc. 1647, in-4°.

¹ En 1760, la *diligence* faisait ce trajet en cinq ou six jours. La *malle-poste* mettait 68 heures en 1814, 47 heures en 1829, 35 heures en 1840, 33 heures en 1841. Le rapide met aujourd'hui moins de 7 heures.

² Le trajet se fait aujourd'hui en 8 heures et demie.

³ Le rapide met aujourd'hui moins de 2 heures.

⁴ *Liste générale des courriers, postes, messagers, coches, carrosses, voituriers et roulliers de France, tant par eau que par terre. Dressée par ordre alphabétique pour la commodité du public.* 1665, in-4°. — A cette époque, le service de la poste se faisait encore au moyen d'une *malle* portée en croupe par un postillon. C'est de là qu'est venue l'expression *malle-poste*.

rosses et coches d'eau ne marchaient pas la nuit, et que, même dans les meilleurs d'entre eux, l'on empilait souvent plus de voyageurs qu'ils n'en pouvaient raisonnablement contenir.

On est moins renseigné encore en ce qui concerne les voyages à l'étranger. Mais il se trouve que précisément pour 1656, année où Christine vint en France, nous possédons l'itinéraire, détaillé et tracé jour par jour, du voyage fait à Paris par deux jeunes Hollandais habitant La Haye¹. Ils appartenaient à une famille très considérée et très riche, et étaient très pressés d'arriver; ils eurent donc soin de toujours choisir les voies de communication les plus directes et les moyens de locomotion les plus rapides. Aussi ne mirent-ils que quinze jours²

¹ Voy. ci-dessous, p. 206 et suiv.

² Partis de La Haye le 9 décembre, à 2 heures après midi, ils entrèrent dans Paris le 23, à 4 heures du soir. — Le rapide qui quitte La Haye à 9 h. 46 m,

pour franchir une distance que nos rapides dévorent aujourd'hui en 7 heures 47 minutes.

Suivons l'itinéraire de nos jeunes gens.

Partis de La Haye le 9 décembre, à deux heures après midi, ils descendent en bateau jusqu'à Rotterdam, où ils arrivent le soir fort tard¹, et où « l'impétuosité des vents les force à passer la nuit ».

Un service régulier par eau existait bien entre Rotterdam et la Zélande, mais on ne partait que le soir. Nos voyageurs, toujours pressés, ne veulent pas attendre; ils louent une barque, qui les transporte à Middelburg, d'où ils gagnent Flessingue en chariot. Ce trajet avait exigé trois jours.

Le 13, à six heures du matin, ils frètent une chaloupe et se dirigent vers l'Écluse².

du soir arrive à Paris à 5 h. 13 m., soit bien un trajet de 7 h. 47 m.

¹ Le rapide parti de La Haye à 9 h. 36 arrive à Rotterdam à 10 h. 2 m., soit un trajet de 26 minutes.

² Aujourd'hui Sluys.

Ils doivent y coucher, car le vent et la marée leur étaient contraires.

Le 14 au matin, départ de l'Écluse ; arrivée le soir à Bruges. Nos infatigables voyageurs se rendent aussitôt à la « Comédie françoise », où ils voient jouer une pièce de Corneille, *La mort de Pompée*¹.

Le 15, ils quittent Bruges, et se rendent par eau à Nieuport, à Furnes, puis à « Dunquerque », où ils arrivent le 16 au soir.

Le 17, trajet de Dunkerque à Gravelines et à Calais².

Le 18, dit le journal que j'analyse, « nous prîmes le messenger de Calais, et fîmes marché avec lui que, pour quatre pistoles par tête, il nous fourniroit des

¹ Elle avait été représentée pour la première fois en 1641.

² Entre Dunkerque et Calais, il n'existe pas de rapide. Le train qui part de Dunkerque à 11 h. 27 m. arrive à Calais à midi 31 m., soit un trajet de 1 h. 24 m.

chevaux et nous nourriroit jusqu'à Paris. Il se trouva, par bonne fortune pour nous, qu'il avoit tous les meilleurs chevaux à Calais, et nous partîmes sur les deux heures après midi. Si bien servie, notre petite troupe put arriver le soir à Boulogne. » C'est un trajet que nos rapides font en 38 minutes.

Le 19, départ de Boulogne et arrivée à Montreuil.

Le 20, départ de Montreuil et arrivée à Abbeville, « après avoir passé une belle campagne qui se partage tantôt en collines et tertres, tantôt en plantages et en bois, tellement que nous pouvons bien dire avec vérité, et sans faire tort aux autres pays, que la France est un paradis terrestre ».

Le 21, départ d'Abbeville, arrivée le soir à Poix. « Le désir que nous avons de nous rendre à Paris fit que, dès que nous eûmes passé Abbeville, nous redoublâmes notre diligence; aussi nos

journées étoient-elles plus grandes et nous obligeoient à nous lever de grand matin et à arriver tard, bien que nous ne nous arrestassions que fort peu à la disnée. »

Le 22, départ de Poix, arrivée à Beauvais. « Pendant qu'on nous apprêtoit à dîner, nous fûmes voir l'église, dont le chœur est en si grande estime que, pour faire une parfaite église, on dit qu'il faudroit prendre le chœur de Beauvais, la nef d'Amiens et le clocher de Chartres. »
Départ de Beauvais, arrivée le soir à Fillare.

Le 23, départ de Fillare avant le jour. « Ce qui nous obligea à nous lever si matin, c'est que nous voulions entrer dans Paris avant le soleil couché, à cause qu'aux environs de cette grande ville, il ne fait guère sûr dès que la brune approche. Cependant nous avons, ce soir-là, à faire quatorze lieues, et nos chevaux commençoient à se lasser. » Dîner à

Beaumont¹. « Au sortir de cette petite ville, nous commençâmes à nous apercevoir que nous approchions de Paris, voyant la quantité de belles maisons qui sont comme semées par toute la campagne. Les villages par où nous passâmes étoient plus grands et mieux bâtis que ceux que nous avons vus jusques ici. C'est à juste titre qu'on les nomme les mamelles de cette ville qu'ils environnent, car c'est d'eux qu'elle tire la meilleure partie de sa subsistance. Entre Saint-Denis et Paris, nous trouvâmes un commencement de la confusion qui accompagne cette grande ville. Ce n'étoit qu'une continuelle suite de charrettes, de chevaux et de monde qui en sortoient. Mais le bruit et le tumulte augmentèrent à même temps que nous avancions devers la ville. Nous y ar-

¹ Beaumont est à 27 kilomètres et à 36 minutes de Paris.

rivâmes vers les quatre heures après midi. » L'express qui quitte Boulogne à 2 h. 29 m. arrive à Paris à 6 h. 17 m. Il effectue donc en un peu moins de 4 heures le trajet qui prit une grande journée à nos voyageurs si pressés.

Tenant, disent-ils, à « gagner du temps et à passer en France le plus vite possible », ils n'avaient emporté que les objets indispensables. Leurs bagages, partis de La Haye en même temps qu'eux, leur furent remis à Paris le 24 janvier ; il leur avait donc fallu environ deux mois pour faire le trajet.

RELATIONS

RELATIONS

I. Relation du Père Le Bel. — II. Relation italienne. — III. Relation justificative.

I

RELATION DU PÈRE LE BEL¹.

Je reproduis cette relation d'après l'édition de Cologne, 1662, in-18. Elle a été réimprimée plusieurs fois, notamment par l'abbé Guilbert, dans sa *Description historique des château, bois et forêt de Fontainebleau*².

Comme je m'en explique plus bas³, je n'ai pas cru indispensable de rendre ce récit illisible en conservant scrupuleusement l'orthographe de l'original, en

¹ Voy. ci-dessus, p. 96 et suiv.

² Paris, 1731, in-12; t. I, p. 194.

³ Voy. ci-dessous, p. 209.

écrivant roy, reyne, caractère, responce, droict, moy, luy, autorité, etc.

RELATION DE LA MORT DU MARQUIS DE MONALDESCHI, GRAND ÉCUYER DE LA REINE CHRISTINE DE SUÈDE. FAITE PAR LE RÉVÉREND PÈRE LE BEL, MINISTRE DE L'ORDRE DE LA SAINTE-TRINITÉ DU COUVENT DE FONTAINEBLEAU.

6 NOVEMBRE M.DC.LVII.

L'exécution du marquis de Monaldeschi, grand écuyer de la Reine Christine de Suède, faite à Fontainebleau dans la galerie des Cerfs, par l'ordre et commandement de cette Reine même, a donné sujet à beaucoup d'esprits de mettre en contestation si le Souverain, hors de ses États, a droit de faire punir ses domestiques, de son autorité¹. Et quoique la considération que la France a toujours eue pour l'alliance de Suède ait empêché que cette dispute ne se soit portée plus loin, le silence

¹ Sur ce sujet, voy. Ch. de Martens, *Causes célèbres du droit des gens*, t. I.

du Roi en cette occasion a fait croire que la royauté étoit un caractère indélébile, que son pouvoir et son autorité accompagnoient partout la personne qui en avoit été revêtue, et qu'ainsi, en quelque endroit qu'elle se trouvoit, elle conservoit toujours le droit de souveraineté sur tous les sujets de sa suite, domestiques ou autres, qui ne sont point sujets du prince dans les États duquel elle est.

Mais quoi qu'il en soit, comme je n'ai pas dessein de pénétrer dans cette question, ni la témérité d'en vouloir porter un jugement décisif, je me contenterai de rapporter fidèlement toutes les circonstances de cette action, pour laisser au lecteur la liberté d'en juger.

Le sixième de novembre 1657, à neuf heures et un quart du matin, la Reine de Suède étant à Fontainebleau, logée à la conciergerie du château, m'envoya quérir par un de ses valets de pied, lequel avoit ordre de faire venir le supérieur des religieux audit château. S'adressant à moi qu'il rencontra devant la porte du couvent, il me dit, de la part de la Reine, qu'elle vouloit parler au supérieur de la maison. Je lui dis que je l'étois, et que ie m'en

allois avec lui pour savoir la volonté de Sa Majesté Suédoise. Ainsi, sans chercher de compagnon, de crainte de faire attendre cette Reine, je suivis ce valet de pied jusques à l'antichambre.

Il me fit attendre quelques momens, jusques à ce qu'étant revenu, il me fit entrer dans la chambre de la Reine de Suède. Je la trouvai seule, et lui ayant rendu mes respects et mes soumissions très humbles, je lui demandai ce que Sa Majesté désiroit de moi, son très humble serviteur. Elle me dit que, pour parler avec plus de liberté, j'eusse à la suivre. Et étant entrée dans la galerie des Cerfs, elle me demanda si elle ne m'avoit jamais parlé. Je lui répondis que j'avois bien eu l'honneur de faire la révérence à Sa Majesté, de l'assurer de mes très humbles obéissances, et qu'elle avoit eu la bonté de m'en remercier, et non autres choses. Sur quoi cette Reine me dit que je portois un habit qui l'obligeoit de s'assurer en moi ¹, et me fit promettre, sous le sceau de la confession de gar-

¹ De se fier à moi.

dien¹, de tenir le secret qu'elle m'alloit confier. Je fis réponse à Sa Majesté qu'en matière de secrets, j'étois naturellement aveugle et muet, et que, à plus forte raison, je devois l'être pour les rois, desquels il est dit que *Sacramentum regis abscondere bonum est.*

Après cette réponse, elle me chargea d'un paquet de papiers cachetés en trois endroits, sans aucune subscription, et me commanda de le lui rendre en présence de qui elle me le demanderoit; ce que je promis à Sa Majesté Suédoise. Laquelle me recommanda ensuite de bien observer le temps, le jour, l'heure et le lieu qu'elle me donnoit ce paquet. Et, sans autres entretiens, je me retirai, emportant le paquet, après avoir rendu mes respects à cette Reine, qui me témoigna vouloir demeurer dans la galerie. Et lui ayant réitéré la fidélité de ma promesse, je me rendis à notre maison avant deux heures.

Le samedi, dixième jour du même mois de novembre, à une heure après midi, la Reine de Suède m'envoya quérir par un de ses valets

¹ Ou supérieur du couvent.

de chambre. Lequel m'ayant dit que Sa Majesté me demandoit, j'entrai dans un cabinet pour prendre le paquet dont elle m'avoit chargé quelques jours auparavant : dans la pensée que j'avois que c'étoit pour le retirer qu'elle me demandoit.

Je suivis ce valet de chambre, lequel m'ayant mené par la porte du donjon, me fit entrer dans la galerie des Cerfs, et aussitôt que nous fûmes entrés, il ferma la porte avec tant d'empressement que j'en fus un peu étonné.

Ayant aperçu, vers le milieu de la galerie, la Reine qui parloit à un de sa suite, qu'on appeloit le marquis (j'ai depuis appris que c'étoit le marquis de Monaldeschi), je m'approchai de cette Reine après lui avoir fait la révérence. Sa Majesté me demanda d'un ton de voix assez haut, en la présence de ce marquis et de trois autres hommes qui y étoient, le paquet qu'elle m'avoit confié ; deux des trois étoient éloignés de la Reine de quatre pas, et le troisième assez près de Sa Majesté. Elle me parla en ces termes : « Mon Père, rendez-moi le paquet que je vous ai donné. » Je m'approche et le lui présente. Sa Majesté

l'ayant pris et considéré quelque temps, l'ouvrit et prit les lettres et les écrits qui étoient dedans. Elle les fit voir et lire à ce marquis, lui demandant d'une voix grave et d'un port assuré s'il les connoissoit bien. Ce marquis, en tremblant, pourtant les dénia. « Ne voulez-vous pas reconnoître ces lettres et ces écrits ? » qui n'étoient à la vérité que des copies que cette Reine elle-même avoit transcrites. Sa Majesté Suédoise ayant laissé songer quelque temps ledit marquis sur ces copies, elle tira de dessus elle les originaux, et les lui montrant l'appela traître et lui fit avouer son écriture et son signe¹. Elle l'interrogea plusieurs fois ; à quoi ce marquis s'excusant répondit du mieux qu'il pouvoit, rejetant la faute sur diverses personnes. Enfin, il se jeta aux pieds de cette Reine, lui demandant pardon. Et en même temps, les trois hommes qui étoient là présents tirèrent leur épée hors du fourreau, et ne la remirent qu'après avoir exécuté le marquis². Il se releva, et tira cette Reine en un

¹ Et sa signature.

² Et la conservèrent à la main jusqu'au moment où ils eurent exécuté le marquis.

coin de la galerie et tantôt à un autre, la suppliant toujours de l'entendre et de le recevoir dans ses excuses. Ce que Sa Majesté ne lui dénia jamais, mais l'écouta avec une grande patience et modération, sans que jamais elle témoignât la moindre importunité ni signe de colère.

Sa Majesté se tournant vers moi lorsque ce marquis la pressoit le plus de l'écouter et de l'entendre : « Mon Père, me dit-elle, voyez et soyez témoin (s'approchant du marquis, appuyée sur un petit bâton d'ébène à la poignée ronde¹) que je ne projete rien contre cet homme, et que je donne à ce traître, à ce perfide tout le temps qu'il veut, et plus qu'il n'en sauroit désirer d'une personne offensée, pour se justifier, s'il peut. »

Le marquis, pressé par cette Reine, lui donna des papiers et deux ou trois petites clefs liées ensemble qu'il tira de sa poche, de laquelle il tomba deux ou trois petites pièces d'argent. Et après une heure et plus de conférence, ce marquis ne contentant pas cette

¹ C'était un des insignes du capitaine des gardes.

Reine par ses réponses, Sa Majesté s'approcha un peu de moi, et me dit d'une voix assez élevée, mais grave et modérée : « Mon Père, je me retire et vous laisse cet homme ; disposez-le à la mort, et ayez soin de son âme. » Quand cet arrêt eût été prononcé contre moi, je n'aurois pas eu plus de frayeur. Et à ces mots, le marquis se jetant à ses pieds, et moi de même en lui demandant pardon pour ce pauvre marquis, elle me dit qu'elle ne le pouvoit pas, et que ce traître étoit plus coupable et criminel que ceux qui sont condamnés à la roue ; qu'il savoit bien qu'elle lui avoit communiqué, comme à un fidèle sujet, ses affaires les plus importantes et ses plus secrètes pensées ; outre qu'elle ne vouloit point reprocher les biens qu'elle lui avoit faits, qui excédoient ceux qu'elle eût pu faire à un frère, l'ayant toujours regardé comme tel, et que sa conscience seule lui devoit servir de bourreau. Après ces mots, Sa Majesté se retirant, me laissa avec ces trois qui avoient leurs épées nues, dans le desscin d'achever cette exécution.

Après que cette Reine fût sortie, le marquis

se jeta à mes pieds, et me conjura avec instance d'aller auprès de Sa Majesté pour obtenir son pardon. Les trois hommes le pressoient de se confesser, avec l'épée contre les reins ; et moi, avec les larmes, je l'exhortois de demander pardon à Dieu. Le chef des trois partit pour aller vers la Reine lui demander pardon et implorer sa miséricorde pour le pauvre marquis. Mais revenant, triste de ce que sa maîtresse lui avoit commandé de le dépêcher, lui dit en pleurant : « Marquis, songez à Dieu et à votre âme ; il faut mourir. »

A ces paroles, comme hors de lui, le marquis se jeta une seconde fois à mes pieds, me conjurant de retourner encore une fois vers la Reine, pour tenter la voie du pardon et de la grâce ; ce que je fis. Et ayant trouvé seule Sa Majesté dans sa chambre avec un visage serein et sans aucune émotion, je m'approchai d'elle, me laissant tomber à ses pieds. Les larmes aux yeux et les sanglots au cœur, je la suppliai, par les douleurs et les plaies de Jésus-Christ, de faire miséricorde et grâce à ce marquis. Cette Reine me témoigna être fâchée de ne pouvoir accorder ma demande,

après la perfidie et la cruauté que ce malheureux lui avoit voulu faire endurer en sa personne ; après quoi il ne devoit jamais espérer rémission ni grâce, et me dit que l'on avoit envoyé plusieurs sur la roue qui ne l'avoient pas tant mérité que ce traître.

Voyant que je ne pouvois rien gagner par mes prières sur l'esprit de cette Reine, je pris la liberté de lui représenter qu'elle étoit dans la maison du Roi de France, et qu'elle prît bien garde à ce qu'elle alloit faire exécuter, et si le Roi le trouveroit bon. Sur quoi Sa Majesté me fit réponse qu'elle avoit cette justice auprès de l'autel, et qu'elle prenoit Dieu à témoin si elle en vouloit à la personne de ce marquis, et si elle n'avoit pas déposé toute haine, ne s'en prenant qu'à son crime et à sa trahison qui n'auroit jamais de pareille et qui touchoit tout le monde ; outre que le Roi de France ne la logeoit pas dans sa maison comme captive réfugiée, qu'elle étoit maîtresse de ses volontés pour rendre et faire justice à ses domestiques¹ en tous lieux

Aux personnes composant sa maison.

et en tous temps, et qu'elle ne devoit répondre de ses actions qu'à Dieu seul ; ajoutant que ce qu'elle faisoit n'étoit pas sans exemple. Et quoique je répartisse à cette Reine qu'il y avoit quelque différence, que si les Rois avoient fait des choses semblables, ç'avoit été chez eux et non ailleurs. Mais je n'eus pas plus tôt dit ces paroles que je m'en repentis, craignant d'avoir trop pressé cette Reine. ' .

Partant, je lui dis encore : « Madame, dans l'honneur et l'estime que vous vous êtes acquise en France, et dans l'espérance que tous les bons François ont de votre négociation, je supplie très humblement Votre Majesté d'éviter que cette action (quoique à l'égard de Votre Majesté, Madame, elle soit de justice) ne passe néanmoins dans l'esprit des hommes pour violente et pour précipitée. Faites encore plutôt un acte généreux et de miséricorde envers ce pauvre marquis, ou du moins mettez-le entre les mains de la justice du Roi, et lui faites faire son procès dans les formes ; vous en aurez toute la satisfaction et conserverez, Madame, par ce moyen, le titre d'admirable que vous portez en toutes vos

actions parmi tous les hommes. » — « Quoi, mon Père, me dit cette Reine, moi en qui doit résider la justice absolue et souveraine sur mes sujets, me voir réduite à solliciter contre un traître domestique dont les preuves de son crime et de sa perfidie sont en ma puissance, écrites et signées de sa propre main ! — Il est vrai, Madame, lui dis-je, mais Votre Majesté est partie intéressée. » Cette Reine m'interrompit et me dit : « Non, non, mon Père, je le ferai savoir au Roi. Retournez et ayez soin de son âme, je ne puis en conscience accorder ce que vous me demandez. » Et ainsi me renvoya. Mais je connus à ce changement de voix en ses dernières paroles que si cette Reine eût pu différer l'action et changer de lieu, elle l'eût fait indubitablement. Mais l'affaire étoit trop avancée pour prendre une autre résolution sans se mettre en danger de laisser échapper ce marquis et mettre sa propre vie au hasard.

Dans ces extrémités, je ne savois que faire ni à quoi me résoudre. De sortir, je ne le pouvois, et quand je l'aurois pu, je me voyois engagé, par un devoir de charité et de con-

science, à secourir ce marquis, pour le disposer à bien mourir.

Je rentrai donc dans la galerie, et embrassant ce pauvre malheureux qui se baignoit de ses larmes, je l'exhortois, dans les meilleurs termes et les plus pressans qu'il me fut possible et qu'il plût à Dieu de m'inspirer, de se résoudre à la mort, de songer à sa conscience, puisqu'il n'y avoit plus dans ce monde d'espérance de vie pour lui, et qu'offrant et souffrant la mort pour la justice, il devoit sa vie en Dieu, la perdant pour la terre, et en lui seul jeter ses espérances pour l'éternité où il trouveroit ses consolations.

A cette triste nouvelle, après avoir poussé deux ou trois grands cris, il se mit à genoux à mes pieds, m'étant assis sur un des bancs de la galerie, et commença sa confession; mais l'ayant bien avancée, il se lève deux fois et s'écrioit en même instant. Je lui fis faire les actes de foi, renonçant à toutes pensées contraires. Il acheva sa confession en latin, françois et italien, ainsi qu'il se pouvoit mieux expliquer dans le trouble où il étoit.

L'aumônier de la Reine arriva comme je

l'interrogeois en l'éclaircissement d'un doute. Le marquis l'ayant aperçu, sans attendre l'absolution alla à lui, espérant grâce de sa faveur. Ils parlèrent bas assez longtemps ensemble, se tenant les mains et retirés en un coin. Et après leur conférence finie, l'aumônier sortit et emmena avec lui le chef des trois commis pour cette exécution. Et un peu après, l'aumônier étant demeuré dehors, l'autre revint seul, et lui dit : « Marquis, demandez pardon à Dieu, car sans plus tarder il faut mourir. Es-tu confessé? » Et lui disant ces paroles, le presse contre la muraille du bout de la galerie où est la peinture Saint-Germain¹; et je ne pus si bien me détourner que je ne visse qu'il lui porta un coup dans l'estomac, du côté droit. Et le marquis, le voulant parer, prit l'épée de la main droite, dont l'autre, en la retirant, lui coupa trois doigts, et l'épée demeura faussée. Et pour lors il dit à un autre qu'il étoit armé dessous, comme en effet il avoit une cotte de mailles qui pesoit neuf à dix livres. Et le même instant, redoubla le coup

¹ Voy. ci-dessus, p. 97.

dans le visage; après lequel le marquis cria : « Mon Père, mon Père! » Je m'approchai de lui, et les autres se retirèrent un peu à quartier¹, et un genou en terre demanda pardon à Dieu, et me dit encore quelques choses. Je lui donnai l'absolution, avec la pénitence de souffrir la mort patiemment pour ses péchés, pardonnant à tous ceux qui le faisoient mourir. Laquelle reçue, il se jeta sur le carreau, et, en tombant, un autre lui donna un coup sur le haut de la tête, qui lui emporta des os. Et, étant étendu sur le ventre, faisoit signe qu'on lui coupât le col. Et le même lui donna deux ou trois coups sur le col, sans lui faire grand mal, parce que la cotte de mailles, qui étoit montée avec le col du pourpoint, para et empêcha l'excès des coups.

Cependant, je l'exhortois de se souvenir de Dieu et d'endurer avec patience, et d'autres choses semblables.

En ce temps-là, le chef me vint demander s'il ne le feroit pas achever². Je le rembarrai

¹ A part.

² S'il fallait qu'il l'achevât,

rudement, et lui dis que je n'avois pas de conseil à lui donner là-dessus, que je demandois sa vie et non pas sa mort. Sur quoi il demanda pardon, et confessa d'avoir eu tort de m'avoir fait une telle demande.

Sur ce discours, le pauvre marquis, qui n'attendoit qu'un dernier coup, entendit ouvrir la porte de la galerie. Reprenant courage, il se retourna, et ayant vu que c'étoit l'aumônier qui entroit, se traîna du mieux qu'il put, s'appuyant contre le lambris de la galerie, et demanda à parler à lui. L'aumônier passa à la main gauche de ce marquis, moi étant à la droite. Et le marquis, se tournant vers l'aumônier et joignant ses mains, lui dit quelque chose comme se confessant; et après, l'aumônier lui dit : « Demandez pardon à Dieu », et après m'avoir demandé permission, il lui donna l'absolution. Ensuite, il se retira, me disant de demeurer auprès du marquis, et qu'il s'en alloit voir la Reine de Suède.

En même temps, celui qui avoit frappé sur le col dudit marquis et qui étoit avec l'aumônier à sa gauche, lui perça la gorge d'une épée assez longue et étroite. Duquel coup, le

marquis tomba sur le côté droit et ne parla plus; mais demeura plus d'un quart d'heure à respirer, durant lequel je lui criois et l'exhortois du mieux qu'il m'étoit possible.

Et ainsi, ce marquis ayant perdu son sang, finit sa vie à trois heures et trois quarts après midi. Je lui dis le *De profundis* avec l'oraison. Et après, le chef des trois lui remua un bras et une jambe, déboutonna son haut de chausses et son caleçon, fouilla dans son gousset, et ne trouva rien, sinon en sa poche un petit livre d'Heures de la Vierge et un petit couteau. Ils s'en allèrent tous trois, et moi après, pour recevoir les ordres de Sa Majesté.

Cette Reine, assurée de la mort dudit marquis, témoigna du regret d'avoir été obligée de faire faire cette exécution, mais qu'il étoit de justice pour son crime et sa trahison, et qu'elle prioit Dieu de lui pardonner. Elle me manda d'avoir soin de le faire enlever de là et de l'enterrer, et me dit qu'elle vouloit faire dire plusieurs messes pour son âme.

Je fis faire une bière et le fis mettre dans un tombereau, à cause de la brune, de la pesanteur et du mauvais chemin, et le fis con-

duire à la paroisse par mon vicaire et chapelain, assisté de trois hommes, avec ordre de l'enterrer dans l'église près du bénitier. Ce qui fut fait et exécuté à cinq heures trois quarts du soir.

Le lundi, douzième jour de novembre, cette Reine envoya cent livres, par deux de ses valets de chambre, au couvent, pour prier Dieu pour le repos de l'âme dudit marquis. Duquel, le mardi treizième dudit mois, on publia le service par le son des cloches qui fut célébré avec solennité et dévotion dans l'église paroissiale d'Avon, où ce marquis est enterré. Et continuâmes un *Credo* et les messes que cette Reine avoit ordonné de dire pour supplier la bonté divine qu'il lui plaise mettre l'âme de ce pauvre défunt dans son paradis.

II

RELATION ITALIENNE.

Cette relation a été révélée par deux jeunes Hollandais, qui vinrent visiter Paris en 1657¹.

On sait que jadis les fils de famille complétaient leur éducation par des voyages à l'étranger. Sous la conduite d'un gouverneur dont une grande indulgence tempérait l'autorité, ils faisaient de longs séjours dans les plus célèbres capitales de l'Europe, passaient successivement une année ou deux à Paris, à Londres, à Madrid, à Rome, à Venise, etc. Vers le milieu du XVIII^e siècle, un de ces mentors nomades rédigea même, à l'intention des touristes inexpé-

¹ Voy. ci-dessus, p. 176.

rimentés, un guide très curieux intitulé : *Séjour de Paris, c'est à dire instructions fidèles pour les voyageurs de condition, comment ils se doivent conduire s'ils veulent faire un bon usage de leur temps et argent durant leur séjour à Paris.* L'auteur, J.-C. Nemeitz, était conseiller du prince de Waldeck, et son livre, publié en 1718, fut traduit en français dès 1727¹.

Or, le 9 décembre 1656, deux jeunes gens, qui venaient d'achever leurs études, quittaient La Haye pour se rendre à Paris. Nommés de Villers, ils appartenaient à une famille noble, opulente et amie de la France; Aarsens de Sommerdyck, leur oncle, avait été ambassadeur des Pays-Bas près la Cour de Versailles, et était resté en relations avec Mazarin. Le 28 janvier 1657, au temple de Charenton, et le 4 février, au ballet

¹ Cette traduction a été réimprimée en 1897 à la librairie Plon, sous ce titre : *La vie de Paris sous la Régence.*

donné par le roi, ils occupent la place réservée à l'envoyé de leur pays; ils l'accompagnent encore le 12 avril à l'audience solennelle qui lui est accordée par Louis XIV.

Nos deux gentilshommes étaient suivis de laquais, et leurs parents les avaient confiés à un sieur de Brunel, qui paraît avoir été, comme Nemeitz, un cicérone de profession, car il avait déjà conduit en Espagne deux cousins des jeunes de Villers, MM. de Sommerdyck et de la Platte. Durant leur pérégrination dans la péninsule, ceux-ci rédigèrent une intéressante relation de leur voyage, relation qui fut un peu plus tard imprimée à Paris, où elle obtint un grand succès¹. L'exemple était bon à suivre, et nos tou-

¹ *Voyage d'Espagne, curieux, historique et politique, fait en l'année 1655, dédié à Son Altesse royale Mademoiselle*. Paris, Charles de Sercy, 1665, in-4°. — Ce livre a eu de nombreuses éditions, dont on trouve la liste dans Brunet, *Manuel du libraire*, t. V, p. 1373.

ristes n'y manquèrent pas. Aussitôt en route, ils commencèrent à noter chaque jour leurs impressions et les menus faits dont ils désiraient conserver le souvenir.

Du 23 décembre 1656 au 21 avril 1658, ils menèrent à Paris la vie de gentilshommes riches et distingués, curieux de tout voir, reçus dans le meilleur monde, chez mesdames de la Sablière, de Lafayette et de Sévigné entre autres.

Le carnet sur lequel ils avaient consigné leurs souvenirs de voyage a disparu. Le manuscrit actuel, qui m'a été fort obligeamment confié, est intitulé : *Mémoires de ce que nous avons vu et appris de plus remarquable en nos voyages. Commencés le 9^e de décemb. de l'an 1656.* C'est un petit in-4^o de 142 feuillets¹ couverts d'une écriture très jolie et très fine, mise au net soignée faite au retour sur les notes de voyage.

¹ Bibliothèque de La Haye, manuscrit n^o 1186.

Comment ce journal intime est-il venu échouer à la bibliothèque de La Haye, on l'ignore. Il y fut découvert en 1838 par M. Achille Jubinal, alors chargé d'une mission bibliographique dans la Hollande. Il en signala l'intérêt, en reproduisit même quelques fragments, dans le rapport qu'il adressa au ministre en 1844¹.

La relation complète fut publiée en 1862 par M. A.-P. Faugère². Mais celui-ci, semblant oublier qu'il avait sous les yeux des notes griffonnées au jour le jour et à la hâte par deux jeunes Hollandais, eut l'étrange idée de traiter ce manuscrit comme s'il se fût agi d'un vénérable trésor littéraire, et de respecter toutes les excentricités de leur fantaisiste

¹ Voy. A. Jubinal, *Lettres à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque royale de La Haye*. Paris, 1846, in-8°, p. 30 et 113.

² *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*. Paris, in-8° de xvi et 318 pages. — Il a été réimprimé en 1899, sur la demande de madame veuve Faugère et par les soins de M. L. Marillier.

orthographe, d'imprimer sans cesse :

Haubergue pour auberge.

Iachte pour yacht.

Fû pour feu.

Pourmenade pour promenade.

Proces pour procès.

Desia pour déjà.

Sale pour salle.

Escrivismes pour écrivîmes.

Guérindon pour guéridon.

Vefve pour veuve.

Etc., etc., etc.

C'est là un honneur que l'on a dû refuser à nos plus utiles historiens et à nos plus illustres écrivains français, sous peine de les rendre illisibles¹. Voici, comme exemple, six lignes de madame de Sévigné reproduites avec l'orthographe de l'original : « Vous me per-

¹ Dans l'édition originale des Mémoires de madame de Motteville, contemporains de nos deux jeunes gens, et où sans doute l'on ne voulut pas altérer les noms propres, Buckingham est dit Bokingham, et Monaldeschi devient Monaldesqui.

mettres de souhaitter la paix car ie trouue avec vostre permission qu'une heure de conversation vaut mieux que cinquante lettres quant vous seres icy ie vous feray demeurer dacort que ¹...»

Pour revenir à nos touristes, voici en quels termes ils signalent dans leur journal le document que je vais reproduire² : « 13 novembre 1657. L'on nous communique une relation italienne, que Marco-Antonio Conti, romain, grand amy d'Ondedeï qui fut envoyé à la reine aussitost qu'elle eust donné advis à la Cour de la tragedie qu'elle venoit de iouër, a composée sur le recit mesme qu'Ondedeï luy en a fait. Bien qu'il traite ce suiet avec la souplesse ordinaire à ceux de sa nation, il est aisé de voir qu'il le depeint assez vivement, bien qu'avec paroles de respect. Voicy copie de la dite relation. »

¹ Lettre du 25 mars 1649, à Lenet, édit. des grands écrivains, album.

² Je respecte ici le texte donné par M. Faugère,

Il semble bien résulter de ces phrases embrouillées qu'après son entrevue avec Christine¹, Ondedeï en confia tous les détails à son ami Marc-Antoine Conti qui, à son tour, rédigea la relation suivante². Elle est mal conçue et la fin surtout présente de l'intérêt ; je n'ai, en effet, pas trouvé ailleurs le récit de la conférence que Ondedeï eut avec Christine le surlendemain de l'assassinat.

La reine de Suède fut admirable en ce siècle, et pour la force d'âme dont la nature l'avait douée, et pour la science qu'elle avait acquise au prix d'efforts incessants. Elle en fit même si bon usage qu'elle sut échanger un périssable royaume terrestre contre celui du ciel qui est éternel. Elle passa, voici deux ans, de Flandre, où elle était restée quelque temps, en Italie, où elle renouvela sa profession de

¹ Voy. ci-dessus, p. 119.

² La traduction est due à M. Joseph Levrot, conservateur adjoint de la bibliothèque de Nice.

foi catholique aux pieds du Souverain Pontife à Rome. Elle avait une Cour nombreuse composée presque-exclusivement d'Espagnols, parmi lesquels le duc della Cueva, grand-majordome, et la duchesse, sa femme, première Dame, occupaient le premier rang, sans parler du comte Pimentelli qui l'accompagnait en qualité d'ambassadeur du Roi catholique ou plutôt pour surveiller ses démarches. La prudente Reine s'étant aperçue que les Espagnols, selon leur naturel aussi orgueilleux qu'aveugle, s'arrogeaient plus d'autorité qu'ils ne devaient, aussi bien dans leurs fonctions que dans l'administration de ses biens, prit des Italiens à son service et en renouvela peu à peu toute sa maison. Parmi ceux-ci furent le comte Santinelli et le marquis Monaldeschi, l'un et l'autre sujets de l'Église. Le premier était de Pesaro, dans l'État d'Urbino, et l'autre d'Orvieto, dans la province dite du Patrimoine, et tous deux, par l'ancienneté de leur noblesse comme par leurs qualités personnelles, étaient dignes de servir une telle Reine. Monaldeschi fut chargé d'administrer les revenus, et tout l'argent passait par ses mains ;

Santinelli eut la charge de chambellan et sembla le plus favorisé.

Entre ces deux gentilshommes naquit une très grande rivalité. Mais Santinelli, plus aimable, l'emporta dans la faveur de la Reine; il était aussi plus aimé de la Cour, tandis que Monaldeschi était généralement détesté. La haine et la jalousie de Monaldeschi s'en accrurent d'autant, et l'on peut bien croire que si l'un veillait, l'autre ne dormait pas, Monaldeschi surtout qui voyait son rival, très avancé déjà dans les bonnes grâces de leur maîtresse, y faire chaque jour des progrès. Aussi pensait-il sans cesse à la manière dont il le supplanterait et ne négligeait-il aucun moyen d'arriver à ce but, qui devait, à la fin, le conduire à une mort misérable.

Il avait appris, on ignore comment, des choses très secrètes et préjudiciables ou à la réputation ou aux affaires de la Reine, et que celle-ci pouvait croire n'être connues que du comte Santinelli : si elles venaient à être sues par d'autres, la Reine ne pouvait en rendre responsable que ce dernier. Monaldeschi fit donc écrire plusieurs lettres à la Reine, comme

venant de Rome et de plusieurs points de l'Italie, dans lesquelles des personnes supposées avertissaient celle-ci, sous couleur de zèle, qu'on avait connaissance de ses secrets. La Reine croirait que le comte seul pouvait les avoir révélées, qu'il avait manqué ainsi à la fidélité et au secret, et elle le disgracierait. Elle le pensa, en effet, et, à ce que l'on dit, le lui marqua. Mais le comte, sûr que ce n'était pas lui qui les avait divulguées, fit les plus fermes et les plus chaudes protestations à la Reine indignée, auprès de qui il trouva crédit.

Ils jugèrent que ce devait être là une manœuvre de Monaldeschi, et tâchèrent de découvrir la vérité. On savait, d'ailleurs, non seulement la haine de ce dernier pour Santinelli, mais qu'il avait perdu presque tout respect envers sa Maîtresse et se laissait souvent aller contre elle à des paroles malséantes. Santinelli s'étant informé de l'intermédiaire de Monaldeschi, celui-ci avoua que les lettres ne venaient nullement d'Italie, mais étaient le fait de son maître.

Un confident de Monaldeschi eut vent de tout cela. Il tint à l'avertir, lui conseillant de

se calmer et de laisser la Reine favoriser qui lui plaisait : la grâce des princes étant passagère et ne s'attachant pas sans cesse au même objet ; cela surtout chez les femmes, qui, de quelques qualités viriles que les ait douées la nature, ne laissent pas que d'être toujours des femmes. Il l'engagea enfin, sachant qu'il conservait dans sa chambre des lettres et papiers compromettants, à les brûler ou à les lui confier, afin qu'il les déposât en lieu sûr. Mais le malheureux ne voulut pas se conformer aux sages avis de son ami.

A son retour en France, la Reine demeura dans le palais royal de Fontainebleau, à douze lieues de Paris. Et là, le samedi 10 novembre au matin, elle fit appeler Monaldeschi dans sa chambre. Quand il fut entré, elle s'y enferma avec lui ; puis, lui montrant qu'elle était au courant de toutes ses intrigues et de toutes ses ruses pour renverser Santinelli, elle le pressa si vivement que le malheureux ne sut ou ne voulut pas nier, et confessa tout. On ne sait pas, toutefois, si la Reine ne l'y avait pas amené par la promesse, faite sur sa parole royale, du pardon.

Ayant aussitôt fait passer Monaldeschi de sa chambre dans la galerie dite des Cerfs et l'y ayant enfermé de ses propres mains, elle se rendit dans la chambre de celui-ci, où elle prit toutes les lettres qui y étaient, celles dont Monaldeschi venait d'avouer lui-même l'existence et bien d'autres encore sans doute. Dans la galerie où elle avait laissé Monaldeschi enfermé, elle envoya Santinelli et deux hommes, non pas en chevaliers venant exiger de lui le désaveu de tout ce qu'il avait faussement dit, fait et écrit, mais plutôt en sicaires. S'étant avancé, le comte dit à Monaldeschi de penser à son âme, car dans une heure il mourrait. On comprend combien une telle nouvelle dut lui être dure, apportée surtout par son ennemi ! Quoi qu'il en fût, faisant de nécessité vertu, Monaldeschi se borna à demander que la nuit lui fût accordée pour se réconcilier avec Dieu. Santinelli lui répliqua qu'il n'avait qu'une heure, et que s'il voulait se confesser, on lui enverrait un prêtre. Et comme Monaldeschi se répandait en paroles pour prolonger d'autant sa vie, les autres, impatients, se mirent à le frapper. Monaldeschi ne se défendit

point et demanda un confesseur. Le chapelain du palais introduit et la confession sacramentelle à peine finie, ils achevèrent de le tuer à coups d'épée.

Le jour suivant, qui fut le dimanche, la Reine envoya un de ses officiers prévenir le Roi, la Reine et Son Éminence, afin que celle-ci connût la cause légitime qui avait dicté sa conduite : désirant que Leurs Majestés ne se montrassent pas irritées de cet attentat commis dans leur royaume et dans leur palais.

Le lendemain, le cardinal dépêcha un de ses intimes à la Reine, pour lui dire qu'il n'avait pas osé révéler l'événement au Roi. Et en cela on remarque la prudence et l'habileté du cardinal, car il n'y avait aucun doute que le Roi fût déjà informé. Le cardinal conseillait à Christine de rejeter toute la faute sur Santinelli, qui aurait, dirait-elle, commis le crime à son insu ; et pour mieux le prouver, la Reine le renverrait sur-le-champ. L'envoyé de Mazarin se chargeait de faire accepter par le Roi ce compromis. A cette condition seulement, il obtiendrait que Sa Majesté se rendît à Fontainebleau pour voir la Reine, comme cela

avait été tout d'abord décidé. Mais Christine déclara que c'était elle qui avait donné tous les ordres, et révéla les justes et pressantes raisons qui l'y avaient déterminée. Pourtant, afin de se soumettre à la volonté du Roi, car elle tenait le conseil du cardinal pour un ordre royal, elle consentait à éloigner Santinelli, qui partit, en effet, peu de temps après.

Il n'y a pas à juger l'acte d'une Reine de tant de savoir, ni à dire si elle a fait bien ou mal ; si, en fermant la bouche par une mort méritée à un menteur qui avait faussement parlé d'elle, elle ne l'a pas, au préjudice de sa propre réputation, ouverte à tout le monde jusque dans les siècles à venir. Il faudrait, pour justifier cet acte, un procès extrajudiciaire contre un défunt ; et qui ne sait que tous ces procès, engagés après la mort d'un inculpé, de quelque crime qu'il soit accusé, ne convainquent jamais tout le monde ? Mais que Santinelli, gentilhomme de naissance et de courage, ait agi en cela d'une manière indigne de son état, ce n'est point douteux. Eût-il été, en effet, non seulement au service, mais encore sous l'autorité absolue et la juridiction de la

Reine dans son royaume, et ordre exprès lui eût-il été donné par elle, il devait, certes, lui obéir, mais en chevalier et non en sicaire et en bandit. Il devait, prenant à part Monaldeschi qui ne lui céda ni pour la noblesse, ni pour le reste, lui donner le démenti de tout ce qu'il avait faussement dit, soutenir ce démenti l'épée à la main, et faire ainsi, par son courage, éclater la vérité sans infamie.

III

RELATION JUSTIFICATIVE.

Cette pièce, publiée d'abord en flamand, a été réimprimée en français par Jean Arckenholtz¹, historiographe de Suède. « Elle semble, écrit-il, avoir été rendue publique par la Cour de Christine peu après l'exécution de Monaldeschi. »

Depuis le mois d'octobre à peu près, la reine de Suède avoit conçu quelque soupçon du marquis de Monaldeschi, son grand écuyer, et elle s'y confirmoit de jour en jour par différens indices qu'elle avoit de son infidélité. Observant toutes ses démarches et les lettres qu'on lui écrivoit, elle y trouva qu'il trahissoit ses intérêts, et que, par une double perfidie,

¹ *Mémoires concernant Christine, reine de Suède*, t. II, p. 2.

il travailloit à faire retomber sur un absent, aussi officier de la Reine, le crime dont lui seul étoit coupable.

La Reine fit semblant de croire que la trahison venoit de cet autre, et elle témoigna au marquis qu'elle n'avoit aucun doute de lui, afin de mieux découvrir le tout.

Le marquis, pensant avoir réussi dans son projet, dit un jour à la Reine : « Madame, Votre Majesté est trahie, et celui qui la trahit est l'absent connu de vous ou moi-même, cela ne peut venir d'aucun autre. Votre Majesté saura bientôt lequel c'est, et je vous prie de ne point pardonner au coupable. » La Reine répondit : « Que mérite un homme qui me trahit de la sorte ? » Le marquis dit : « Votre Majesté doit sans pitié le faire mourir sur-le-champ, et je m'offre moi-même à être ou l'exécuteur ou le patient, car c'est une œuvre de justice. » — « Bon, dit la Reine, souvenez-vous de ces paroles, et pour moi, je vous déclare que je ne lui pardonnerai pas. »

Cependant, elle avoit cacheté les lettres interceptées, qu'elle remit entre les mains du prieur des Mathurins de Fontainebleau, afin

de les présenter au marquis quand il seroit temps.

Lui, de son côté, considérant qu'il s'étoit passé plusieurs ordinaires sans qu'il reçût de lettres, commença à entrer en méfiance, et chercha à trouver à Lyon un autre correspondant plus sûr, donnant à penser par différentes démarches qu'il méditoit de prendre la fuite¹.

C'est pourquoi la Reine voulut le prévenir, et le fit appeler, le 10 novembre, dans la galerie des Cerfs, selon sa coutume. Le marquis tarda un peu, et vint enfin tremblant, pâle, défiguré, le visage changé, tel que toute la Cour le remarqua avec surprise depuis plusieurs jours.

La Reine lui tint d'abord quelques propos indifférens. Cependant elle avoit donné ordre de faire venir le prieur dans la galerie, où il entra par une porte qui fut refermée sur-le-champ, et le capitaine de ses gardes vint par une autre avec deux soldats. Alors la Reine changea de discours, et s'étant fait remettre

¹ Tout ceci n'est pas très clair et n'est point mentionné ailleurs,

par le prieur les propres lettres du marquis, elle les lui montra et lui reprocha son énorme félonie et son horrible trahison. Elle lui fit tirer de sa poche tous les papiers qu'il avoit sur lui, parmi lesquels elle trouva deux lettres contrefaites, l'une adressée à la Reine, l'autre au marquis lui-même, où elle découvrit une nouvelle trahison contre elle, encore plus noire que la précédente, dont il vouloit se servir pour confirmer la mauvaise impression qu'il avoit tâché de donner contre son ennemi. Parmi les lettres qu'il avoit composées et fait écrire d'une fausse main, il s'en trouva d'originales, écrites de sa propre main.

Alors confus, et convaincu d'être un faussaire et un traître, il se jeta aux pieds de la Reine, et confessa que, peu de jours auparavant, il avoit prononcé sa sentence de mort, dans cette même place, de même que David fit au prophète Nathan. Ainsi, la Reine ordonna au prieur de le confesser et au capitaine d'exécuter la sentence. Monaldeschi tout épouvanté retomba aux pieds de la Reine, la priant de changer la sentence de mort en un bannissement perpétuel de l'Europe ; mais la Reine

lui répondit qu'il valoit mieux pour lui mourir que vivre infâme. Après quoi, elle lui tourna le dos, et s'en alla en disant : « Dieu vous fasse miséricorde comme je vous fais justice. »

L'exécution fut un peu différée par les supplications que le confesseur fit à Sa Majesté pour sauver la vie au marquis. Celui-ci refusa opiniâtement de se confesser, mais se voyant enfin sans espérance, il demanda pour confesseur l'aumônier de la Reine, son ancien ami. La Reine y consentit. Lorsqu'il fut entré, il trouva dans cette extrémité le marquis, qui le pria de vouloir bien intercéder pour lui auprès de Sa Majesté. L'aumônier le fit, et, les larmes aux yeux, il se prosterna pour une troisième fois aux pieds de la Reine. Mais elle demeura inflexible. Alors le marquis se tourna vers ceux qui étoient présens, et leur dit : « Mes amis, regardez mon malheur, et apprenez par mon exemple à ne jamais faire de mauvaises actions. »

L'ordre de l'exécuter étant encore venu, il se confessa à l'aumônier, et le supplia de vouloir bien, avec la plus profonde soumission, de-

mander pardon pour lui, d'abord à Sa Majesté, ensuite à tous les innocens contre lesquels il avoit conspiré, reconnaissant que tout ce qu'il avoit dit à leur préjudice étoit de pures impostures de son invention, et pria le confesseur de leur en faire réparation d'honneur.

Le marquis, agité par les remords de sa conscience, avoit, quelques jours auparavant, brûlé beaucoup d'écrits et de papiers, et s'étoit armé d'une cotte de mailles qui prolongea l'exécution. Il reçut enfin le coup mortel à la gorge. Un autre coup, porté un moment plus tôt, non à dessein, mais par un ordre secret de la justice divine, lui avoit abattu les doigts dont il s'étoit servi pour écrire tant de faussetés.

Sa perfidie à l'égard de la Reine n'avoit rien d'étrange, puisqu'il avoit donné d'autres preuves d'infidélité envers le pape Alexandre, son souverain naturel, contre qui il avoit fait des satires et des pasquinades qu'on a trouvées écrites de sa main.

FIN.

VERSAILLES • IMP. AUBERT

714 X7 1258

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

56 01 75

17 FEV. 1990

17 FEV. 1990

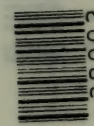
JUN 10 1991

10 JUIN 1991

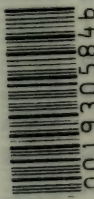
OCT 21 2005

U005 DEC 2005

CE



a39003



001930584b

DC 130 . M65F7 1912
FRANKLIN, ALFRED LOUIS
CHRISTINE DE SUEDE ET

Alfred FRANKLIN

Administrateur honoraire de la bibliothèque Mazarine.

LA VIE PRIVÉE

AU TEMPS DES PREMIERS CAPÉTIENS

Deux volumes in-8°. — Prix : **10** francs.

Casimir STRYIENSKI

MESDAMES DE FRANCE

Filles de Louis XV

Un volume in-8°, avec une héliogravure. — Prix : **5** francs.

Joseph TURQUAN

LES FEMMES DE L'ÉMIGRATION

Un volume in-8°. — Prix : **5** francs.

Alfred MARQUISET

QUAND BARRAS ÉTAIT ROI

Un volume in-8°, avec six illustrations. — Prix : **5** francs.

Versailles. — Imprimerie J. AUBERT et C^{ie}, 6, avenue de Sceaux.